

Philosophies politiques de la monnaie : une comparaison de Hobbes, Locke et Fichte

Bruno Théret*

Dans cet article on examine les représentations que se font de la monnaie trois grands philosophes politiques – Thomas Hobbes, John Locke et Johann Gottlieb Fichte – qui non seulement ont eu un impact majeur sur la construction des Etats occidentaux par leurs mises en forme de la question de la souveraineté du peuple, mais ont également fait une place importante à la monnaie dans ces formalisations. On commence par un rappel des sens divers pris à partir du XVI^{ème} siècle par le signifiant « souveraineté » et ses modélisations qui ont structuré le champ de la philosophie politique moderne. On présente ensuite successivement le statut et les formes de la monnaie dans les trois modèles proposés respectivement par Hobbes, Locke et Fichte, en montrant que la monnaie ainsi encadrée dans le politique y est de nature à chaque fois différente. On conclut sur une synthèse de ce qui à la fois oppose et unit ces trois modèles ainsi que sur leur rémanence jusqu'à aujourd'hui.

Mots-clés : souveraineté, monnaie, philosophie politique, Hobbes (Thomas), Locke (John), Fichte (Johann G.)

Political Philosophies of Money: A Comparison Between Hobbes, Locke, and Fichte

In this paper, we examine the representations of money by three major political philosophers, namely Thomas Hobbes, John Locke, and Johann Gottlieb Fichte. These authors had a major impact on the making of Western states, notably through their ways to express the issue of the people's sovereignty. In their political constructions they granted a critical place to the issue of money. We first recall the various meanings of the signifier "sovereignty" from the 16th century to the late 18th century, as well as of its modellings that have structured the field of modern political philosophy. Thereafter we successively display the status and forms of money in the three models respectively proposed by Hobbes, Locke and Fichte by showing that money—as embedded in politics—assumes a different nature each time. Our conclusion offers a synthesis about what is common and opposite in these three models. We also review some of their legacy.

*CNRS IRISSE – Université Paris Dauphine, Bruno.Theret@dauphine.fr
L'auteur remercie les lecteurs de la revue, Jean-Sébastien Lenfant et les deux référés anonymes dont les commentaires l'ont incité à parfaire son travail en l'élargissant substantiellement. Il remercie également Claude Roche pour des échanges serrés à propos de Locke pendant et après le Colloque international « Philosophie économique », tenu à Sciences-PO Lille les 21 et 22 Juin 2012, où une première version de ce texte a été présenté.

Keywords: sovereignty, money, political philosophy, Hobbes (Thomas), Locke (John), Fichte (Johann G.)

JEL: B11, B12, B31

Contrairement à l'idée majoritairement reçue, la question de la souveraineté politique à l'époque contemporaine ne saurait être réduite à celle de l'institution d'un Etat-nation de forme unique et de portée universelle. Car ce sont des conceptions différentes et concurrentes de la souveraineté territoriale moderne qui ont marqué l'avènement de cet Etat, un Etat qui a été vu comme plus ou moins mercantiliste, mais toujours s'appuyant sur le commerce. On en veut pour preuve dans cet article la diversité des visions de la souveraineté développées par trois figures marquantes de la philosophie politique des Lumières - Hobbes, Locke et Fichte, lesquelles ont joué un rôle éminent dans la formation des pays européens qui, à partir du XVI^{ème} siècle, ont accédé à une indépendance politique pleine et entière. Cette diversité témoigne d'une lutte¹ entre « écoles de pensée » juridico-philosophiques autour du sens à donner à la souveraineté du peuple, lutte qui néanmoins n'a pas empêché que l'idée de « souveraineté » s'impose de façon unanime comme un principe fondamental de constitution des sociétés occidentales modernes. Aussi peut-on considérer que la pluralité des conceptions du « principe de souveraineté » qu'on trouve chez Hobbes, Locke et Fichte ne fait que refléter la diversité culturelle des situations dans lesquelles ceux-ci ont mobilisé celui-là pour fonder des réponses institutionnelles adaptées aux formes historiques et géographiques des conflits d'appartenance qu'ils désiraient réduire. Cela dit, ces trois philosophes n'ont pas seulement servi de guides intellectuels au développement des diverses formes de l'Etat de droit moderne en Europe. Ils ont aussi donné à la monnaie une place importante dans leurs conceptions de la souveraineté politique, et leurs « philosophies de l'argent » participent à l'explication de la diversité des Etats et des capitalismes que ces Etats ont encadrés et/ou promus. Ce sont ces philosophies de la monnaie que cet article se propose plus particulièrement d'examiner dans une perspective comparative.

Les analyses proposées ici ne relèvent d'un travail de première main que partiellement, et à des degrés divers pour chacun des trois philosophes pris en considération. Nous empruntons notamment beaucoup, quoique non exclusivement, à Pierre Dockès pour ce qui est de Hobbes, et à Constantine Caffentzis pour ce qui est de Locke. Plusieurs raisons justifient ces emprunts. Tout d'abord notre approche est comparative, dans la perspective ouverte par Louis Dumont (1977), et ce qui nous intéresse n'est pas de revenir à nou-

1 Jonathan Israël va jusqu'à parler de « guerre des philosophies en Europe » (Israël, 2005, 570).

veaux frais sur les philosophies politiques proprement dites de Hobbes, Locke et Fichte, mais seulement d'élucider comment ces philosophes intègrent la monnaie dans leurs représentations respectives du lien politique. Or paradoxalement, cette restriction de la visée implique *a contrario* un élargissement du regard : on ne peut se limiter à une analyse textuelle des seuls écrits politiques de ces philosophes ; on doit les contextualiser et les mettre en relation avec l'ensemble de leur œuvre. Il convient, en effet, de pouvoir éventuellement rendre compte de manière interne aux œuvres de ce qui peut apparaître dans les écrits pris séparément comme des lacunes ou des incohérences dans les raisonnements, avant que de le faire en posant des hypothèses externes et/ou anachroniques comme cela est généralement fait. C'est tout particulièrement nécessaire pour Locke dont l'œuvre très fragmentée, sans références croisées, a été lue de multiples manières² et interprétée de façon contradictoire selon les orientations disciplinaires et/ou les penchants idéologiques des commentateurs³. Mais cela vaut aussi, quoique dans une moindre mesure, pour Fichte dont les écrits économiques ont été peu analysés en relation avec sa philosophie politique.

Or, un « étudiant occasionnel » considérant que les grandes œuvres de philosophie politique informent des questions essentielles de l'économie politique des sociétés contemporaines, comme ici celle du lien entre monnaie et souveraineté, est « toujours dans une situation délicate quand les spécialistes sont en désaccord entre eux » (Dumont, 1977, note 7). En effet, de nouvelles interprétations *sui generis* de sa part, fondées sur la seule lecture directe d'écrits déjà largement « labourés », ne sauraient être crédibles et ne feraient qu'ajouter à la profusion, pour ne pas dire la confusion existante. Surtout d'un point de vue comparatif, c'est en mobilisant le corpus existant des interprétations émanant de spécialistes que les lectures directes peu-

2 « Some have relied on minute textual exegeses, others have argued that Locke's Treatises can only be understood in relationship to his other works, and still others have argued that the text is a cover for a hidden meaning that must be ferreted out by breaking Locke's code. » (Vaughn, 1980, 9)

3 « La pensée de Locke est le plus souvent commentée par des philosophes qui ignorent la science économique et par des économistes qui rabaisent les questions philosophiques à leur niveau le plus commun. Il en résulte que l'étude de la pensée économique de Locke prend rarement la forme d'un examen épistémologique au double sens de cette expression – examen du caractère scientifique des connaissances et examen de la position particulière occupée par ces connaissances dans un tout » (Berthoud, 1988, 18). Notons au passage que cet auteur n'évite pas complètement lui-même le problème énoncé. Sa propre analyse ne prend pas en compte par exemple le fait que Locke, comme Quesnay, Mandeville et Berkeley, était médecin et avait étudié et pratiqué « la médecine durant la plus grande partie de sa vie active » (Coleman, 2000, 715). Or le peu de travaux qui le mentionnent montrent que sa pratique et sa philosophie médicale ont influencé significativement ses conceptions de l'économie et du politique (Laslett, 1957 ; Coleman, 2000 ; Caffentzis, 2003). On y reviendra.

vent être contrôlées, corrigées et avérées. Et s'il y a controverse entre les spécialistes, l'« étudiant » est confronté à la nécessité de faire des choix au sein de ce corpus. Le parti pris de cet article est alors de donner la préférence aux travaux qui non seulement sont le plus en rapport avec son objet d'étude, l'origine et la nature politiques de la monnaie, mais aussi partagent la méthode synthétique et contextuelle requise. Cela dit, le privilège ainsi accordé à certaines interprétations ne nous empêchera pas de garder un esprit critique à leur égard, en les complétant si possible par d'autres interprétations qui nous paraissent également pertinentes et non contradictoires avec celles d'abord privilégiées.

L'article est structuré comme suit. Après un très court rappel des modèles de souveraineté politique proposés par les trois philosophes, on présente ensuite, en les examinant successivement, le statut et les formes de la monnaie dans ces trois modèles, ce qui permet de montrer que la monnaie, ainsi encadrée dans le politique, est dans chaque cas de nature profondément différente. On conclut sur la rémanence de ces modèles jusqu'à aujourd'hui.

1. Le principe de souveraineté, une création de la philosophie politique des Lumières

Par delà leur diversité, les réseaux philosophiques européens de pensée de la souveraineté politique se sont influencés réciproquement, constituant ainsi *de facto* un champ professionnel de médiateurs de sens ; les luttes pour la définition légitime de la souveraineté s'y sont menées en effet sur la base d'une acceptation de deux prémisses communes constitutives de l'unité de ce champ. La première est le jusnaturalisme et la seconde, l'idée que la souveraineté est l'émanation d'un peuple et un principe d'action politique (elle résulte d'un contrat ou d'un pacte social, et non plus de la révélation d'un ordre référé à une autorité d'origine divine).

Ce champ de la philosophie politique naît d'une rupture qui marque l'avènement de la modernité occidentale : dans un contexte de guerres de religion fratricides, il s'agit d'assurer la paix civile en promouvant une souveraineté profane, sanctionnant la séparation du politique et du théologique. La souveraineté est alors considérée comme relevant non plus d'une transcendance (droit divin par exemple), mais d'une immanence de la société à elle-même. Le souverain dorénavant est le peuple, la souveraineté émane de lui et non plus de l'au-delà de la vie, du monde du divin ou d'ancêtres mythiques. Ce qui fonde la souveraineté en tant que principe d'indivisibilité et de perpétuation d'un peuple et de la société qu'il habite peut alors se résumer en disant que la souveraineté est ce qui fonde dans l'imaginaire d'une société la paix civile, celle-ci étant la condition de la pérennité historique de tout corps ou groupement politique, par

delà les multiples conflits qui peuvent le diviser et en dépit de la mortalité de ses membres (la société se veut éternelle, immortelle malgré le changement récurrent des sociétaires). La souveraineté et le peuple dont elle émane sont des représentations intellectuelles abstraites qui sont encore au cœur des régimes discursifs qui tiennent ensemble la plupart des sociétés contemporaines, par delà leur fragmentation, les conflits qui les traversent et les incohérences de l'action publique qui en découlent.

Le principe politique sécularisé de la souveraineté du peuple émerge ainsi au début du XVI^{ème} siècle, dans le contexte du Saint Empire Romain Germanique, avec Machiavel (Mesnard, 1969 ; Mairet, 1997). Machiavel (*Le Prince*, 1513), puis Bodin (*Six livres de la République*, 1576) dénie toute source chrétienne à l'autorité et considèrent que l'Etat (ou « république ») est « d'origine historique et humaine et est fondé sur la force » (Mairet, 1997, 31). Mais cette idée est très vite l'objet de « luttes de sens » qui ont pour enjeu à la fois le modèle d'Europe politique qui doit succéder à l'Empire théologico-politique et la place que doit tenir l'économie dans la reproduction de sociétés pacifiées.

Dans le cadre de cet article⁴, on se bornera à simplement rappeler les trois figures du peuple souverain qu'ont immortalisées chacun de leur côté Thomas Hobbes, John Locke et Johann Gottlieb Fichte, à savoir celles :

1. d'un peuple fusionné dans et par l'Etat hobbesien, le *Léviathan*, souverain absolu autolégitimé par son monopole perpétuel de la force que la multitude lui a remis pour toujours par crainte de la mort sur la base d'un calcul individuel rationnel ;
2. d'un peuple « libéral » lockéen de propriétaires qui s'auto-assujettissent au sein d'un *Commonwealth* à travailler pour payer leur dette de vie à l'égard de Dieu (représentée par le péché originel d'Adam) et qui se donnent un Etat ayant pour fonction de protéger le droit de propriété en régulant les tensions entre propriétaires et entre ceux-ci et non-propriétaires⁵, tensions qui découlent de l'état artificiel de rareté créé par l'invention de l'argent ;
3. d'un peuple fichtéen qui se constitue, non plus sur la base d'un auto-assujettissement rationnel à un pouvoir supérieur au dessus de tous les autres comme dans les figures précédentes, mais par croyance, sentiment d'appartenance et

4 Pour une comparaison à la fois plus large et plus précise de ces différentes conceptions de la souveraineté et de ce qui les unit néanmoins, cf. Mairet (1997) et Théret (2008a).

5 On verra qu'il serait plus conforme à la pensée de Locke de parler de (propriétaires) possédants et de (propriétaires) non possédants, puisque pour lui tous les hommes sont a minima propriétaires d'eux-mêmes.

adhésion passionnelle à une *Nation*, ancrée dans une histoire et une culture mythiques et représentant l'immortalité divine rapatriée sur terre.

Il existe aussi, à vrai dire, une quatrième grande conception du peuple souverain, celle de Baruch Spinoza. Pour ce dernier, le peuple rassemble des individus irréductiblement souverains qui dénie toute souveraineté à quelque pouvoir collectif particulier que ce soit, mais n'en unissent pas moins leurs forces selon des formes collégiale et fédérale, et distribuent des compétences politiques à divers pouvoirs d'exécution autonomes et d'échelle géographique variable (Spinoza, 2002, 1675). Néanmoins la relation entre monnaie et souveraineté politique reste obscure chez Spinoza⁶, alors que Hobbes, Locke et Fichte en traitent explicitement. Aussi examinerons-nous ici uniquement les philosophies politiques de la monnaie de ces derniers.

2. Hobbes : la monnaie de la république, sang du dieu mortel qui nourrit le corps social

Dans le chapitre 24 « Of the Nutrition and Procreation of a Commonwealth » du *Léviathan* (1651), un texte qui selon Pierre Manent « contient toute la pensée de Hobbes » (Manent, 1986, 417), celui-ci file la métaphore du corps naturel de l'homme pour guider son raisonnement sur l'économie du corps artificiel de la République. Il s'inspire plus particulièrement des découvertes de William Harvey dont il partage la même philosophie de la nature, pour construire un modèle économique du corps politique⁷ par analogie avec le fonctionnement physiologique du corps humain (Christensen, 1989). Il développe ainsi une approche physiologique de l'économie où l'État est placé au cœur du corps politique auquel la monnaie donne vie et

6 Ce qui intéresse Spinoza pour l'essentiel en matière de monnaie, c'est qu'elle représente une forme de richesse dont la liquidité et la possible variation de sa quantité ont des vertus pacificatrices des passions agonistiques, contrairement à la principale forme alternative de richesse que sont les biens fonciers dont la disponibilité est nécessairement limitée. C'est alors en fonction du rôle plus ou moins important du commerce dans les différents états de nature et sociaux, et selon les quatre régimes politiques qu'il distingue (monarchie, aristocratie unitaire, aristocratie fédérale, démocratie) et auxquels il associe divers régimes de propriété foncière, que l'argent est corrélé à la souveraineté. Mais Spinoza ne s'étend guère sur la variété des régimes monétaires. On peut néanmoins penser que cette manière de mettre en opposition « landed » and « moneyed interests » a pu influencer Locke, surtout dans ses écrits monétaires (cf. infra).

7 Dans la mesure où Hobbes se situe dans une perspective mercantiliste et où l'économie est encore peu différenciée du politique, on peut considérer que le corps social et donc le corps économique se confondent chez lui avec le corps politique (Dockès, 2005, 166) ; ce corps de la république est un tissu de contrats bilatéraux horizontaux entre les membres de ce qui est désormais un peuple et non plus une multitude, et de relations d'autorité entre ceux-ci et l'État (soit un tissu de transactions marchandes et de répartition au plan économique).

mouvement. Pierre Dockès donne la description suivante de cette « économie du Léviathan ».

Hobbes traite successivement de l'approvisionnement en biens ou de leur abondance [...], disons la production et l'importation, pour étudier ensuite la répartition [...], les droits de propriété et leur transfert entre individus. En troisième lieu vient ce qu'il nomme la digestion [...], c'est-à-dire la transformation en argent des richesses réelles épargnées, la fonction de réserve étant analysée en relation à la monnaie. Il y a enfin l'acheminement [...], la circulation monétaire du flux nourricier dans l'ensemble du corps de la république. (Dockès, 2005, 157-58)

En ce qui concerne l'approvisionnement,

l'abondance des biens matériels qui rendent la vie possible repose sur les dons gratuits de la nature [...], et sur le travail et l'*industry* des hommes. [...] Les biens matériels sont soit produits sur le territoire national, soit importés en contrepartie des exportations. [...] On peut se procurer les biens étrangers par l'échange, mais aussi par la guerre [...]. Ou encore par le travail : il s'agit en effet d'une marchandise comme les autres, échangeable pour le profit [...] (ibid.)

Pour ce qui est de la répartition,

il revient exclusivement à la république, quel qu'en soit le type, et précisément au souverain, de déterminer la répartition des droits de propriété [...]. Le souverain détermine « le mien et le tien » et fait respecter la répartition entre les individus de toutes les richesses matérielles. [...] S'il s'agit d'abord d'une répartition originaire, il s'agit également d'une capacité discrétionnaire d'intervenir à tout moment dans la répartition actuelle. La loi établit donc « *the right distribution* » des biens matériels [...] (les Grecs nommaient la répartition « *nomos* », c'est-à-dire la loi, rappelle-t-il) (ibid., 159-160).

Mais la répartition des droits de propriété ne constitue qu'un premier temps.

Le second temps, celui de l'échange, permet la distribution [...] des richesses réelles, matérielles, ou plus précisément du surplus disponible – [...] ce qui reste au-delà de ce qui est nécessaire à la reproduction ou auto-consommé, voire une valeur ajoutée [...]. Cette distribution suppose l'échange ou transfert interindividuel de droits de propriété, et donc le recours au contrat mutuel [...]. Au-delà de la répartition des propriétés sur les terres, sur quelques *few commodities* et sur les *natural properties*, il importe à la *Sustention* de la république qu'il puisse y avoir distribution de ce surplus par des transferts mutuels de ces droits de propriété. L'intervention de l'Etat est donc nécessaire, pour donner force aux contrats [...], mais également pour établir les règles contractuelles (instituer le marché) [...]. (ibid., 161-162)

Dans un troisième temps, la monnaie rentre en scène : elle sert d'une part à « digérer » le surplus de biens de manière à pouvoir l'épargner, d'autre part à faire circuler les biens pour « nourrir »

l'ensemble des membres de la République, y compris l'État qui en constitue le cœur⁸ :

1. "la digestion [...]" est la réduction de tout ce qui n'est pas immédiatement consommé, donc ce qui est épargné ou mis en réserve pour l'avenir sous la forme de quelque chose de même valeur, mais aisément stockable et transportable, l'argent. Hobbes précise les fonctions de mesure et de réserve de la monnaie. [...]. (ibid., 162) ;

2. [...] L'échange contractuel de chacun à chacun (s'appuie sur) une circulation monétaire orientée par l'État. [...] Le lien économique entre les divers éléments qui constituent la république se développe dans les deux directions horizontale et verticale. En effet, l'échange se fait de place en place et d'homme à homme (horizontalité). Cependant, lorsqu'il s'agit d'étudier les voies et conduits et le moteur de la circulation monétaire, Hobbes, développant son analogie sanguine, explique qu'il en va comme des veines qui amènent le sang au cœur (et cela par les percepteurs, receveurs et trésoriers de l'État) et des artères qui le renvoient vers les différents membres du corps, vers les individus (par les trésoriers et payeurs des dépenses publiques de toute nature). L'État joue le rôle du cœur, vers lui convergent les recettes et de lui partent les dépenses, vivifiant l'ensemble des membres qui constituent la république. [...] Dans ce second cas, s'il y a circulation, il n'y a pas échange : c'est évident en ce qui concerne les recettes, mais également les dépenses publiques qui sont généralement des libéralités de nature diverse, non principalement des paiements des marchandises achetées. (ibid., 163-64)

L'État est donc ici le cœur d'une économie d'échanges contractuels monétarisés où sont articulés étroitement les deux principes de l'échange marchand et de la redistribution.

[...] l'État, considéré comme le cœur de l'économie, doit animer la circulation monétaire du surplus et ainsi assurer la circulation, donc la *conveyance* vers ses caisses et de ses caisses aux individus. Hobbes *verticalise* ainsi les relations économiques. Les richesses ne se distribuent pas seulement de chacun à chacun [...], elles sont prises dans un circuit financier, polarisé par l'État cœur de l'économie monétaire, elles remontent à lui et partent

8 « Hobbes briefly considers the valuation of produced commodities. His treatment of value again follow the digestive model by comparing reduction of commodities to equal value in specie: "By concoction, I understand the reducing of all commodities, which are not presently consumed, but reserved for Nourishment in time to come, to something of equal value... and this is nothing else but Gold, Silver, and Money" (L. 130). [...] Physical commodities are, metaphorically, reduced to gold and silver, which are accepted in various nations as a 'commodious measure of all things' or money, which serves as such (as) a measure within a commonwealth. [...] As a measure of all commodities, movable or immovable, money can accompany a person to all places. Its circulation nourishes the commonwealth as it is continually exchanged for goods, metaphorically carrying goods throughout the commonwealth in its circuit. Specie, Hobbes writes "passeth from Man to Man, within the Commonwealth; and goes round about, Nourishing (as it passeth) every part thereof; In so much as this Concoction, is as it were the Sanguinification of the Commonwealth: for naturall Bloud is in like manner made of the fruits of the Earth; and circulating, nourished by the way, every Member of the Body of Man" (L. 102). » (Christensen, 1989, 706-707).

de lui, elles suivent les “voies et conduits” des finances publiques. (ibid., 166-167)

La monnaie chez Hobbes est donc une monnaie exclusivement publique, fiscale. Elle circule dans le circuit du Trésor public et alimente, tout en les suscitant par les dépenses publiques, les échanges contractuels déjà stimulés par l'état de paix civile et sur les bénéfices desquels l'Etat prélève en retour l'impôt. Pour autant Hobbes ne réduit pas la monnaie aux espèces sonnantes et trébuchantes en métal précieux frappé du sceau du Léviathan. Il envisage la possibilité de monnaies au contenu ou de support quelconque dès lors que leur circulation peut être limitée au circuit interne d'une république :

Entre républiques, seules les monnaies d'or et d'argent, dont la valeur leur est une mesure commune qu'aucune ne peut modifier à son aise, permettent la mise en réserve et la circulation des richesses réelles, seules elles prolongent les bras des républiques en leur permettant d'agir à l'étranger. En revanche, à l'intérieur d'une république, qu'importe la matière dans laquelle est faite la monnaie, et même si elle ne tient sa valeur que de la frappe locale [...] elle permet l'échange et la circulation des biens meubles ou immeubles, de place en place et d'homme à homme. (ibid., 162)

Le souverain absolu, incontesté, peut à l'évidence imposer une telle *fiat money*. Mais pour cela encore faut-il ne pas dépendre, pour le « nourrissement » de la république, d'importations pour lesquelles la monnaie-signé du Léviathan risque de ne pas être acceptée en paiement (sauf à l'imposer par la force – guerre, colonisation). D'où la nécessité, dans un contexte mercantiliste, de disposer de deux formes de monnaies : des monnaies de métal précieux valant à l'extérieur en fonction de leur poids et des monnaies-signes dont la valeur en unité de compte est purement et simplement édictée par le souverain, mais qui, pour fonctionner comme réserve, doivent néanmoins avoir des qualités propres à leur conservation. A l'époque de Hobbes, il s'agira en l'occurrence d'espèces métalliques frappées ayant cours à une valeur supérieure à la valeur de marché du poids de métal qu'elles incorporent.

Y a-t-il alors neutralité ou non neutralité de la monnaie ? Celle-ci est-elle un simple instrument, véhicule des échanges, ou un principe actif qui « nourrit » véritablement l'économie en la dynamisant, en l'orientant ? La réponse à cette question dépend de l'interprétation que l'on fait de l'analogie entre sang et monnaie, de jusqu'où on pense sensé de la pousser.

Pour Paul Christensen, la réponse est que la monnaie ne nourrit pas véritablement le corps social, et il « serait dangereux de prendre la métaphore trop littéralement » (Christensen, 1989, 707). Néanmoins il reconnaît que Hobbes, quand il parle d'une « sanguinification » de la république par la monnaie, est très proche de la conception de Harvey relativement aux qualités vitales du sang. De même que le sang selon Harvey « donne la vie » aux organes qu'il irrigue, la mon-

naie de Hobbes nourrit véritablement les membres du corps artificiel de la république ; la monnaie donne vie aux échanges, ce qui évoque irrésistiblement le point de vue keynésien contemporain pour lequel la monnaie de crédit joue un rôle positif, actif et non passif, dans le développement économique. Pour Hobbes donc, la monnaie ne serait pas « neutre », mais active.

Harvey's appears to have regarded the blood as a closed circle of perfection whose life-giving powers were inherent in the blood itself. [...] In Hobbes's metaphor, money is the sanguinification of the commonwealth. The use of money permits a circulation of commodities that would not be possible without money. But if this can easily read in terms of the continuous exchange of money for goods, such an exchange is merely presumed. Taken literally, it almost appears as if Hobbes is equating specie with the nourishment itself. This is [...] very close to Harvey's view of innate vital properties possessed by the blood, which would place the blood in a 'closed circle of perfection' outside the realm of corruption and change. The blood is *sui generis* the nutrition. The dissipative features of the nutrition are minimized. But such a literal use of the metaphor would neglect the fact that specie does not itself nutrify. It cannot be eaten. It does not even, as the blood does, incorporate materials into its flow but is, rather, exchanged for commodities and services. (Christensen, 1989, 704)

Pour ce qui concerne la capacité de la monnaie à « digérer » le surplus afin de le transformer en épargne, Christensen critique également l'usage abusif que ferait Hobbes de la métaphore sanguine. La digestion suppose une réduction physique des biens ingérés en quelques principes communs que le sang peut alors distribuer en circulant dans tout l'organisme ; or la monnaie, les espèces épargnées, ne peuvent provenir d'une telle réduction physique des biens composant le surplus économique : « *valuation is not a physical reduction* » (ibid., 707). La réduction opérée par la monnaie de compte, l'étalon de valeur, n'est certes pas une réduction physique ; elle n'en est pas moins une réduction par abstraction des qualités différentielles des biens produits en une ou plusieurs substances communes (or, argent, pouvoir d'achat) qui, incorporées à la monnaie, vont circuler horizontalement et verticalement dans le corps social. L'analogie garde donc de sa pertinence puisqu'on peut dire que de la même façon, chez l'homme naturel, la digestion réduit les qualités différentielles des aliments en quantité de substances homogènes qui régénèrent le sang et sont charriées par le système sanguin qui alimente les diverses parties du corps humain.

La rigueur du raisonnement analogique de Hobbes est également mise en cause par Christian Lazzeri, mais cette fois sur la base d'une critique interne au discours hobbesien. Lazzeri admet que, chez Hobbes, la circulation monétaire donne vie au corps politique, mais il considère que cela est contradictoire avec le fait que celui-ci affirme par ailleurs que ce qui donne vie et mouvement à l'homme artificiel est son âme, c'est-à-dire la souveraineté :

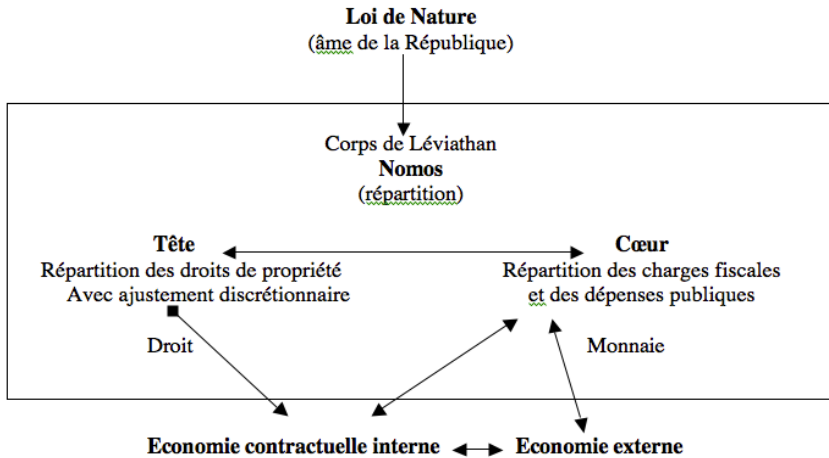
[...] la transposition du modèle organique du corps humain à cet homme artificiel qu'est le Léviathan n'est pas très rigoureuse chez Hobbes : le principe de vie du corps politique n'est pas le système circulatoire représenté par la monnaie qui réduit les biens non immédiatement consommés à cet étalon qui permet de les faire circuler dans tout le corps de l'Etat (L.XXIV, 267). Le principe de la vie et du mouvement est l'âme, c'est-à-dire la souveraineté [...] : dès lors que celle-ci disparaît le corps politique se dissout et les sujets retournent à l'état de nature. (Lazzeri, 1998, note 2, 18)

Effectivement, cette âme immortelle du Dieu mortel qui n'est autre que la souveraineté ne réside pas dans le cœur du corps politique, elle est une essence diffuse, « omniprésente » dans le corps et se confond avec la Loi de nature. On ne saurait non plus la localiser dans la tête de Léviathan, qui est pour Hobbes la résidence du gouvernement, c'est-à-dire des conseillers du souverain (Bootle Attié, 2008). Si donc l'Etat fiscal, le Trésor public, réside quant à lui dans le cœur du corps politique, il y aurait bien incohérence à soutenir que la monnaie comme la souveraineté donne la vie et serait donc souveraine en ce sens. Mais ce serait oublier que la monnaie fait partie du corps et non de l'âme de l'homme artificiel, et que ce qui caractérise l'âme du Léviathan, c'est que n'étant pas de même nature que l'âme humaine qui, pour Hobbes, est mortelle, elle ne meurt pas nécessairement quant à elle quand trépassé le corps qui jusque là l'abritait ; c'est pourquoi elle peut postuler à l'immortalité. Dit autrement, les régimes politiques, voire les systèmes politiques peuvent périr, pour autant l'idée d'Etat, l'esprit du corps politique peut survivre, car il n'est pas nécessairement affecté par la mort de la forme prise concrètement dans une période donnée par le corps politique. Il en résulte que pour Hobbes, comme la monnaie nourrit le corps et non pas l'âme de la république, il n'y a pas incohérence à affirmer que comme celle-ci, celle-là donne vie aux membres de la république ; car elle ne donne vie qu'à l'économie, et non pas à l'autorité, à l'imaginaire politique. Elle est attachée au corps de l'homme artificiel, non à son esprit ; elle ne saurait donc être souveraine.

En résumé (cf. figure 1), le cœur de la république (l'Etat) domine le reste du corps politique, la société civile. La monnaie est ce par quoi le pouvoir de l'Etat (son corps propre en tant qu'homme artificiel) se reproduit, car elle permet que ce pouvoir se répande dans tout le corps social, et elle est ce qui digère le surplus et le transforme en pouvoir externe. L'Etat sans la monnaie n'est rien, et celle-ci apparaît comme la forme économique de celui-là. Mais l'Etat en tant que souverain exerce sa souveraineté sur la monnaie, il peut en fixer la valeur de manière discrétionnaire, en déterminer le régime de production et de circulation. La monnaie chez Hobbes a à voir avec le pouvoir, mais pas avec l'autorité ; elle ne fait pas partie de l'état de nature comme chez Locke, et dans l'état social, elle n'a pas d'autorité politique propre ; elle participe de la souveraineté, mais en position subordonnée

en tant que pouvoir s'exerçant à un niveau subordonné, celui de l'économie.

Figure 1 : Politique et économie du Léviathan



Venons-en alors à Locke qui nous propose une toute autre conception de ce rapport de la monnaie à la souveraineté.

3. Locke : la monnaie des propriétaires, le métal précieux grâce auquel l'individu peut accéder à l'immortalité terrestre

Alors que les lectures qui ont été faites des écrits de Hobbes ont donné lieu à peu de controverses, c'est tout le contraire avec ceux de Locke qui ont fait l'objet de disputes interprétatives encore non épuisées. Locke a pu ainsi être caractérisé contradictoirement comme hédoniste ou puritain, déiste ou chrétien, collectiviste, démocrate ou individualiste plus ou moins ultralibéral, ou encore comme économiste scolastique et mercantiliste ou classique, partisan d'une accumulation illimitée ou au contraire étroitement limitée, etc. Comme la place nous manque ici pour rentrer dans le détail de ces diverses interprétations, nous avons, en utilisant des recensions critiques et nos propres lectures, regroupé en trois grands types dans le tableau 1 un certain nombre de celles développées depuis les années 1930.

Tableau 1 : Les grands types d'interprétation de la pensée de Locke

| | | |
|---|---|--|
| <p>Approches éthiques traditionnalistes (économie morale) et « contextualistes »</p> <p>Locke mercantiliste</p> <p>Du côté d'Aristote et des scolastiques</p> <p>Morale prédominante (monnaie simple brouillage ou corruptrice)</p> <p>Puritanisme/calvinisme ascétique</p> <p>« Individualisme religieux »</p> <p>Devoir associé à une condition humaine indifférenciée</p> <p>Collectiviste</p> <p>Démocrate</p> <p>Accumulation limitée par l'impératif religieux (devoir de charité et de non gaspillage sous forme de luxe ostentatoire) (bonne/mauvaise chrématisique)</p> | <p>Approches institutionnalistes</p> <p>Locke institutionnaliste</p> <p>Un pied dans chaque monde</p> <p>« Puritan utilitarianism »</p> <p>Utilitarisme (en matière de biens), puritain (en matière de travail)</p> <p>« Mode mixte »</p> <p>Libéral éthique</p> <p>Accumulation limitée par la loi civile conformément à l'impératif de reproduction de la société civile (péril social) (extension du domaine de la bonne chrématisique)</p> | <p>Approches économistes marxisantes (classes aux intérêts opposées) et « autrichiennes »</p> <p>Locke économiste classique</p> <p>Du côté de Hobbes (atomisme rationnel)</p> <p>Monnaie prédominante (morale simple brouillage)</p> <p>Déisme hédoniste</p> <p>« Individualisme possessif »</p> <p>Désir associé à l'invention de l'argent et inégalités empiriques entre humains</p> <p>Individualiste</p> <p>Ultralibéral</p> <p>Accumulation sans limite (légitimation de toute forme de chrématisique)</p> |
| <p>Kendall 1941*</p> <p>Von Leyden 1956*</p> <p>Laslett 1957, 1964</p> <p>Gough 1959*</p> <p>Polin 1960*</p> <p>Dunn 1991</p> <p>Selinger 1969*</p> <p>Skinner 1988*</p> <p>Berthoud 1988</p> <p>Tully 1992*</p> <p>Ashcraft 1995*</p> <p>Spitz 2001*</p> | <p>Commons 1934 (1990)</p> <p>Keynes 1935 (1975)</p> <p>Moulds 1964 - 1965</p> <p>Dumont 1970 - 1977</p> <p>Hundert 1972 - 1977</p> <p>Raynaud 1986</p> <p>Diatkine 1988</p> <p>Caffentzis 1989 - 2003</p> <p>Dang 1994-1995-1997</p> <p>Garó 2000</p> <p>Coleman 2000</p> <p>Gaba 2007</p> <p>O'Brien 2007</p> <p>Audard 2009</p> <p>Roche 2009-2010 - 2012</p> | <p>Vaughan, 1930</p> <p>Strauss 1953*</p> <p>MacPherson 1951-1955-1962*</p> <p>Cox 1960*</p> <p>Hayek 1973*</p> <p>Nozick 1974*</p> <p>Appleby 1976</p> <p>Vaughn 1980a - 1980b</p> <p>Rothbard 1995</p> |

Sources⁹ : MacPherson, 1955 ; Dumont 1970 et 1977 ; Vaughn 1980a ; Berthoud, 1988 ; Dang 1995 et 1997 ; Gaffard et Ravix (sd) ; Gaba 2007 ; Roche 2009 - 2010 et 2012

9 Les auteurs-années marqués d'un * sont classés dans le tableau en fonction de ce qu'en disent les auteurs ici cités en tant que sources. La caractérisation en trois types nous est propre. Les auteurs-années sans * sont référencés en bibliographie.

Les auteurs recensés dans la colonne de gauche de ce tableau nous présentent un Locke mercantiliste, moral et chrétien, encore fortement marqué par la scolastique, soucieux du bien-être social (*commonwealth*), partisan d'une subordination des droits de propriété privée à des contraintes collectives relayant la loi de nature ; c'est là le Locke d'un monde toujours soumis fondamentalement à cette loi donnée par Dieu et conforme à la raison, et où l'impact de l'invention de la monnaie sur la création de la société civile, quand il est pris en considération, ne fait que brouiller superficiellement le jeu de l'éthique religieuse, l'usage de l'argent restant soumis à la critique aristotélicienne de la mauvaise chrématistique et la loi civile ne faisant pour l'essentiel que garantir le respect par tous de la loi de nature.

À l'opposé, les auteurs regroupés dans la colonne de droite du tableau font une place beaucoup plus importante à la conception lockéenne de la monnaie et décrivent plutôt un Locke économiste libéral (pré)classique (néo-scolastique), hédoniste et déiste, radicalement individualiste jusqu'à pouvoir être considéré par certains auteurs comme libertarien, soit un Locke préfigurant et/ou justifiant le capitalisme contemporain industriel salarial, et partisan d'un monde où l'accumulation de richesses rendue possible par l'invention de la monnaie est illimitée, où les inégalités sociales sont pleinement acceptées et n'ont pas à être régulées par l'Etat. « Marxistes » et « autrichiens » se retrouvent ici pour voir en Locke le penseur de l'Etat minimal, cantonné d'une part à la garantie des contrats privés, d'autre part à la répression des propriétaires non-possédants (sans terre et sans monnaie en réserve) qui refusent de travailler et/ou se rebellent contre leur condition subordonnée, enfin à la régulation juridique des conflits d'intérêts entre propriétaires possédants (*landed* versus *moneyed* interests). Locke est ici le concepteur d'un monde où la loi civile des propriétaires détenteurs des terres et de la monnaie s'est substituée à la loi de nature.

Enfin la colonne centrale correspond à un Locke pris entre les deux mondes précédents, le monde mercantiliste et scolastique dont il vient et qu'il participe à révolutionner, et le monde capitaliste et individualiste libéral qu'il promeut¹⁰, mais dont il se méfie malgré tout, notamment en raison des dangers de dissolution sociale qu'une accumulation inconsidérée de la richesse monétaire lui fait courir. On est là en présence d'un Locke institutionnaliste, économiste (comme dans la colonne de droite) mais contextualisé (comme dans la colonne de gauche), à la fois « utilitariste (et) puritain » (entre hédonisme et ascétisme)¹¹, partisan d'un capitalisme marchand et financier raison-

10 Pour Keynes (1975, 339), le « grand Locke » aurait ainsi « un pied dans le monde mercantiliste et l'autre dans le monde classique ».

11 Sur le *puritan utilitarianism* de Locke, voir Coleman (2000, 724-729): « Puritan utilitarianism was a set of sentiments that venerated work but condoned pleasure. One formulaic expression of this set of sentiments was supplied by Locke:

nable et où la production est encore pour l'essentiel agricole et donc dans les mains des propriétaires fonciers. Pour ce Locke institutionnaliste, car au cœur d'une transition, l'Etat doit certes, pour garantir la propriété privée, sanctionner les « criminels » qui refusent de travailler et/ou gaspillent les richesses et donc ne respectent pas la loi de nature – des pauvres surtout mais des riches aussi -, mais il doit aussi s'assurer que la richesse accumulée soit sans cesse remise en circulation afin que le commerce prospère, que la société s'enrichisse en permanence et que le bien-être des pauvres actifs croisse, rendant ainsi légitimes les inégalités sociales et l'accumulation de richesses.

Ce dernier type d'interprétations cherche, dit autrement, à prendre en compte

toute l'originalité de la situation historique de Locke : théoricien individualiste de la propriété, il est aussi le défenseur d'une conception plus traditionnelle qui subordonne la jouissance des droits subjectifs à l'accomplissement de la loi naturelle instituée par Dieu, et inclut une critique morale de *l'amor sceleratus habendi*. (Raynaud, 1986, 587)

Une caractéristique commune à l'ensemble des interprétations de ce dernier type est qu'à partir des années 1950 elles s'inscrivent dans la continuité de la contribution de C. B. MacPherson (1951, 1955 et 1962*) aux études lockéennes sans pour autant en reprendre les thèses principales. En effet, alors même que Macpherson a manifestement révolutionné le mode traditionnel de lecture des écrits politiques et économiques de Locke¹², ses déductions théoriques quant à la nature

God had intended us to work, and therefore had designed us so as to take pleasure in those things that required activity (and only in those things that required activity). Thus all the good things in life had to be worked for. Good health required work. Wealth required work. Wisdom, too, required work, since it is from work (i.e. activity rather than contemplation) that knowledge springs. Puritan utilitarianism, then, was not hedonistic: it did not believe that pleasure was unconditionally good. If it was to be good, it had to be "paid for" by work." But equally, Puritan utilitarianism was not ascetic: it had no remorse about pleasure; it did not commend a monastic severity. » (724)

12 « No one can write about Locke after MacPherson without carefully considering his position. It is necessary for serious Locke scholars to contend with MacPherson, moreover, not because he is necessarily correct, but because he has managed to ask many significant questions that arise in Locke's theory of property and civil government. [...] MacPherson's careful reading of the origin of property in the Second Treatise is especially interesting, because he was the first to emphasize the great importance which the introduction of money makes to Locke's account of property in the state of nature. Hence, he divides his analysis into two parts: the early stage of nature before the introduction of money, and the post-money stage. » (Vaughn, 1980a, 18-19). « In the last generation of Lockean exegetes, especially since MacPherson's work there has been an increasing recognition of the importance of money and monetary exchange in Locke's account of the social contract. Indeed, the place of money as the efficient cause of the contract is what differentiates his theory from those of Hobbes and Rousseau. Moreover, due again to MacPherson's influence, there has been an increasing

et à la fonction sociale du message lockéen n'en ont pas moins été très largement rejetées pour leur anachronisme et l'intention prophétique qui y est prêtée à Locke.

Quelles sont ces thèses jugées irrecevables par un large spectre de commentateurs de disciplines académiques et d'obédiences idéologiques diverses ? On se bornera à évoquer ici les deux principales. La première est que Locke développe une théorie du capitalisme dans laquelle l'exploitation et l'aliénation du travail salarié par le capital est centrale et préfigure le capitalisme industriel du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècles. La seconde est que Locke justifie socialement cette exploitation en la fondant dans une théorie de la propriété et de la monnaie fondées dans l'état de nature, tout en s'affranchissant des limites posées par la loi de nature à l'expropriation des travailleurs des moyens de produire leur propre subsistance ; pour Macpherson en effet, dès lors que les conflits générés ou exacerbés par l'invention de la monnaie ont entraîné la constitution d'un gouvernement civil, la loi de nature est remplacée par une loi civile qui autorise une accumulation illimitée de richesses et un accroissement infini des inégalités sociales.

A la première thèse, il a été objecté que la relation salariale qu'envisage Locke, bien qu'ambiguë, n'est pas celle que développera le capitalisme industriel à partir de la seconde moitié du XVIII^{ème} siècle, mais une simple relation contractuelle de vente –pour un temps déterminé– de services encore principalement agricoles et domestiques, relation qui pour Locke préexiste à l'apparition de la monnaie et reste enserrée dans un rapport patriarcal de maître à serviteur (*servant*)¹³. C'est pourquoi Locke peut considérer que les travailleurs ont des intérêts communs avec les propriétaires fonciers qui les emploient (la partie active des *landed interests*) face aux intérêts des propriétaires de richesse mobilière, les *moneyed interests* des marchands et des banquiers. Les conflits sociaux majeurs que Locke explicite et qu'il cherche à réguler ne renvoient donc pas au conflit capital/travail ; pour Locke la classe laborieuse n'existe pas en tant que classe mais est intégrée à l'ordre domestique des propriétaires fonciers. Dès lors que ces derniers administrent bien leurs domaines et assurent aux travailleurs la subsistance en échange des produits de leur

reluctance to accept Locke's analytic vocabulary at its face value. No more can we read the Second Treatise with the confidence that Lockes's categories are synonymous with the pieties of contemporary democratic thought. » (Caffentzis, 1989, 48-49)

13 « Locke discussed the wage relationship, but not in strictly bourgeois terms. The conditions of a market economy involving the free movement of labor are qualitatively distinct from traditional arrangements. [...] Rather than wish to abandon workers to the market, Locke insisted that workers would first have to become rational, economic men before they could be trusted to their own devices and the incentive of wages. » (Hundert, 1972, 17-18) Voir également Diatkine (1988, 11-12), Caffentzis (1989, 60) et Dang (1994, 1434-1435).

travail, ceux-ci épousent les vues de leurs maîtres auxquels ils ont volontairement transféré leurs droits de propriété sur les produits de leur travail¹⁴. De plus pour Locke ils font partie des propriétaires car ils sont propriétaires d'eux-mêmes, de leur vie et individualité, et à ce titre ils ont donné leur « consentement tacite » à l'adoption de la monnaie ainsi qu'à la constitution du gouvernement civil¹⁵.

Quant à la deuxième thèse de Macpherson (mais celle-ci ne lui est pas propre, elle est aussi celle de Vaughan, Strauss, Cox, etc.) considérant que Locke était un idéologue partisan d'une accumulation illimitée et d'une monopolisation entre quelques mains de la richesse, elle a également fait l'objet de critiques partagées. Certes Locke admet le développement des inégalités de possessions et de revenus, et il développe ce qui est devenu le credo libéral selon lequel ces inégalités sont justes car elles sont à l'origine d'un accroissement des richesses qui améliore également la situation du pauvre par rapport à ce qu'aurait été celle-ci dans l'état de nature¹⁶.

Locke [...] recognizes that the introduction of money results in landless individuals. But in Locke's thinking an individual can be landless but better off than if he were landed. The introduction of money tends not to diminish the goods of any, but rather to better the condition of all, even the ditchdigger. (Moulds, 1964, 187)

¹⁴ « The labourer's share [of the national income], being seldom more than a bare subsistence, never allows that body of men, time, or opportunity to raise their thoughts above that, or struggle with the richer for theirs (as one common interest), unless when some common and great distress, uniting them in one universal ferment, makes them forget respect, and emboldens them to carve to their wants with armed force: and then sometimes they break in upon the rich, and sweep all like a deluge. But this rarely happens but in the male-administration of neglected, or mismanaged government. » (Locke, 2011, 122)

¹⁵ En bref le travailleur, « living from hands to mouth », est sur-occupé par les nécessités de sa survie, vit dans un cadre patriarcal et son comportement est ordonné par ses croyances religieuses, ses conditions de vie ne lui permettant pas d'accéder à un niveau suffisant de rationalité pour être un citoyen actif. Sur ces divers points, voir par exemple Hundert (1972) et Dang (1994 et 1995).

¹⁶ In « Locke's account of property in a state of nature, [...] property, broadly conceived, is anything that is one's own-life and liberty as well as the tangibles that too often engross the attention of modern man. Property in material goods is firmly founded on labor. Property so acquired must be used and waste avoided. Those possessed of greater intelligence and energy will acquire more of this world's goods than will others. This is allowed by natural law and so is right. But such an arrangement may also be justified by its good effects, the unequal possession of the world by the rational and industrious being the means of augmenting the total quantity of economic goods, making possible a higher standard of living for even the landless poor than would be the case if an equal division of capital goods were compulsory. » (Moulds, 1964, 188)

Néanmoins Locke ne croit pas à l'autorégulation des comportements intéressés¹⁷, que ce soient ceux des propriétaires fonciers, des marchands ou des banquiers qu'il stigmatise volontiers à l'occasion comme « débauchés » ou « avides ». Il ne pense pas qu'accumulation et inégalités s'accompagnent naturellement d'un développement du commerce, ni d'une amélioration effective de la situation des travailleurs démunis de terre et de monnaie. Aussi est-il en faveur de leur régulation par la loi civile afin de les rendre conformes aux réquisits de la loi de nature. Ainsi Locke considère que le gouvernement civil doit veiller d'abord à ce que les propriétaires fonciers produisent sur leurs terres au lieu de gaspiller oisivement leurs ressources dans des dépenses somptuaires et ostentatoires financées à crédit. Il prescrit également que, grâce au développement du prêt à intérêt, la monnaie accumulée soit bien recyclée dans la production agricole et le commerce, et non pas thésaurisée ou exportée indument par des marchands et des banquiers spéculateurs, prêts à brader les intérêts nationaux et à l'occasion créateurs de pénurie monétaire¹⁸. La terre et l'argent, pour Locke, doivent aussi travailler et non rester oisives.

Locke ne considère donc pas que l'institution de la monnaie, puis celle de la société civile entraînent que la loi de nature soit remplacée par la loi civile ; celle-ci pour l'essentiel a pour fonction de garantir une capacité effective de sanction du non-respect de celle-là. Les inégalités et la monnaie existaient déjà dans l'état de nature, et elles sont selon lui justes puisqu'elles résultent d'un « consentement tacite » de tous et restent limitées par les clauses de la loi de nature qui limitent l'appropriation et l'usage individuel des ressources collectives. Ainsi contrairement à ce qu'avance Macpherson, pour Locke,

the devising of a medium of exchange frees no one from natural law ; from the "social bonds which antedate all consent or compact" (in so far

17 Par exemple, « Locke n'identifie aucun effet autorégulateur propre aux variations du niveau des prix. Au-delà d'une défaillance de l'analyse, on peut affirmer qu'il n'entre pas dans les principes de son analyse d'attribuer aux phénomènes économiques un dynamisme indépendant qui rendrait superflus l'intervention politique et le jugement moral. Toute son analyse se dirige à l'inverse vers la mise en évidence de finalités extérieures et supérieures à la sphère de la circulation, susceptibles d'en orienter et d'en réguler le cours. S'il existe des lois du marché, elles ne s'harmonisent pas selon une boucle de rétroaction mais elles s'ouvrent à chaque instant sur le domaine de l'intervention politique et sociale. C'est pourquoi la question de la définition de la propriété, de sa structure et de sa répartition prend une telle importance dans son œuvre : elle lie les contraintes des lois de l'échange aux exigences de la loi de nature. » (Garo, 2000, note 75, 31)

18 Comme le note Roche (2009, 32), il convient « d'être très rigoureux » concernant le libéralisme de Locke et de « ne pas le confondre avec l'idée largement postérieure d'un simple "laissez-faire". En fait, et à l'encontre de cette image radicale, la position de Locke renvoie à une action de type politique : elle défend l'idée d'un circuit du crédit organisé par la puissance publique, et ce, même si ce crédit sera lui, libéré. Il s'agissait donc d'un projet d'ordre institutionnel visant à instaurer ce qu'on appelle aujourd'hui un marché financier ».

as these bonds take the form of the law of nature), no one escapes. The spoilage limitation has not disappeared. Use has become indirect in some cases ; e.g., money is used to make more money with which to purchase the conveniences of life. But money does not eliminate the limitation of natural law ; it enables one to go further under those limitations. (Moulds, 1964, 187)¹⁹

En d'autres termes, Locke élargit le champ de la bonne chrématis-tique²⁰, mais maintient malgré tout l'idée d'une mauvaise chrématis-tique²¹.

Nous considérons comme justifiées ces critiques de la vision macphersonienne d'un Locke pur prophète du capitalisme industriel salarial moderne ; elles nous paraissent aussi valoir, en partie, pour les approches autrichiennes comme celles de Vaughn (1980a et b) et Rothbard (2006-1995) qui font de Locke un « libéral classique » ou un libertarien dont la pensée, ainsi interprétée, serait encore d'actualité. Nous suivrons donc ici la voie « intermédiaire » de lecture de Locke tracée par les auteurs qui non seulement, bien que critiques de Mac-

19 « L'invention de la monnaie introduit certes la possibilité d'un enrichissement sans limites, mais elle ne précipite pas pour autant les hommes dans la mauvaise chrématis-tique. Les lois morales gouvernent la liberté de travailler et de s'enrichir, et la science de l'enrichissement monétaire chez Locke ne s'émancipe pas de la philosophie politique et morale comme le fait la mauvaise chrématis-tique [...]. Locke sait pertinemment que si la monnaie est l'objet du désir d'enrichissement, elle risque aussi de devenir source de conflit entre les hommes. [...] L'envie, la convoitise, la rapine, le désir d'avoir plus que les autres, plus que sa part, rompent l'ordre harmonieux de l'état de nature et rendent nécessaire l'instauration du gouvernement civil pour régler les différends et rétablir la paix. [...] Dans l'état de nature pré-monétaire, la clause lockéenne a pour fonction de tempérer le désir d'enrichissement. Après l'invention de la monnaie, l'action intelligente de l'Etat et la religion servent de garde fous aux ravages que peut susciter un désir illimité de richesses ou l'émancipation des facultés acquisitives. » (Dang, 1995, 211-213)

20 A l'aune de la théorie polanyiennne des marchandises fictives que sont la terre, la monnaie et le travail (Polanyi, 1944), on peut considérer que Locke est bien un « porte-parole de la bourgeoisie » de son époque faisant face à l'aristocratie foncière, mais cela non pas parce qu'il anticiperait la marchandisation du travail dans sa forme moderne comme le prétend anachroniquement Macpherson, mais parce qu'il justifie et promeut celle de la monnaie, et par ce biais l'accélération de la négociabilité de la terre dont la marchandisation est déjà néanmoins à son époque bien avancée.

21 « For Locke, desire and identity seem to be bound up, one in another, a fact that makes him uneasy but that nonetheless seems to be the inevitable consequence of his depiction of both subjective and objective economies as regimes of scarcity. Each domain seems to demand the incorporation of desire as a way to recover an integrity that has fallen: the self-authorizing, accountable individual of the 'golden' age; but he does this reluctantly, typically casting desire in negative terms, as 'uneasiness' or greed, thereby retaining the traditional suspicion of acquisitiveness as a socially-disruptive drive. Yet at this moment, desire was becoming central to the discourse of economics that emerged around and exceeded Locke's tracts on money and interest. » (O'Brien, 2007, 706)

pherson, sont prêts à faire un bout de chemin avec lui²², mais aussi jugent nécessaires de re-contextualiser Locke à la manière des historiens et des philosophes, quoique là encore sans les suivre jusqu'au bout dès lors qu'ils voient en Locke un pur mercantiliste, religieux et au fond non libéral, en faisant peu de cas du rôle qu'il fait jouer à la monnaie dans la constitution de la société civile.

Nous privilégierons plus particulièrement ici l'interprétation de la « *John Locke's Philosophy of Money* » proposée en 1989 (et complétée par un article en 2003) par le philosophe et historien de la pensée, Constantine G. Caffentzis, auteur qui a procédé à une reconstruction de la place centrale de la monnaie dans la philosophie politique de Locke à partir d'une relecture de ses écrits politiques et économiques au prisme de son *Essay concerning Human Understanding*. C'est à nos yeux de loin l'approche qui éclaire le plus complètement et brillamment la genèse monétaire du gouvernement civil chez Locke²³. Elle converge en outre avec les analyses des *écrits monétaires* de Locke qu'ont proposées en France des économistes comme Diatkine (1988), Dang (1994, 1995 et 1997) et Roche (2009, 2010 et 2012). L'ensemble de ces travaux rend raison de manière interne à l'œuvre de problèmes apparents de cohérence entre ses écrits politiques et économiques et conforte l'idée de Caffentzis selon laquelle « *Locke's work is extremely unified and interdependant* » (Caffentzis, 1989, 60)²⁴.

L'unité de point de vue entre l'interprétation générale de Caffentzis et celles plus partielles des économistes ci-dessus cités est relative à la nature et aux fonctions de la monnaie chez Locke. Toutes

22 « As for being a « spokesman of the bourgeoisie » [...] certainly Locke would not deny it, if anyone had the temerity to ask him the obvious. [...] That is why I find the Macpherson tradition of Lockean commentary most sympathetic—for it does not deny the obvious—yet most mistaken. It continues to see Locke [...] concerned about Hobbesian problematic forced upon him by the challenge of the Levellers, and so on. [...] But [...] we must recognize that the Treatises are documents of the 1680s and 1690s, aiming at the problematic of the next century and not that of 1640-60. A generation had passed, the “enemies of the people” had changed their form, and Locke was quite aware of this. Indeed, his project in the philosophical, economic and political texts he published was to impress this new awareness on the ruling circle. » (Caffentzis, 1989, 60) Cette critique de Caffentzis à l'égard de Macpherson vaut aussi pour Rothbard qui voit en Locke (et Shaftesbury) les constructeurs conscients d'un « neo-Leveller movement, elaborating doctrines very similar to those of the Levellers », ceux-ci étant par ailleurs vus comme « the world's first self-consciously libertarian mass movement ; Rothbard considère d'ailleurs explicitement Macpherson comme l'auteur de « one of the best brief summaries of Leveller doctrine » (Rothbard, 2006-1995, 315-316 et note 7, 379). Cf. également Dumont (1977, 72 et 75) et Diatkine (1988, 6, 8, et 10).

23 Caffentzis a été rejoint dans cette perspective par Garo (2000) et O'Brien (2007).
 24 Lockes's « works are not separate entities ; they create a “human cosmology” that, while directly responding to the decisive debates of the day, was to define the lineaments of a bourgeois mentality and practice for many centuries to come » (Caffentzis, 1989, 61).

soulignent que sa conception d'une monnaie par essence métallique et donc inaltérable, est originale et en rupture tant avec la conception aristotélicienne qu'avec la fable du troc propre à l'économie classique. Elles mettent l'accent sur le fait que pour Locke, la monnaie (l'argent) est avant tout une « réserve de valeur », un « trésor », qui a vocation à devenir du capital et donc à rapporter un intérêt, au même titre que la terre qui rapporte une rente²⁵. En tant que gagée sur des métaux précieux, la monnaie est un bien pérenne, perpétuel, quasi-immortel comme l'est la terre. Et c'est parce qu'elle est un bien précieux, même si sa préciosité est conventionnelle et non pas naturelle, qu'elle peut fonctionner comme un intermédiaire des échanges marchands, et non l'inverse. C'est parce qu'elle est désirée en tant que trésor qu'elle suscite le développement des échanges marchands et va ensuite devenir elle-même une marchandise à la fois identique et différente des autres. Ainsi

Ce n'est que lorsque la monnaie est introduite que les individus vont entrer en relation les uns avec les autres, et que la division du travail s'instaurera. Ce point [...] introduit une rupture à l'égard de la tradition aristotélicienne (que l'analyse économique classique poursuivra) selon laquelle l'introduction de la monnaie succède à la « constatation » des inconvénients du troc. Ce qu'introduit en effet la monnaie, ce n'est pas d'abord l'intermédiation des échanges, mais une réserve commune des valeurs. En effet la convention établissant la monnaie instaure immédiatement une valeur à la monnaie, « distincte de la valeur intrinsèque », qui fait d'elle un objet unanimement désiré [...] à partir du moment où est instituée la monnaie comme objet commun désiré par tous, alors il va de soi que chacun ne peut l'acquérir que s'il s'approprie un surplus échangeable contre la monnaie. Dès lors et *ipso facto*, la monnaie est intermédiaire des échanges, puisque ce n'est que par l'échange qu'il est possible d'acquérir

25 « Money as it is capable by its interest to yield us such a yearly income [...] has the nature of land » (Locke, 2011, 54-55 et 60-61, par exemple). Locke emploie explicitement le mot trésor (*treasure*) et non celui de richesse (*riches*) pour caractériser la monnaie d'or et d'argent, terme qui malheureusement n'apparaît pas dans la récente traduction en français de ses écrits monétaires où *treasure* a été traduit par richesse au même titre que *riches*. Or « From what has been said, I think it appears : [...] 5. That Gold is Treasure as well as Silver, because it decays not in keeping, and never sinks much in its value ; 6. That Gold is fit to be Coin'd as well as Silver, to ascertain its quantity to those who have a mind to Traffick in it; but not fit to be joyn'd with Silver, as a Measure of Commerce ; 7. That Jewels too are Treasure, because they keep without decay; and have constantly a great value, in proportion to their Bulk: But cannot be used for Money, because their value is not measur'd by their quantity; nor can they, as Gold and Silver, be divided, and keep their value ; 8. The other Metals are not Treasure, because they decay in keeping, and because of their plenty; which makes their value little in a great bulk; and so unfit for Money, Commerce, and Carriage ; 9. That the only way to bring Treasure into England, is the well ordering our Trade ; 10. That the only way to bring Silver and Gold to the Mint, for the increase of our Stock of Money and Treasure, which shall stay here, is an over-balance of our whole Trade. All other ways to increase our Money and Riches, are but Projects that will fail us. » (« *Further considerations ...* », in Locke, 2011, 266 et 268)

la monnaie. [...] La monnaie apparaît donc comme un préalable à la division du travail et à l'échange. (Diatkine, 1988, 9-10)²⁶

Or cette conception particulière de la monnaie comme étant par essence « trésor » a une grande importance pour ce qui est de la nature de la relation entre monnaie et souveraineté chez Locke, ainsi que nous allons le voir plus spécifiquement maintenant. Comme par ailleurs Caffentzis (1989, 21) montre que, pour Locke, « *civil government has its origin and end in the regulation of money* », nous allons examiner d'abord l'origine monétaire du gouvernement civil, puis sa finalité en termes de régulation monétaire.

La monnaie et le crime, mère et père du gouvernement civil

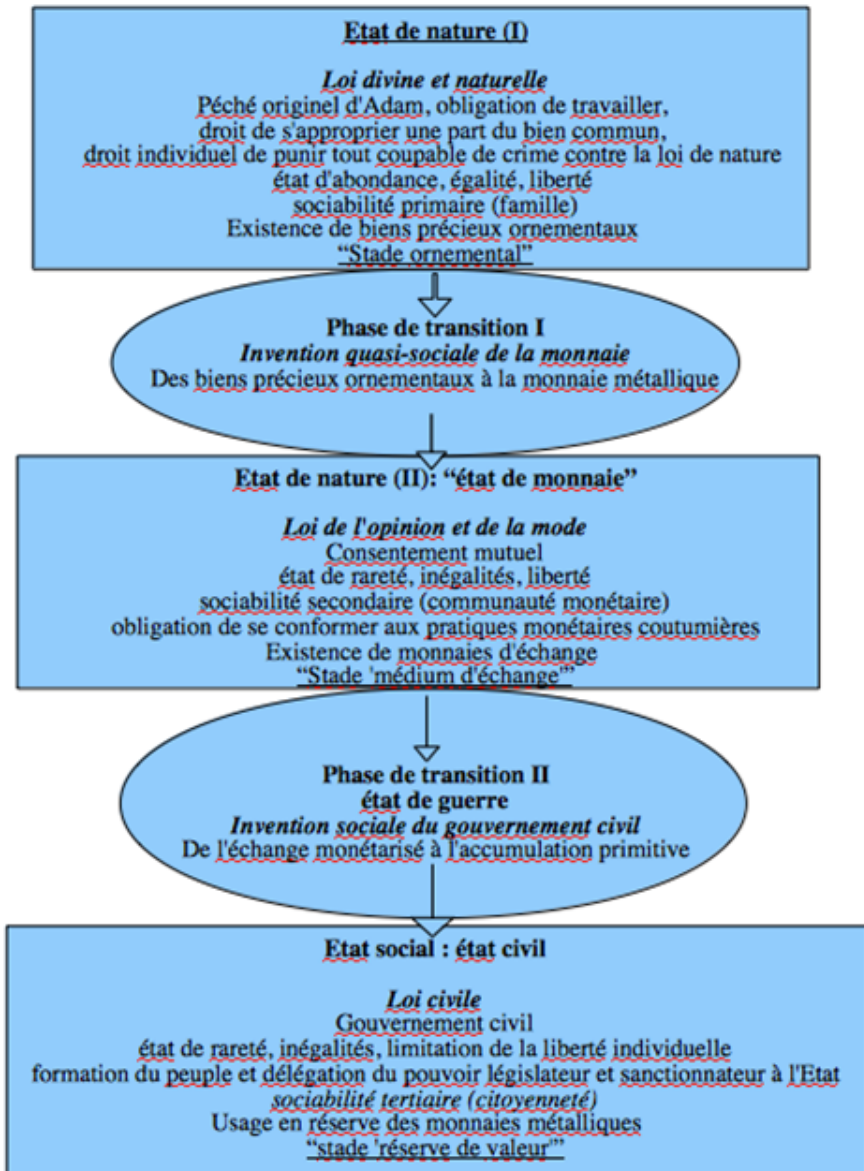
La figure 2 suivante tente de schématiser la reconstruction de l'origine de la monnaie chez Locke effectuée par Caffentzis. On y constate que cet auteur, comme Macpherson, y distingue un « état de monnaie » intermédiaire entre l'état de nature proprement dit et l'état civil, état qui joue un rôle clef dans la relation que Locke tisse entre monnaie et souveraineté.

Tout commence avec l'état de nature prémonétaire, état régulé par la seule loi divine et naturelle, que Caffentzis qualifie également de « ornamental stage » du point de vue monétaire (ibid., 148). Suite à la désobéissance d'Adam, l'homme a perdu son immortalité corporelle d'origine divine ; son âme reste immortelle, mais est *a priori* promise à l'enfer si l'homme ne se rachète pas du péché originel par le travail. L'homme devenu mortel est contraint de travailler pour assurer sa subsistance et se reproduire par ses propres moyens. Ce travail obligatoire est la forme que prend le rachat du péché originel chez les puritains dont Locke ne s'est pas fondamentalement détaché, malgré certaines velléités (Commons, 1934 ; Dumont, 1977, Dunn, 1991 ; Goyard-Fabre, 1992). Ainsi l'homme a sacrifié une vie sans travail qui était celle dont il jouissait dans le jardin d'Eden. Mais en travaillant l'homme récupère sa liberté et devient « propriétaire » de lui-même. Il acquière une identité, une individualité :

La propriété et le travail se conditionnent mutuellement mais renvoient ultimement au salut et à la nécessité continue d'en produire les signes, qui se double de l'objectif terrestre de la prospérité collective : 'toutes nos affaires se traitent ici-bas' (Locke). (Garo, 2000, 33-34)

26 Locke's « view of the origin of money is completely indifferent to the rationalistic "inconvenience of Barter" explanation of its origin [...]. He was certainly aware of these inconveniences, but they play no role in the account of the original "cause of money." According to Locke, the first exchanges pertinent to money were based on fancy, not upon real need or convenience. » (Caffentzis, 2003, 215-216). Voir aussi Caffentzis (1989, 149) et Dang (1995, note 3, 233).

Figure 2 : La reconstruction de l'origine de la monnaie chez Locke selon Caffentzis



Tout fonctionne relativement bien dans cet état a-social où les hommes sont des monades et s'auto-assujettissent à travailler chacun pour soi pour regagner le paradis (Caffentzis, 1989, 141). Il y existe bien une sociabilité naturelle, mais c'est une sociabilité primaire qui ne dépasse guère les bornes de la famille patriarcale dans le cadre de

laquelle l'homme se reproduit. L'état naturel d'abondance qui règne fait que les hommes peuvent s'approprier une partie du (patrimoine) commun donné aux hommes par Dieu sans se heurter les uns aux autres, cette appropriation étant limitée par les capacités physiques des hommes et le caractère périssable des produits du travail.

Toutefois Dieu a laissé quelque liberté aux hommes en dehors du travail. Aussi quelques marginaux itinérants (enfants et bergers), dont le fils d'Adam, ont-ils eu l'opportunité de découvrir de l'or, de l'argent et des diamants, et de les conserver pour jouir de leur beauté et s'en servir d'ornement (Caffentzis, 1989, 137-138). Ils diffusent par là le désir de ces objets chez d'autres hommes, ce qui conduit à leur échange contre des biens périssables. Ils permettent ce faisant aux plus industriels d'élargir leurs possessions en assouplissant le jeu de l'interdit de non gaspillage régissant l'état de nature, lequel limite étroitement leur capacité d'appropriation des ressources communes par le seul travail. Or, argent, coquillages et diamants sont en effet inaltérables et donc quasi-éternels. Il est alors possible pour chacun de produire plus que le nécessaire en échangeant les surplus de biens périssables contre ces objets qui permettent *de facto* de thésauriser la contre-valeur de ces surplus.

Des coutumes et des opinions communes s'instaurent relativement à ces objets précieux quoiqu'inutiles et sans véritable valeur car im-productifs²⁷, et leur circulation en tant que biens précieux tend à s'élargir progressivement. En tant que moyens avant tout d'engranger de la valeur, ils sont recherchés et les échanges marchands motivés par leur appropriation se développent. C'est ainsi qu'ils peuvent devenir aussi intermédiaires des échanges, et qu'aux échanges par dons ou par trocs réciprocaires, peuvent se substituer des échanges marchands médiatisés par ces monnaies²⁸.

27 « L'or, l'argent, les diamants, sont des choses sur lesquelles la fantaisie ou le consentement des hommes, plutôt qu'un usage réel, et la nécessité de soutenir et conserver sa vie, a mis de la valeur. » (Locke, 1992, § 46, 177)

28 « He that gathered a hundred bushels of acorns or apples, had thereby a property in them; they were his goods as soon as gathered. He was only to look that he used them before they spoiled; else he took more than his share, and robbed others. . . . If he gave away a part to any body else, so that it perished not uselessly in his possession, these he also made use of. And if he also bartered away plumbs that would have rotted in a week, for nuts that would last good for his eating a whole year, he did no injury, he wasted not the common stock; destroyed no part of the portion of goods that belonged to others, so long as nothing perished uselessly in his hands. Again, if he would give his nuts for a piece of metal, pleased with its color; or exchange his sheep for shells, or wool for a sparkling pebble or a diamond, and keep those by him all his life, he invaded not the right of others, he might heap up as much of those durable things as he pleased; the exceeding of the bounds of his just property not lying in the largeness of his possession, but the perishing of any thing uselessly in it. And thus came in the use of money, some lasting thing that men might keep without spoiling, and that by mutual consent men would take in exchange for the truly useful, but peris-

Au départ en effet, les hommes n'entretiennent que peu de relations autres qu'épisodiques. Leur sociabilité naturelle s'exprimant dans les limites de la famille, les échanges sont rares (Caffentzis, 1989, 143-144). « The first exchanges were inadvertant ; pleased with the colour of gold or silver or the sparkling of a diamond a man exchanges perishable goods for them. » (ibid., 129). Mais au fur et à mesure que le désir pour ces biens précieux ornementaux croît, l'humanité est conduite d'un commerce marginal de ces biens à leur usage généralisé en tant que monnaie dans des échanges qui vont se multiplier. Les hommes les utilisent de plus en plus comme moyens de paiement dans leur commerce. « Slowly there is a growing 'mutual consent' or 'tacit agreement' to take the gold, silver or diamond as payment in general » (ibid., 129). Ce qui va subrepticement modifier l'état de nature et mettre en crise sa régulation naturelle.

Un état de nature d'un nouveau type émerge donc qui peut être appelé « état de monnaie » (cf. figure 2). Caffentzis le qualifie également de « 'medium of exchange' stage » (ibid., 148) pour signifier l'usage qui est désormais fait de la monnaie dans ce nouvel état qui, pour Locke, est encore un état de nature pré-politique. Dans cet état de monnaie, « a new logical and social level is achieved. Whereas before there was individual fancy, now there is 'mutual consent' ; while in the state of nature natural law ruled, in the state of money there is 'tacit agreement' ». (ibid., 139). Pour Locke, ce sont ici des lois quasi-sociales qui se font jour, du fait que les interactions entre des atomes humains pré-sociaux tendent à s'universaliser par l'usage mimétique de la monnaie dans les processus d'échange (ibid., 143). Pour ces échanges monétaires, en effet, ce n'est ni la loi divine, ni la loi civile qui s'appliquent. La loi est ici ce que Locke appelle « philosophical law », une « law of opinion or reputation », ou encore « the law of fashion » (ibid., 145) :

Once gold and silver have struck everyone's fancy and have become such that it is common custom to get pleasure from them, it could easily become a 'law of opinion or fashion' that all transactions are to be carried out in gold or silver pieces through a multitude of 'secret and tacit agreements'. Once such law is operating, the consequences of dropping out can be severe – even if one finds that the agreements are to his disadvantage. For by staying one might become poor, but to leave might mean death. This self-reinforcing, self-sustaining, irreversible character of informal systems, where an accidental fluctuation can become a structural principle, is quite remarkable ; Locke would not be far wrong in tracing to them the origin of money. By discovering a common 'fetish' with his fellows and creating a 'secret society' upon it, Locke's monad (in the state of nature) can break out of itself. (ibid., 147-148)

hable supports of life. » (Locke, *Second Treatise*, cité par Vaughn, 1980, 7, traduit in Locke, 1992-1690, §46, 178)

Cette loi de type informel est donc très efficace pour généraliser l'usage de la monnaie dès lors qu'on est dans « l'état de monnaie »²⁹. L'origine de la monnaie réside alors dans une double convention fondatrice qui exprime le consentement mutuel tacite de ceux qui l'utilisent : on s'accorde sur le choix de l'or et/ou de l'argent comme supports monétaires, ce qui permet la mise en réserve de valeur ; on s'accorde également sur le choix de l'ancrage de l'unité de compte dans un poids déterminé d'argent de qualité déterminée, ce qui permet la mise en équivalence des biens et leur circulation par l'échange (Garó, 2000, 22)³⁰.

A ce point, se termine la phase de transition du premier état de nature au second, l'état de monnaie. Cet état voit l'apparition d'une sociabilité nouvelle, secondaire, à l'échelle de la communauté monétaire de paiement. Il ne saurait cependant durer éternellement, car lui aussi va connaître un processus entropique de même type que celui qu'a connu l'état de nature avec la découverte des métaux précieux. En effet, tout comme le désir de fantaisie (*fancy*) avait finalement eu raison de l'ordre naturel pré-monnaie, le désir ou instinct d'accumulation (Caffentzis, 1989, 151) va opérer un travail similaire de sape dans l'ordre monétaire pré-civil. « An impulse to accumulation begins to take shape as some parts of the population 'enlarge

29 Roche (cf. ci-dessous note 59) suggère que la monnaie, en tant qu'unité de compte, est instituée dans la société et par une loi civile et non dans l'état de nature, ce qui n'est pas le cas de Caffentzis qui la voit, quant à lui, surgir dans l'état de nature de la loi de l'opinion et de la coutume par mimétisme et contrainte éthique. En effet cette loi quasi-sociale n'est nullement contraire à l'état de nature, elle exprime la liberté laissée aux hommes par Dieu de passer des conventions entre eux.

30 La monnaie chez Locke est définie simultanément comme substance et « mode mixte ». « [...] Money is not gold, nor silver or diamonds. What transformed these substances into money is another idea. "Fancy and tacit agreement both put value on "the substance, and take it as "the universal barter, or exchange". Money is an idea of substance plus something else—a value men attribute to a substance that is not in it, a willingness to accept an equality between it and another object that is not in it either—a mixed mode. It is this non-substantial aspect of the complex of ideas that creates the mystery of money. [...] Money thus has a double categorical character for Locke : it is a substance and it is a mixed mode. [...] One must understand the duplicitous nature of money in order to understand the laws of its behavior. » (Caffentzis, 1989, 75-76) (souligné par l'auteur). Garó (2000) et Roche (2009) soutiennent le même point de vue que Caffentzis sur ce point. La dimension substantielle de la monnaie réside dans son adossement aux métaux précieux, alors que son existence en tant que mode mixte, idée complexe formée d'une juxtaposition d'idées simples de différentes espèces et qui peut trouver sa source dans différentes expériences, mais qui est plus communément une construction de l'esprit qu'on applique au monde pour le saisir, renvoie à son caractère conventionnel. Sur la notion de mode mixte chez Locke, voir par exemple Garth Kemerling, *A guide to Locke's Essay Concerning Human Understanding*, 2011, <http://www.philosophypages.com/locke/g02.htm>.

their possessions' while others, of course, are diminished » (ibid., 129).

The quasi-eternal durability of the precious metals and the potentially boundless desire for them lead to a new historical possibility : "And as different degrees of industry were apt to give men possessions in different proportions, so this invention of money gave them the opportunity to continue and enlarge them" (Locke, *Two Treatises*). (cité par Caffentzis, 1989, 149)

La logique propre de la monnaie ancrée dans le métal, régulée par la seule loi « éthique » de l'opinion et de la mode, va en effet conduire, en raison d'une croissance sans limite de l'appétit d'accumulation, à des inégalités de plus en plus fortes dans la distribution des droits de propriété et en termes d'accès à la monnaie. A peine instauré, en effet, du fait même des caractéristiques intrinsèques de la monnaie métallique qui permettent de la conserver sans qu'elle se corrompe et perde sa valeur, l'état de monnaie va connaître un processus d'accumulation primitive que la loi de l'opinion, pas plus que la loi de nature, ne va pouvoir réguler ; ce qui appelle l'invention d'un autre type de loi, la loi civile.

Cette situation trouve sa source en effet dans :

Two aspects of gold and silver that arise from their pure physicality : they are extremely durable (even quasi-eternal), and there is no inherent limit to their accumulation. This physical characteristics differentiate gold and silver from those substances and stuffs that God thought fit to be of real use to us, which are continually spoiling and rotting. (ibid., 148)

Dans l'espace ouvert par la circulation de cette monnaie gagée sur l'argent et l'or, caractérisée donc par une quasi-éternelle durabilité – si la (seconde) convention (quantitative) définissant l'unité de compte est tenue – et par l'absence *a priori* de limite à son accumulation, va s'engouffrer l'instinct d'accumulation dont l'homme, pour Locke, est naturellement doté par Dieu. Une accumulation primitive de ressources conduisant à des « possessions inégales et disproportionnées » en est le résultat. Dans l'état de nature pré-monétaire, cet instinct ne pouvait s'exprimer que dans d'étroites limites (celle des gains de productivité), en raison de la difficulté de stocker les biens et d'enrôler des serviteurs, puisque chacun pouvait s'installer comme propriétaire. Mais dès lors que la digestion du surplus par la monnaie, pour parler en termes hobbesiens, et sa conservation sous forme de métal précieux incorruptible (trésor) est rendue possible par la transformation des métaux précieux en monnaie d'échange, ces limites disparaissent.

L'accumulation primitive s'appuie par ailleurs sur deux mécanismes spécifiques, à savoir ceux de l'héritage et du taux d'intérêt qui, dès lors qu'ils sont bien coordonnés, « amplifient au fil des années et des générations l'effet cumulatif de l'introduction de

la monnaie ». Selon Caffentzis, ce sont là deux « éléments essentiels de la philosophie de l'argent » de Locke en général peu pris en considération (*ibid.*, 153). En effet, avec l'intérêt sur l'argent, l'accumulation devient un mécanisme qui s'auto-perpétue et n'est pas contraire à la loi de nature :

[...] With the existence of interest, the accumulation and unequal distribution of money becomes a self-perpetuating mechanism without any new effort from the part of the possessor of the money [...]. Biblical restrictions notwithstanding, once a monetary economy begins to 'take off', a completely new way of accumulating possessions is created that is autonomous from the original labor-title to property. But it is just as legitimate, since in the end it can trace itself back to the tacit consent of all money users. (*ibid.*, 156)

C'est là un point essentiel des écrits économiques de Locke. La durabilité de la monnaie en fait pour lui une richesse économique aussi légitime que la terre, même si celle-là trouve sa source dans une convention humaine et non dans un don de Dieu comme celle-ci. Et il n'est pas injuste que les hommes cherchent à l'accumuler grâce au prêt à intérêt et au développement du crédit, car comme la terre, l'argent doit travailler plutôt que de rester oisif. On va y revenir.

Quant à l'héritage, c'est une institution héritée de l'état de nature mais qui est totalement transformée par l'invention de la monnaie métallique, celle-ci permettant non seulement l'accumulation mais aussi la transmission des propriétés. Sa fonction originelle est renversée. Alors que dans l'état de nature prémonétaire, il servait à préserver les descendants, dorénavant ce sont à l'inverse les descendants qui doivent préserver l'héritage :

The function of the descendents is to preserve the property and not vice versa. Property loses its status as a continuously reaffirmed, laboriously acquired, decomposing thing when it becomes money : it becomes that which continues beyond death, to such a point that the family capital will go on to embody the family. (*ibid.*, 159)

Ainsi désormais, « dans l'héritage intrafamilial » « repose l'immortalité de la propriété » (*ibid.*) et donc du propriétaire qui vaut désormais aussi par la médiation de ses avoirs évalués en monnaie. Et il devient fondamental « pour assurer que les produits naturels de l'engendrement soient la continuation du moi des géniteurs » (*ibid.*, 161). Dans l'héritage « digéré » par la monnaie se fait ainsi jour une connexion étroite entre la personne et la propriété.

En conséquence, même si elle conduit à la destruction de l'état de nature égalitaire des petits propriétaires³¹, l'accumulation ne doit pas

31 A ce propos Caffentzis (1989, note 42, 243) note que Locke n'explique pas pourquoi la terre est appropriable puis négociable, alors qu'elle n'est pas un produit corruptible: « There is a major lacuna in Locke's theory which requires more attention than it has been given : the turning of the land into a private possession, in contrast to the "fruits" of the land. » En revanche dans ses écrits moné-

être entravée, car non seulement elle est parfaitement légitime selon la loi de nature du fait que les hommes y consentent, mais aussi parce qu'elle permet à l'homme d'atteindre l'éternité sur terre (ibid., 150). L'accumulation n'en a pas moins des conséquences individuelles et sociales néfastes qui peuvent compromettre son attractivité et sa légitimité³². D'une part, en effet, avec une accumulation croissante de la richesse sous forme monétaire, « la jouissance de la propriété devient problématique » :

Avec l'argent, une nouvelle question surgit : Quand puis-je jouir de ma richesse ? La monnaie *préserve* la propriété, mais introduit un hiatus entre l'appropriation et le plaisir, un hiatus qui peut remplir quiconque de "crainte et de dangers continuels". (ibid., 70)

En outre, la richesse transformée en monnaie est moins sûre que la propriété foncière :

By preserving property, money puts an end to the 'natural' identification with the owner and the pleasure an object brings ; and by its own nature makes anyone substitutable with the owner. For not only is money a universal equivalent, it is universally ownable – the thief can interpose himself between the moment of possession and the instant of satisfaction, just like everybody else. Thus, though money preserves property from decay, it makes it more vulnerable, 'very unsafe, very insecure' ; it preserves it from Nature only to expose it to Crime. (ibid., 70-71)

C'est là le résultat de ce que dans l'état de monnaie se fait jour une polarisation sociale entre riches et pauvres, entre ceux qui détiennent et accumulent les richesses matérielles et ceux qui en ont été déposés.

Avec l'argent, un homme peut posséder plus de terre et produire plus que ce dont il a besoin pour ses propres nécessités. Tout en continuant de se conformer à la loi de nature, il peut accumuler de la richesse dans une forme quasi-éternelle qu'il n'a pas besoin de partager avec les autres. Dans de telles circonstances, les supports temporels du crime et de la monnaie entrent en collision. L'existence de la monnaie stimule les ambitieux et les industriels à repousser leur consommation immédiate afin d'amasser de la richesse. Mais la monnaie stimule aussi ceux qui sont prédisposés au

taires, il examine le marché des terres et les problèmes posés par la chute de la rente foncière.

32 « Le désir de l'homme d'étendre sa propriété au-delà des limites de ses besoins s'inscrit dans le plan divin qui commande à l'homme d'assurer sa "vocation", de réaliser la tâche que Dieu lui a assignée par un travail acharné. De plus, ce désir n'est qu'un prolongement du désir de conservation de l'individu, désir qui réalise le devoir imposé par la loi de nature à chacun d'assurer sa propre préservation. Puisque « l'affaire des hommes est d'être heureux dans ce monde en jouissant des choses de la nature qui sont utiles à leur vie, à leur santé, à leur bien-être et à leur plaisir », l'attachement à la propriété est donc naturel. Mais si l'homme est sur terre pour réaliser sa "vocation", l'enrichissement illimité aux dépens des autres, sans respect des règles de justice, constitue cependant une "vocation" moralement dangereuse. » (Dang, 1995, 213)

mal et au crime à voir dans l'action à court terme la solution définitive, soit à leur souffrance immédiate, soit à la satisfaction des plaisirs dont ils manquent. [...] En outre, avec l'arrivée de l'argent, l'objet même du vol est logiquement transformé du particulier au général. [...] Comme l'argent répond à toute chose, il apparaît comme la clef de tous les plaisirs possibles, et ainsi comme la solution à une multiplicité de désirs. [...] (Ainsi) il est crucial de voir que l'invention de l'argent a créé une nouvelle polarité *sociale* entre accumulation et rareté, entre le riche et le dépossédé. L'argent a créé la rareté. [...] Et l'argent est la précondition et la justification de l'accumulation [...]. Avec la rareté et l'accumulation vient la division entre riches et pauvres [...]. (ibid., 65-66)

L'état de monnaie incite au crime en en démultipliant les formes ainsi que le nombre de criminels. Dans l'état de nature sans monnaie, vu les structures patriarcales et les limites imposées par la loi de nature à l'accumulation privative des ressources du domaine commun ainsi qu'à la croissance démographique, peu d'hommes, si ce n'est quelques « vicieux » qui refusent délibérément de travailler, sont susceptibles de devenir des criminels permanents, car il est peu de raisons d'empiéter sur les domaines d'autrui.

Nature's law teaches only those who will consult it (§ 6); some men transgress it and, by so doing, declare themselves "to live by another rule than that of reason and common equity" and in this way become "dangerous to mankind" (§ 8); a man who violates the law of nature "becomes degenerate, and declares himself to quit the principles of human nature, and to be a noxious creature" (§ 10). The whole picture of the state of nature in chapter ii of the Treatise is one of a people abiding by natural law, with some natural criminals among them: Locke even uses the word criminal to describe the man in the state of nature who violates its law. (§ 8) (Macpherson, 1954, 14, les n° des § sont ceux du Second Traité)

Avant l'institution de la monnaie donc, les criminels, réduits à quelques uns, ne peuvent pas vraiment perturber l'ordre naturel. Il en est tout autrement dans l'état de nature avec monnaie, dans lequel la restriction croissante des ressources communes disponibles sont sources de dommages croissants de chacun à autrui. Les chances d'accéder, en conformité avec la loi de nature, à la terre et à ses fruits s'amenuisant, le crime vis-à-vis de la propriété d'autrui ne peut que croître. La production augmentant par ailleurs, la population grandit également, ce qui renforce la pénurie de ressources communes à s'approprier par le travail et dévalorise d'autant la valeur sociale de celui-ci. Le crime d'oisiveté ne peut donc lui-aussi que s'étendre dans la population dépossédée de tout *estate* et devenir un phénomène de masse. Par ailleurs, l'accumulation illimitée de richesse permise par l'institution de la monnaie brouille les codes moraux de l'état de nature et, en favorisant le vice, l'avidité, la débauche et le gaspillage parmi les riches, conduit au développement de nouvelles catégories de crimes contre la loi de nature, mais aussi contre la monnaie elle-même comme le rognage des pièces et l'émission de fausse monnaie. L'état de nature devient

“very unsafe, very unsecure” ; [...] in it the enjoyment of individual rights is “very uncertain, and constantly exposed to the invasion of others,” and it is “full of fears and continual dangers.” All this danger occurs because “the greater part [are] no strict observers of equity and justice” (§ 123). What makes the state of nature unlivable, according to this account, is not the viciousness of the few but the disposition of “the greater part” to depart from the law of reason. (ibid.)

Dit autrement, l'état de monnaie, en promouvant le crime, tend à engendrer ou à conforter un « état de guerre » de type quasi-hobbesien³³. Les hommes raisonnables y sont par conséquent conduits à désirer changer d'état en formant un gouvernement civil :

[...] dans *l'état de nature*, il manque ordinairement un pouvoir qui soit capable d'appuyer et de soutenir une sentence donnée, et de l'exécuter. Ceux qui ont commis quelque crime, emploient d'abord, lorsqu'ils peuvent, la force pour soutenir leur injustice ; et la résistance qu'ils font rend quelquefois la punition dangereuse, et mortelle même à ceux qui entreprennent de la faire » (§126). « [...] Les inconvénients auxquels (les hommes) [...] (se) trouvent exposés (dans l'état de nature), par l'exercice irrégulier et incertain du pouvoir que chacun a de punir les crimes des autres, les contraignent de chercher dans les lois établies d'un gouvernement, *un asile et la conservation de leurs propriétés*. C'est cela, c'est cela précisément, qui porte chacun à se défaire de si bon cœur du pouvoir qu'il a de punir, à en commettre l'exercice à celui qui a été élu et destiné pour l'exercer, et à se soumettre à ces règlements que la communauté ou ceux qui ont été autorisés par elle, auront trouvé bon de faire. Et voilà proprement le *droit original et la source et du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif*, aussi bien que des sociétés et des gouvernements eux-mêmes. (§127) (Locke, 1992-1690, 237-238, souligné par Locke)

Dit autrement,

[...] une fois que le processus commence, il a une direction irréversible : la croissante disproportion des possessions allume un état chronique de guerre qui nécessite un *compact* entre ceux qui trouvent dans leur intérêt

33 Comme l'a souligné Macpherson (1954, 14) et le montrent les §123 à 125 du deuxième Traité de Locke : « [...] tous les hommes étant Rois, étant égaux et la plupart peu exacts observateurs de l'équité et de la justice, la jouissance d'un bien propre, dans [...] l'état (de nature) est mal assurée, et ne peut guère être tranquille. C'est ce qui oblige les hommes de quitter cette condition, laquelle quelque libre qu'elle soit, est pleine de crainte, et exposée à de continuels dangers [...]. (§123). [...] bien que les lois de la nature soient claires et intelligibles à toutes les créatures raisonnables, [...] les hommes étant poussés par l'intérêt aussi bien qu'ignorants à l'égard de ces lois, faute de les étudier, ils ne sont guère disposés, lorsqu'il s'agit de quelques cas particuliers qui les concerne, à considérer les lois de la nature, comme des choses qu'ils sont très étroitement obligés d'observer (§124). [...] les hommes étant partiels, principalement lorsqu'il s'agit d'eux-mêmes et de leurs intérêts, la passion et la vengeance sont fort propres à les porter bien loin, à les jeter dans de funestes extrémités et à leur faire commettre bien des injustices ; ils sont fort ardents lorsqu'il s'agit de ce qui les regarde, mais fort négligents et fort froids, lorsqu'il s'agit de ce qui concerne les autres : ce qui est la source d'une infinité d'injustices et de désordres » (§125) (Locke, 1992-1690, 236-237).

de protéger et préserver leur propriété. (Caffentzis, 1989, 162-163). (Ainsi) [...] le gouvernement *permanent* est une création de 'l'état de guerre' *permanent* à l'intérieur de la société ; ou plutôt on crée une société contractuelle de façon à éviter la guerre dans l'état de monnaie. Cet 'état de guerre' est le *crime*, ou le vol de la propriété, de la vie, de la liberté ; et c'est une bataille à mort entre le gouvernement civil et le criminel, qui par l'usage de la force, viole la loi à ses racines, même si il me vole seulement mon cheval ou mon manteau. (ibid., 65-69)

Le texte de Locke fournit donc deux causes interdépendantes à l'émergence de la société politique, les criminels et la monnaie. La cause efficiente en est "la corruption et le vice d'hommes dégénérés", criminels à l'encontre de la loi naturelle, mais la cause ultime est la Monnaie. Il s'ensuit alors que la théorie lockéenne du crime et de la monnaie est essentielle pour comprendre les fondations du Gouvernement et de ses fonctions ; car c'est l'existence du crime qui appelle la création de l'Etat, mais l'existence du crime présuppose à son tour l'existence de l'échange monétaire : sinon, pour ainsi dire, le crime ne paierait pas (ibid., 56).

Pour Caffentzis, il en résulte que la monnaie est « La Monnaie, en vérité, est la Mère du gouvernement civil » (ibid., 163), tandis que le criminel, « créature nocive » et « dégénérée », en est le « Père » (ibid., 70) puisque « s'évanouirait-il que nous pourrions retourner à notre état de nature précontractuel³⁴ » (ibid.)

La monnaie, en tant que « trésor », est de la sorte dans un rapport d'engendrement et d'opposition dialectique avec le crime, rapport d'accouplement de type œdipien – le père est fils de la mère – dont l'enfant, son produit, est le gouvernement civil.

Avec l'institution d'un tel gouvernement, créé à partir d'un accord majoritaire au sein de ce qui apparaît désormais de prime abord comme un ensemble de propriétaires accumulateurs (opposé à une multitude dangereuse, désargentée, pauvre et poussée au crime, mais non organisée), on sort de « l'état de monnaie » et on entre dans « l'état civil » que Caffentzis qualifie également de « store of value' stage » sur le plan monétaire.

Dans ce nouvel état proprement social, l'Etat centralise, monopolise, les deux sortes de pouvoir dont l'homme dispose dans l'état de nature, à savoir le pouvoir de conservation de soi et des autres et le pouvoir de punir les crimes contre la loi de nature.

[...], dans *l'état de nature*, un homme, outre la *liberté* de jouir de plaisirs innocents, a deux sortes de pouvoirs. Le premier est de faire tout ce qu'il trouve à propos pour sa conservation, et pour la conservation des autres, suivant l'esprit et la permission des *lois de la nature*, par lesquelles lois, communes à tous, lui et les autres hommes font une communauté, composent une société qui les distingue du reste des créatures [...]. L'autre pouvoir qu'un homme a dans *l'état de nature*, c'est de punir les crimes commis

34 Car « [...] si ce n'était la corruption des gens dépravés, on n'aurait besoin d'aucune autre société, il ne serait point nécessaire que les hommes se séparent et abandonnassent la communauté naturelle pour en composer de plus petites. » (§128) (Locke, 1992-1690, 238)

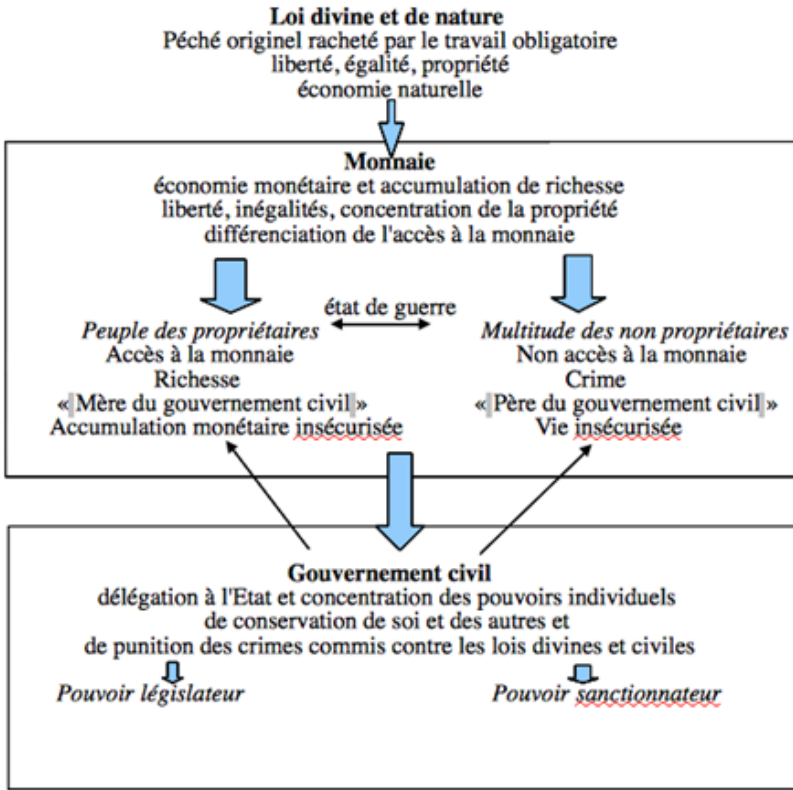
contre ces lois. Or il se dépouille de l'un et de l'autre, lorsqu'il se joint à une société particulière et politique, lorsqu'il s'incorpore dans une communauté distincte de celle du reste de l'humanité (§128). (Locke, 1992-1690, 238-239)

Dans la figure 3, à la suite de Caffentzis on a qualifié ces deux pouvoirs de pouvoirs respectivement législateur et sanctionnateur, et on les a affiliés respectivement à la Mère et au Père du gouvernement civil ; il s'agit en effet dans un cas d'assurer sa perpétuation en réglant les problèmes susceptibles d'être posés par la monnaie et l'accumulation de richesses entre quelques mains, dans l'autre de régler les problèmes du Crime. A vrai dire le pouvoir sanctionnateur est clairement pour Locke un préalable au pouvoir législateur, l'origine directe du gouvernement civil étant le crime alors que la monnaie n'en est qu'une cause indirecte. Quand il s'agit de fonder un gouvernement civil, les problèmes et conflits sociaux liés au crime sont centraux, tandis que ceux ressortant du rôle joué par la monnaie dans la société sont seconds, même si, en dernière analyse, la régulation de ces derniers est la fin ultime de l'Etat, puisque la monnaie est à l'origine du crime comme problème social, et que la perpétuation de la société civile ne saurait relever du seul exercice d'une force répressive.

Le conflit central que Locke considère comme étant au fondement de l'état civil oppose donc le peuple des propriétaires de terres et de monnaie accumulée, et la multitude des « propriétaires d'eux-mêmes » qui, du fait qu'ils sont désormais dépourvus de ces deux ressources matérielles et symboliquement supérieures en valeur, refusent de travailler pour le compte d'autrui et préfèrent s'adonner au Crime, à savoir les pauvres oisifs, mendiants, sans emplois, voleurs, débauchés, querelleurs, etc. Le pouvoir sanctionnateur, pouvoir centralisé de punition des criminels, a pour principale mission de « civiliser » ce conflit, de sécuriser la vie de tous, en protégeant la propriété. C'est comme conseiller de ce pouvoir que Locke, membre du *Board of Trade and Plantations*, écrira en 1697 son *Report on the Poor* où il détaille les mesures répressives, éducatives et de pilotage de la charité privée que ce pouvoir sanctionnateur doit prendre selon lui³⁵.

35 Dans ce rapport J. Locke divise les pauvres en trois catégories : 1) « les pauvres méritants » (*deserving poor*), c'est-à-dire ceux qui sont vraiment dans le besoin, sans que leur condition soit due à un vice ou à une imprévoyance de leur part (les malades, les vieux impotents, les orphelins) ; 2) les ouvriers qui n'arrivent pas à nourrir correctement leur famille en raison de l'insuffisance de leur paie ; 3) les « mendiants professionnels » qui sont parfaitement capables de travailler, mais prétendent ne pas trouver de travail et préfèrent alors vivre de la mendicité. Chaque catégorie bénéficie d'un traitement différencié." (Dang, 1994, 1425). Rappelons que « en Angleterre, le nombre de pauvres ne cesse d'augmenter de 1692 à 1699. Gregory King, dressant un tableau sur la population britannique pour les années 1688, estime que les petits cultivateurs (*cottagers*) et les indigents (*paupers*) représentent 24 % de la population du pays (1 360 000 sur 5 500 000 habitants,

Figure 3 : Monnaie et politique chez Locke³⁶



Cela dit, Locke considère explicitement qu’il existe deux grandes catégories de criminels relevant directement du pouvoir sanctionnateur : ceux qui pèchent contre la loi de nature et ceux qui bafouent la convention mutuelle qu’est la monnaie. Les premiers sont définis comme refusant de s’auto-soumettre à l’obligation morale de travailler, et donc comme récusant les fondements naturels-religieux de

dont 300 000 vagabonds), tandis que les ouvriers et artisans (*labouring people*) et les domestiques (*out-servants*) forment 23 % de la population totale (1 275 000). Ces deux groupes, qui représentent donc 47 % de la population anglaise, dans les années 1690, n’arrivent pas à subvenir, avec leurs ressources, à leurs besoins quotidiens. » (ibid., 424). Ainsi qu’on l’a vu précédemment en évoquant les thèses de Macpherson, la catégorie 2 des « pauvres actifs », « propriétaires d’eux-mêmes » respectueux de l’injonction divine de travailler, adhérant tacitement à l’ordre monétaire, et intégrés à l’ordre patriarcal des possédants à qui ils vendent leurs services contre un minimum de subsistance, est donc sur le fil du rasoir. On verra qu’elle constitue un des principaux enjeux de la politique monétaire du pouvoir législateur. La catégorie 1, quant à elle, doit faire l’objet de la charité.

³⁶ Dans ce schéma, les termes de propriétaires et de non propriétaires renvoient à la possession ou non de biens tangibles durables, terres et stocks de monnaies (trésors), et non pas à la propriété de son individualité et de sa liberté.

l'ordre propriétaire et du processus d'accumulation de richesse qui lui est associé ; ainsi les « pauvres non méritants » doivent être mis au travail par la force et physiquement punis et marqués s'ils se rebellent ; néanmoins leur péché n'est pas mortel, car ils souffrent d'un manque d'éducation et ils peuvent être éduqués et maintenus en vie au niveau minimum de subsistance (Dang, 1999³⁷). Les seconds sont les faussaires (*counterfeiters*) et autres rogneurs des monnaies (*clippers*) qui remettent, quant à eux, en cause la substance de la monnaie et par là la convention monétaire sur laquelle la propriété a été refondée par consentement mutuel ; ceux là sont les plus dangereux, ils s'attaquent au fondement même de la société civile et sont une menace pour le crédit de l'Etat, leur péché est capital, leur crime est de lèse-majesté et de haute trahison, et ils méritent la peine de mort (Caffentzis, 1989 ; Wennerlind, 2004 et 2011 ; Desmedt & Blanc, 2010).

Cette dualité des espèces de criminels ressort par ailleurs de la théorie lockéenne du Crime exposée dans *l'Essay Concerning Human Understanding* [...] au chapitre xxi du livre II intitulé « Of Power » (Caffentzis, 1989, 61). Locke y développe l'idée que

the essence of crime is hasty judgement, i.e., choosing immediate pleasures or the easing of immediate pains over a future and better good. Thus the dialectic of present/future is the source of crime and the justification of punishment. [...] There are two great sources of Crime, from "bodily pain" and from "wrong judgements", according to Locke. This type of distinction echoes through the debate on crime to our day ; the "external", "environmental" source is defined as "the pain of the body from want, disease, or outward injuries, as the rack, &c." The "internal", "psychological" source is specified in the following way : "When we compare present pleasure or pain with future... we often make wrong judgements of them ; taking our measures of them in different positions of distance". Thus [...] Locke [...] lays the chief blame for crime and evil on "the weak and narrow constitution of our minds". [...] Thus Locke's concept of "the corruption and viciousness of men" essentially lies in an unrestrained temporal

37 Pour Locke, « le pauvre est un pécheur à qui la grâce a manqué. [...] Dans cette optique, les pauvres sont alors des êtres oisifs qui refusent d'assumer leur "vocation". Or la loi divine commande à l'homme de gagner son pain à la sueur de son front. Vivre dans la paresse, c'est donc transgresser un précepte religieux. [...] Les causes de la pauvreté, pour Locke, se ramènent à la déchéance morale. En assimilant la pauvreté à l'oisiveté et au vice, Locke cesse de faire de la pauvreté un signe d'élection. [...] Celle-ci est interprétée comme une punition envoyée par Dieu. » (Dang, 1994, 1436) Les pauvres oisifs donc, bien que choisissant leur condition, sont en quelque sorte prédestinés à leur état. Néanmoins Locke, dans la logique de son modèle, est aussi tenté d'y voir des propriétaires d'eux-mêmes dépossédés de toute autre richesse et qui exercent pleinement leur liberté de refuser de se subordonner à un travail qui ne leur permet plus, comme c'était le cas dans l'état de nature sans monnaie, de s'approprier une part des richesses matérielles (terres et produits de la terre) désormais monopolisées. D'où son hésitation à les réprimer pleinement et sa volonté de tenter de les « redresser » par une éducation adaptée dès l'enfance. Leurs crimes ne sauraient donc en tout état de cause relever de la peine capitale.

myopia, an inability to suspend judgement and re-educate one's self into making that which is conducive to our happiness pleasing as well". Impulsive, Immediate and Irrational: the criminal chooses his crime. (ibid., 62-64)

La criminalité des pauvres relève à l'évidence plus de la première source du crime –« bodily pain » – que de la seconde « wrong judgement » et « temporal myopia », même si ceux-ci peuvent être incités par l'existence de l'argent à voir dans le vol une solution définitive à leur condition courante de souffrance. En revanche, les coupables du « crime sémantique » que constitue pour Locke, selon Caffentzis, le faux-monnayage au sens large, ces êtres qui ont choisi de s'attaquer directement à ce qui fonde la souveraineté de la monnaie, expression de la volonté générale qui s'est forgée dans l'état de nature, relèvent de la seconde catégorie « wrong judgement » et « temporal myopia ».

Cela dit, par delà ces deux espèces déclarées de criminels, bien des passages des écrits politiques et économiques de Locke laissent penser qu'il avait une conception très extensive du crime. Ainsi Locke suggère-t-il, même s'il est alors beaucoup moins « catégorique », qu'il y a aussi des criminels du côté des propriétaires fonciers, des banquiers ou des marchands. C'est évident s'agissant des faussaires et rogneurs de pièces qui ne se recrutent pas exclusivement parmi les pauvres, ouvriers, mendiants ou petits voleurs. N'est-ce pas d'ailleurs parce qu'ils sont également disséminés dans les rangs des possédants que leur crime est de haute trahison ? Locke stigmatise aussi avec force la « vanité dispendieuse » de l'aristocratie foncière et le gaspillage des propriétaires fonciers oisifs et débauchés qui dépensent leurs rentes de façon ostentatoire en biens somptuaires et s'endettent à cette même fin plutôt que d'améliorer la gestion de leurs domaines³⁸.

Bref

While the archetypal activities of a capitalist bourgeoisie qualify for approval in Locke's model, we ought to remember that he vigorously condemned the avarice and luxury of money economies (§111), and that for him money was also a source of greed (§18) which bred immorality and conflict. Certainly Locke did not hold that successful appropriation, especially of moveable capital, was, in and of itself, a certain sign of rational and moral behavior. [...] Similarly, the ascription to Locke of a direct association between low social status or poverty and moral or rational failure

38 A contrario il considère que « les propriétaires fonciers peuvent comme les autres être assurés de garder leur rang, dès lors qu'ils font preuve de prévoyance, administrent sagement leurs biens et règlent leurs dépenses sur leurs revenus » (Locke, 2011, 129 et 131). « "Industrious and rational" landlords lived side by side with the "covetous and contentous" traditional minded peers. The former were objects of Locke's praise and in part the subjects of his model of accumulation. The latter not only lived lazily, "on scraps of begged opinion," but, Locke went on in the Essay, these gentlemen with power, authority, birth and fortune will find "all those ..., carried away from them by men of lower condition who surpass them in knowledge" and rational living? » (Hundert, 1977, 39)

is false. Locke said that the idle poor were dangerous, irrational and in need of strict supervision. But he did not claim that all or only the poor were idle, nor all the idle, poor, as his animus against the “debauched” and “lazy” aristocracy shows. (Hundert, 1977, 39)

Ces *landed men* pourraient bien même être redevables d’une double peine, car d’une part ils enfreignent la loi de nature par leur oisiveté, d’autre part ils vont à l’encontre de la paix civile en administrant mal leurs domaines, entretenant ainsi le risque social que leurs travailleurs (*servants*) réduits à la misère se révoltent³⁹.

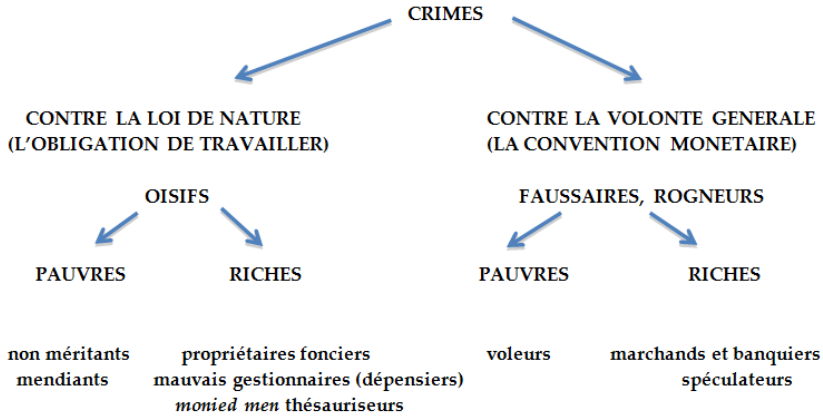
Enfin Locke condamne également les banquiers et les orfèvres avides, prêts à brader les intérêts nationaux de l’Angleterre en fondant ou rognant les espèces monétaires et en exportant les métaux précieux, de même qu’il dénonce les avaricieux qui thésaurisent la monnaie et créent ce faisant une pénurie monétaire⁴⁰. Les marchands, en tant que spéculateurs potentiels, font l’objet de sa part d’une méfiance similaire. Il en résulte qu’en croisant la nature des crimes et la situation sociale de leurs auteurs, on peut typologiser la conception lockéenne du comportement criminel en quatre grandes catégories (figure 4)⁴¹.

39 Cf. supra pour le lien que Locke établit entre révolte des salariés et mauvaise administration (Locke, 2011, 122). Par ailleurs, quand Locke s’inquiète de la baisse de la rente foncière, « signe infaillible du déclin de la richesse » du pays (ibid., 121), il l’impute à un excès de l’offre de terre, les vendeurs se trouvant en grand nombre par rapport aux acheteurs » (ibid., 91). Et pour lui ce qui explique cette abondance de vendeurs est « évident » : « c’est une mauvaise administration générale (*a general ill husbandry*), et les dettes qui en sont la conséquence. Si le mépris du gouvernement et de la religion, des exemples pernicieux, une éducation trop relâchée, ont fait naître la débauche ; et si par hasard ou par dessein, on a lancé la mode de vivre au-dessus de ses revenus, on verra l’endettement croître et se multiplier. Alors certains devront engager d’abord, et ensuite vendre leurs domaines » (ibid.).

40 Locke est en effet profondément suspicieux à l’égard des capitalistes londoniens qui ont lancé la Banque d’Angleterre, bien qu’il soutienne celle-ci et en soit actionnaire, et il est ouvertement hostile aux orfèvres londoniens (Laslett, 1957, note 64, 395).

41 Il est ainsi loisible de considérer que la structure sociale chez Locke comprend plus généralement trois grandes classes divisées chacune en deux « partis » : deux classes de possédants, les *landed-interests* divisés entre *gentry* et *aristocracy* et les *monied-interests* divisés entre *bankers* et *merchants*, et une classe de non possédants, les *poors* divisés entre *working* et *idle*. Néanmoins Locke est comme Hobbes un individualiste méthodologique, quoiqu’il soit moins hobbesien et atomistique que wébérien et dessinant des idéaux-types. Cette approche individualiste méthodologique est tout à fait cohérente avec l’idée d’une loi naturelle qui s’applique à l’individu et à celle d’une loi civile qui arme cette loi naturelle et lui donne son effectivité pratique : « pour Locke, concevoir la société comme une juxtaposition d’individus abstraits fut possible seulement parce que, aux liens concrets de la société, il pouvait substituer la moralité en tant qu’elle réunit ces individus dans l’espèce humaine sous le regard de Dieu » (Dumont, 1977, 81). « One’s class position had little to do with the discussion Locke was making » (Hundert, 1977, 39). Ainsi Locke analyse les crises économiques en incriminant

Figure 4 : Les divers types de criminels chez Locke



Néanmoins Locke ne pouvait traiter ni dans ses écrits, ni en pratique, de la même manière les criminels d'en haut, détenant terres et espèces ainsi que tout ou partie du pouvoir politique, et ceux d'en bas, exclus de tout accès à ces « actifs ». Contre les premiers, il ne pouvait requérir ouvertement du gouvernement qu'il use de son « pouvoir sanctionnateur » comme il le faisait pour les seconds, pauvres oisifs ou petits rogneurs et fabricants de fausse monnaie. Le redressement des comportements criminels des riches oisifs ou manipulateurs des espèces, du fait de leur puissance, de leur organisation politique et de leur participation au gouvernement civil, ne pouvait relever qu'exceptionnellement de ce pouvoir et de l'exercice direct

certaines comportements individuels déviants et non réglés de *landed men* et/ou de *monied men* « dégénérés » ou « dépravés », et s'attache à montrer que les conflits qui se développent entre leurs intérêts respectifs, en tant que catégories sociales, n'ont en fait pas lieu d'être car ils sont dus à des erreurs de jugement quant à la véritable cause des crises économiques, à savoir une situation de pénurie monétaire qui est due à la fois à ces comportements individuels déviants et à une défaillance du pouvoir législateur dans sa mission de les remettre dans le droit chemin. « [116] The usual struggle and contest, as I said before, in the decays of Wealth and Riches, is between the Landed Man and the Merchant, with whom I may here join the Monied Man. The Landed Man finds himself aggrieved, by the falling of his Rents, and the streightning of his Fortune ; whilst the Monied Man keeps up his Gain, and the Merchant thrives and grows rich by Trade. These he thinks steal his Income into their Pockets, build their Fortunes upon his Ruin, and Ingross more of the Riches of the Nation than comes to their share. He therefore endeavours, by Laws, to keep up the value of Lands, which he suspects lessened by the others excess of Profit : But all in vain. The cause is mistaken, and the remedy too. 'Tis not the Merchants nor Monied Man's Gains that makes Land fall: But the want of Money and lessening of our Treasure wasted by extravagant Expences, and a mis-manag'd Trade, which the Land always first feels » (Locke, 2011, 124).

d'une forme physique de coercition. Locke ne pouvait combattre la criminalité dorée qu'en menant, en tant que *whig* opposé aux *torys*, une lutte idéologique et politique au sein de l'Etat visant à mobiliser contre elle le pouvoir législateur, au nom de la préservation du bien commun (*Commonwealth*) et de la pérennisation du gouvernement civil.

Pour les empêcher de nuire à l'essor commercial du pays, condition essentielle selon Locke de la stabilité sociale et politique, seul ce pouvoir législateur constitué par le Parlement pouvait être mobilisé. Ce sera l'objet des réformes et politiques monétaires proposées et soutenues par Locke dans ses écrits monétaires que d'en préciser la manière, la finalité du pouvoir législateur, en tant qu'instance proprement politique, consistant pour lui à régler le monnayage et réguler les usages de la monnaie, conformément aux réquisits à long terme, fixés par la loi de nature et la convention monétaire originaire, de la conservation de la propriété individuelle et du *Commonwealth*.

Réguler le monnayage et les usages de la monnaie, fin ultime du pouvoir législateur au sein du gouvernement civil :

Locke, money doctor

Malgré son hostilité vis-à-vis des riches « dégénérés », qu'il s'agisse de l'aristocratie foncière dispendieuse ou des orfèvres et autres marchands-banquiers de la *City* plus soucieux de leur intérêt économique personnel que du *Commonwealth*, Locke était donc pour des raisons politiques obligé de composer avec eux et de les exempter de toute répression directe par le pouvoir sanctionnateur ; il devait se contenter de militer idéologiquement et politiquement pour que de tels comportements soient limités par le pouvoir législateur. Pour comprendre cette sorte de marche arrière dont témoignent ses écrits économiques et la mettre en cohérence avec ses écrits politiques, il faut prendre en compte des éléments de la biographie de Locke rarement considérés⁴², à savoir qu'avant de devenir célèbre pour ses écrits politiques, philosophiques et économiques, Locke a passé l'essentiel de sa vie à étudier et pratiquer la médecine.

On ne peut dans le cadre de cet article s'attarder sur cet aspect de sa personnalité et sur l'influence qu'elle a pu avoir sur l'ensemble de son œuvre. On se bornera donc ici à souligner, à la suite de Coleman (2000) et de Caffentzis (2003) (cf. encadré 1), comment ses idées médicales lui ont permis d'une part de rationaliser, en faisant de nécessité vertu, la contrainte politique qui s'imposait à lui quant aux comportements criminels des élites oublieuses du bien commun, d'autre

42 « John Locke's biographers have generally supposed that Locke's medical interests had little to do with the work for which he is remembered. » (Coleman, 2000, 715)

part d'occuper une position d'expert autorisé en matière monétaire, i.e. de ce qu'on appelle de nos jours un *money doctor*.

Encadré 1. Locke : de la condition de médecin de la psyché et du corps humains à celle de *money doctor*

Comme l'a rappelé Coleman (2000), « Locke was drawn to medicine for the greater part of his active life » (715), ce qui explique que ses écrits monétaires « *Some Considerations and Further Considerations*, appeared when he was fifty-nine and sixty-three respectively. Before he published anything on economic questions, (he) had studied medicine for several decades. Locke was a bachelor of medicine and an “outstanding” medical practitioner [...] who maintained an interest in medicine throughout his life » (713-714). En 1667, il devint le médecin personnel du *Earl of Shaftesbury* et « the ingenious prosthetic device he implanted in his patient [...] not only gave him entrée to the path of power, it also sealed his fame as a physician » (Caffentzis, 2003, 204). Son entrée au service de Shaftesbury ouvrit en effet « a new chapter in his medical career [...]. In London he became the friend and colleague of the celebrated and unorthodox physician, Thomas Sydenham » (Coleman, 2000, 714), lequel était porteur d'un renouvellement de la doctrine hippocratique dont deux composantes essentielles étaient l'une le « modèle humoral » dans lequel « the body was a thing into which and out of which things flowed » (717), l'autre la considération que « la nature était le médecin suprême », « the sovereign power, animating both health and disease » de telle sorte que « doctors should seek to cooperate with nature, rather than overrule her » (717-718). Néanmoins, pour Coleman (2000) et Caffentzis (2003), ces deux composantes du message néo-hippocratique ne peuvent avoir eu que des impacts peu significatifs sur la philosophie politique et sociale de Locke.

Coleman (2000) considère en effet qu'il « n'y a qu'une vague ressemblance entre le modèle lockéen du processus de marché et le modèle humoral du corps » : « Is it plausible to speculate that Locke used the Hippocratic theory of humors to express his vision of the market process ? Perhaps. But it could never have been important to him, since Locke derided those “tyed up” with the four humors. » (717). Il avance également que « One could plausibly speculate that Locke's respect for market processes, and his disdain of certain forms of government intervention, may have been encouraged by the Hippocratic vision of nature herself sufficient » (720), mais qu'aussi bien « one might suspect that the Hippocratic (and Sydenhamian) vision of nature as the “Soul of the World” might be considered by Locke to be part of the Romance Way of Physick. Certainly, it is always Sydenham's empiricism that Locke praises, not the Hippocratic tendencies in his cosmology » puisque « Locke never explicitly expresses allegiance to the Hippocratic vis

medicatrix naturae » (721). Finalement Coleman pense qu'il est préférable de voir les liens entre les travaux médicaux et économiques de Locke non pas sur le mode de l'influence métaphorique des premiers sur les seconds, mais plutôt comme des fruits communs de son *puritan utilitarianism* (cf. note 11). Bref pour Coleman, « Locke's medical researches and economic thinking both received a stimulus from a common source », « a value system that animated both his medical and economic enquiries. Locke sought to help man to be healthy, wealthy, and wise. In this value system lie the roots of Locke's concern with both medicine and economics » (729).

Quant à Caffentzis (2003), il considère que Locke était « prepared for a refined exploration of the territory between money and medicine » (204) et, à la suite de Coleman, il note aussi que « Although Locke did employ medical metaphors and analogies in his economic texts [...], he did so cautiously. [...] Indeed, he was exceptionally miserly with metaphors in all his work » (228). En revanche pour Caffentzis, Locke a été un des « premiers contributeurs à un commerce conceptuel entre la médecine et la pensée économique » consistant non plus à faire un simple usage rhétorique de métaphores médicales, mais à « utiliser directement le savoir médical pour concevoir des stratégies économiques » (204). « As it became clear in the course of the late seventeenth and early eighteenth centuries that the thoughts, wills, and bodies of millions of economic agents were crucial for the understanding and planning of social reproduction, then any widespread "diseases" of thought, will, and body could directly lead to profound economic crises. As, for example, consumption of luxury commodities became an essential element of economic life, then the "Gouts, Stones, Cancers, Fevers, high Hysterics, Lunacy and Madness" caused by such consumption [...] could have direct economic impact ... [...] The physician could directly multiply his or her knowledge of individual illness to diagnose and cure economic breakdowns and thus "medicalize" the economy and legitimate a claim to a portion of this power » (208). Ceci a été rendu possible, selon Caffentzis, par l'émergence d'un trait nouveau de l'interface entre la médecine et l'économie politique, à savoir « the increasing importance of the imagination for both medicine and money » (ibid.).

Coleman et Caffentzis convergent donc dans leur analyse d'un Locke tout autant soucieux de la bonne santé physique et mentale des individus que de celle du *Commonwealth*, une bonne santé associée à la nécessité de travailler pour l'obtenir.

Pour ce qui est de l'adaptation du discours lockéen à l'égard des élites « dégénérées » ou « dévoyées », on peut considérer qu'elle trouve sa forme de rationalisation dans « une des plus importantes innovations de Locke en matière médicale », à savoir « son rejet de

l'attribution de la cause de la folie aux passions [...] » (Caffentzis, 2003, 208).

This constitutes a major shift in the history of madness, taking it from the axis of reason versus passion to the realm of the imagination and fancy. The source of madness is not passion's suppression of reason, according to Locke, but an inappropriate input to the faculty of reasoning (ibid., 209)⁴³.

C'est sur cette base que Locke peut considérer que les *landed et monied men* qui, en gaspillant ou détériorant les ressources de base du Commonwealth que sont la terre et l'argent, pêchent contre la loi de nature et/ou la convention monétaire ancestrale, sont finalement moins des criminels irrationnels comme peuvent l'être les pauvres, que des fous, malades de leur imagination. S'ils adoptent des comportements criminels sur la base de leur « wrong judgement » et de leur « temporal myopia », ce n'est pas parce qu'ils ne sont pas rationnels et capables d'une pensée complexe, c'est parce qu'ils sont sous l'emprise de la folie. Leurs troubles de comportement, leurs « extravagances », leurs spéculations s'expliquent par le fait qu'ils raisonnent à partir d'associations d'idées et de principes faux. Ils ne sont donc pas vraiment responsables de leurs actes criminels et ne sauraient donc relever du pouvoir sanctionnateur comme les criminels assujettis à leurs passions⁴⁴. En revanche ils doivent être soignés avec des remèdes appropriés leur permettant de refonder leur raisonnement sur les vrais principes et les justes associations d'idées qu'il revient au pouvoir législateur d'affirmer en leur donnant force de loi.

Le positionnement de Locke en tant que « médecin de la monnaie » se déduit quant à lui du fait qu'il a toujours pratiqué la médecine « with an eye to therapy as well as to explanation », sa thérapie en matière de folie consistant à « "attacher" l'esprit du patient en lui faisant répéter continuellement les "correspondances et connections naturelles" entre idées à la place des fausses "connections" devenues la base de sa folie » (ibid., 215).

43 Dans son *Essay concerning human understanding* (2:11:13), Locke nous dit que les « mad Men [...] do not appear to me to have lost the Faculty of Reasoning; but having joined together some Ideas very wrongly, they mistake them for Truths; and they err as Men do, that argue right from wrong Principles. For by the violence of their Imaginations, having taken their fancies for Realities, they make right deductions from them » (cité par Caffentzis, 2003, 209). Mais « Locke came to these views on madness long before he published the *Essay*. They were clearly expressed in his medical journal entries in 1677-78, where he developed a formulation of madness that is simply reiterated in the *Essay*, for example, "Madnesse seemes to be noething but a disorder in the imagination, and not in the discursive faculty" [...], or "in [the mind taking its own imagination for realities] (it seems to me) madnesse consists and not in the want of reason" » (ibid., 210).

44 Ce qui est *a contrario* le cas des pauvres, on l'a vu, qui du fait de leurs conditions de vie précaires ne peuvent atteindre un minimum de rationalité et sont donc pleinement responsables de leurs actes criminels.

Or un tel type de thérapie était d'autant plus facilement transposable aux comportements économiques que

les mutations rapides concernant l'imagination dans la médecine du XVII^{ème} siècle tardif et du premier XVIII^{ème} siècle allaient de pair dans cette période avec des changements effectifs dans le champ monétaire (concernant en particulier l'usage d'instruments monétaires non métalliques) qui mettaient en avant l'imagination (et ses apparentés comme la fantaisie) en tant que faculté centrale de l'économie politique. (ibid., 209)

La monnaie n'était-elle pas (en outre) à sa racine aussi ouverte au jeu de l'imagination que l'était l'esprit? Et par conséquent, n'était-elle pas toujours, dans le monde du commerce et du désir, sous la menace d'être emportée par des envols extravagants de fantaisie et par des connections à d'autres idées arbitraires, inadéquates et fausses. (ibid., 215)

Ainsi

les nouvelles thérapies concernant les maladies de l'imagination conduisaient à légitimer la "médicalisation" de l'économie et l'adaptation de stratégies monétaires spécifiques (et) une fois qu'un ensemble de thérapies pour les maladies de l'imagination fut devenu hégémonique, l'extension simultanée de ces thérapies au corps politique s'en est ensuivie inévitablement. (ibid.)

Dans la mesure donc où il concevait la monnaie comme une manifestation de l'imagination humaine et une « construction aussi précaire que la compréhension humaine » (ibid., 217) en l'associant étroitement au caractère fascinant et désirable en soi des métaux précieux du à leurs qualités d'éclat et d'inaltérabilité⁴⁵, c'est tout naturellement que le docteur Locke a pu s'autoriser à se poser aussi comme médecin de la monnaie, et c'est « sans surprise si sa prescription pour les maladies monétaires a été similaire à la thérapie qu'il prônait pour la folie individuelle » (ibid., 215). Les crises économiques qui, de son point de vue, étaient toujours d'origine monétaire, étaient aussi pour lui, de ce fait, assimilables à des crises de folie de certains agents économiques dominants à l'origine de leurs comportements criminels.

En pratique, Locke s'est inscrit dans les débats économiques de son temps en tant que *money doctor* en traitant des deux questions monétaires les plus controversées à son époque, l'une relative au taux de l'intérêt de l'argent prêté, l'autre à la stabilité de l'ancrage de la monnaie dans un poids de métal argent. Dans le premier cas, Locke a situé son intervention de conseiller du prince dans le cadre d'un pou-

45 Rappelons que « According to Locke, the first exchanges pertinent to money were based on fancy, not upon real need or convenience. First, as Locke (3:6:46) points out in the *Essay*, people were initially attracted to "picking up" bits of gold, silver, and diamonds not for real need, but simply because it pleased them. [...] Thus the exchange of precious metals arose from what were later called "aesthetic" or "ornamental" desires, or what Locke called imagination, fancy, and wit, that is, on the basis of (often perverse) human freedom [...]. » (Caffentzis, 2003, 216)

voir législateur supposé bien établi et devant affronter la folie criminelle d'agents économiques particuliers, considérés par lui comme étant à l'origine d'une tendance permanente à la crise de l'économie agricole-commerciale mercantiliste dont il soutenait le développement. Dans l'autre, il a été confronté à un problème plus contingent de folie généralisée des agents économiques impliquant une refondation du pouvoir législateur lui-même atteint par la folie ambiante, à savoir le problème de l'extension de la contrefaçon et du rognage des pièces en circulation à un point tel qu'une refonte générale des espèces s'imposait. D'un côté il prônait la régulation des usages d'une monnaie bien fondée, mais victime de comportements déviants par rapport à la loi de nature ; de l'autre il s'agissait pour lui de refonder la souveraineté de la monnaie en la ré-ancrant dans la convention originaire fondatrice du gouvernement civil. Et finalement, conformément au néo-hippocratisme de ses collègues et amis médecins⁴⁶, dans le premier cas Locke a privilégié le jeu naturel spontané des lois de l'offre et de la demande, un jeu qui appelait néanmoins en soutien la fixation de certaines règles par le pouvoir législateur ; dans le second, il a prôné au contraire une « thérapie de choc » face au déchaînement outrancier de folie que le jeu économique laissé à lui-même avait provoqué.

C'est sur cette deuxième forme de crise monétaire que Locke a été le plus prolifique ; celle-ci a été au centre de ses deux principaux textes économiques et ceux-ci ont joué un rôle politique crucial dans le choix fait pour en sortir. Il s'agissait en effet d'une crise monétaire majeure faisant suite à la Grande Révolution politique dont Locke avait été aussi un des principaux ferments, crise qui appelait en tout état de cause une reconstruction radicale des fondements monétaires de la société anglaise. Pour Locke, cette crise constituait une manifestation extrême de folie monétaire généralisée dans la mesure où plus de 70 % de toutes les transactions marchandes s'effectuaient alors sur la base de l'idée à l'évidence fautive, l'illusion donc que tous les *shillings* circulant contenaient la même quantité (et qualité) d'argent⁴⁷. Bref « le système monétaire anglais avait lentement sombré dans une sorte de folie collective », certes initiée par des criminels irrationnels – faussaires et autres rogneurs de pièces –, mais auquel le trésor royal avait également participé en acceptant les pièces rognées dans ses caisses, une pratique qu'avaient en outre émulée tant les propriétaires

46 En effet « the Hippocratic treatment of illness tended to be cautious and to avoid radical interventions. [...] "it limited the province of medical art to the support of nature when she was enfeebled, and to the coercion of her when she was outrageous; the attempt on either side being determined by the rate and method whereby she herself attempted the removal of the expulsion of the disease." (Sydenham) [...] » (Coleman, 2000, 718).

47 En effet, « l'écart entre les contenus métalliques officiel et effectif des espèces d'argent passe de 12% en 1686 à 55% en 1696 » (Théret, 2008, 826).

fonciers que les marchands-banquiers, de telle sorte que toute différence entre bonnes et mauvaises pièces avaient disparu. Ainsi la confusion, l'incertitude et l'abus de confiance s'étaient-ils généralisés et infiltrés dans les esprits de tous les échangistes, en créant un chaos universel là où auraient du régner plutôt des équivalents universels (Caffentzis, 2003, 218).

Pour en sortir et revenir à un ordre monétaire conforme à la bonne santé du *Commonwealth*, Locke, à l'encontre de la plupart des économistes et financiers du moment, prôna une solution que Caffentzis peut à juste titre considérer comme « une application directe de sa stratégie thérapeutique à l'encontre de la folie », à savoir lui opposer un principe de réalité, en l'occurrence ici celui du poids de métal. Pour Locke

in effect, the long experience with clipped and deteriorated coin had deprived the English of the sensations required to have clear, distinct, real, adequate, and true monetary ideas.

Locke argumente,

It is no wonder, if the price and value of things be confounded and uncertain, when the measure itself is lost. For we have no lawful silver money current amongst us ; and therefore cannot talk or judge right, by our present, uncertain, clipped money, of the value and price of things, in reference to our lawful regular coin, adjusted and kept to the unvarying standard of the mint [...].

Aussi

he proposed that the mint should take in from the public the clipped coin at weight and return new coin to the public at the same weight, where crowns and shillings would keep their old silver content. In effect, this would be something of a “shock therapy” that was meant to give to every money handler a “natural Correspondence and Connexion” in the association of the idea of silver with the ideas of specific weight and purity, plus the idea of universal exchange. Each newly minted coin would be a therapeutic device to retrain the maddened public in the proper use of money. (ibid., 218)

Locke considérait en effet que le pouvoir législateur devait se refonder en légitimité en réaffirmant la convention monétaire immémoriale et en rétablissant la confiance dans le sceau royal apposé sur les espèces d'argent afin d'en garantir le poids⁴⁸. Il avait ainsi le double

48 « L'empreinte, c'est la garantie publique que chacun recevra, sous telle dénomination, une pièce de tel poids et de telle finesse, c'est-à-dire de recevoir une certaine quantité d'argent. Et c'est pour cette raison que l'on considère que contrefaire l'empreinte est le plus grand crime qui soit, et crime de haute trahison : l'empreinte en effet est la garantie publique de la valeur intrinsèque. L'autorité royale appose l'empreinte, la loi autorise et confirme la dénomination, et les deux ensemble engagent en quelque sorte la Foi Publique. » (Locke, 2011, 157). Rappelons que selon Locke, cette empreinte (ou sceau) n'ajoute aucune valeur marchande aux pièces, et réciproquement la valeur des pièces ne dépend pas du

souci de rétablir la souveraineté de la monnaie en la ré-ancrant dans sa convention fondatrice exprimant le consentement tacite de tous, et de reconstruire la légitimité du pouvoir législateur au cœur d'un gouvernement civil se déclarant par là respectueux de cette souveraineté de la monnaie. Le pouvoir législateur ayant été lui aussi contaminé par la folie collective qui avait conduit au chaos monétaire (ce dont témoignaient les propositions de réformes internes au gouvernement civil allant dans le sens de la dévaluation de la livre sterling par rapport à l'argent), celui-ci devait être refondé en légitimité en faisant acte d'allégeance aux vrais principes et aux justes associations d'idées constitutives d'une monnaie éternelle, stable, et conforme à la reproduction dans le temps du corps politique et de ses pouvoirs constitués⁴⁹.

Cette stratégie de Locke fut couronnée de succès. Pour autant, la mission qu'il s'était fixé n'était pas terminée, car une fois l'autorité monétaire et le pouvoir législateur rétablis dans leurs ordres de souveraineté respectives (cf. infra, figure 5), il restait à Locke à traiter des crises économiques récurrentes provoquées par la folie de certains *landed* et *monied men* dont les comportements dévoyés conduisaient régulièrement à une pénurie monétaire préjudiciable à la bonne santé du corps politique et donc à la bonne marche du *Commonwealth*. Pour Locke, ces crises économiques, et donc sociales et politiques, dont le signe précurseur était une baisse de la rente foncière, avaient une double origine : une mauvaise administration de la terre par certains propriétaires et une mauvaise gestion du commerce se traduisant par une pénurie monétaire entretenue par certains détenteurs d'espèces⁵⁰.

Ces défaillances administratives était pour Locke, la preuve qu'aucune auto-régulation vertueuse ne régissait les comportements des possédants, et donc qu'il revenait au pouvoir législateur, selon une figure isomorphe à la loi de raison valant pour l'individu dans l'état de nature, d'instituer des clauses de non gaspillage de la terre et de la monnaie. Dit autrement, des lois civiles devaient viser à mettre au travail l'une comme l'autre et à les faire travailler pour le bien commun (la bonne santé du *Commonwealth*), la mission du pouvoir législateur étant de limiter et réformer les comportements vicieux et extravagants de ces propriétaires fonciers et autres marchands-banquiers fauteurs de trouble. Dans la perspective mercantiliste qui restait celle de Locke, il revenait en effet à ce pouvoir de faire rentrer dans l'ordre les *landed and monied men* dévoyés de façon à ce qu'ils

sceau : « Silver is that which mankind have agreed on to take, and give in Exchange for all other Commodities, as an Equivalent. [...] Money differs from uncoin'd Silver only in this, that the quantity of Silver in each piece of Money, is ascertain'd by the Stamp it bears; which is set there to be a publick Voucher of its weight and fineness. » (ibid., 268)

49 Sur ce point, cf. Théret (2008, 825-827).

50 Cf. note 41 supra.

participent à la croissance de la production, du commerce et des exportations nécessaires pour qu'affluent dans le pays les métaux monétaires qui étaient une condition de sa survie puisque celui-ci était dépourvu de mines⁵¹.

A cette fin, Locke propose d'abord de ré-ancrer les comportements dispendieux et extravagants de l'aristocratie foncière dans des valeurs conformes à la loi de nature, afin qu'ils fassent travailler la terre et administrent leurs domaines de façon à améliorer le sort de leurs *servants* et à assurer paix et prospérité au pays, au lieu d'accroître les importations en biens somptuaires qui détériorent la balance extérieure et réduisent la quantité de monnaie disponible, participant ainsi à la pénurie des espèces. Ainsi Locke plaide pour qu'on

remette à la mode et honore à nouveau chez nous la vertu et la prévoyance dont faisaient preuve nos ancêtres (qui se satisfaisaient pour les commodités de la vie de ce que produisait notre pays, et n'éprouvaient nul désir couteux des objets de luxe et d'apparat venant de l'étranger. Cela seul continuerait de préserver et accroître notre fortune (*wealth*), et à enrichir notre terre [...] (Locke, 2011, 125).

Dans un projet de 1679 intitulé *Atlantis* et « destiné à rassembler les règles d'un gouvernement colonial bien ordonné », Locke était même allé plus loin en distinguant cinq grandes règles de base à cette fin dont l'une concernait l'instauration de « lois somptuaires » destinées à limiter le « gaspillage et les dépenses superflues des riches, en particulier des propriétaires fonciers » (cité par Dang, 1994, 1427).

Mais il s'intéresse aussi aux *monied men* avec le souci de faire en sorte qu'ils ne cessent pas de convertir leur monnaie-trésor en capital de prêt, de façon à éviter que l'accumulation *a priori* illimitée d'argent ne conduise elle-aussi à la pénurie monétaire⁵². Pour Locke en effet, c'était folie également que de croire qu'une telle accumulation soit compatible avec la thésaurisation et l'exportation à des fins spécula-

51 Locke était sans aucun doute mercantiliste. Selon lui, c'est d'abord pour acquérir de la monnaie que l'on vend, car celle-ci est trésor, valeur par essence, richesse, capital et bien de monstration. On juge donc de la richesse d'une nation par la quantité relative de métaux précieux qu'elle possède par rapport aux autres nations : « La richesse ne consiste pas à avoir plus d'or et d'argent, mais à en avoir en proportion plus que nos voisins ou le reste du monde » (Locke, 2011, 19). Or l'Angleterre dépourvue de mines ne peut se procurer ces métaux que par des excédents de son commerce extérieur. Ainsi pour Locke, « les richesses que les mines procurent ne vont qu'aux peuples industriels et frugaux, sobres et diligents, et non aux peuples paresseux et indigents comme c'est le cas de l'Espagne. » (Locke, 2011, 124)

52 Locke n'est pas contre toute « monnaie de crédit » mais il ne la pense pas comme une monnaie en soi, mais seulement comme un substitut momentané étroitement dépendant du volume des espèces en circulation. « Le crédit peut pallier à ce manque (d'espèces) dans une faible mesure et pour une durée limitée. Mais le crédit n'étant que l'espérance d'avoir de la monnaie dans un certain délai, il faut se procurer des espèces, sans quoi le crédit fait défaut. » (Locke, 2011, 259)

tives du métal monétaire. L'accumulation d'argent n'est possible que si celui-ci est sans cesse remis dans la circulation intérieure afin de stimuler le commerce et la production, condition primordiale d'une amélioration des conditions de subsistance de ceux qui sont réduits à travailler pour des maîtres, laquelle seule à son tour peut viabiliser une accumulation ininterrompue en légitimant les inégalités de possession découlant de l'invention et de l'acceptation générale de la monnaie. Pour sortir de cette folie, la thérapie lockéenne consiste ici encore à ré-ancrer les comportements des *monied men* dans les idées et principes qui sont au cœur de la loi de nature et régissent déjà le bon usage de la terre, à savoir le principe de non gaspillage et le devoir de mettre en activité tous les « actifs » dont on est propriétaire (soi-même, sa terre, sa monnaie).

Pour Locke, la monnaie doit en effet travailler à l'essor du commerce en se convertissant en médium de l'échange. Or ce n'est pas là un processus naturel, car l'essence première de la monnaie est d'être trésor et l'échange monétaire n'a pas sa finalité en lui-même mais dans l'acquisition de ce trésor ; l'état naturel de la monnaie, en tant que substance inaltérable et perpétuelle dans un monde où la richesse productive est essentiellement agricole et donc périssable, est d'être réserve de valeur avant que d'être la mesure de toute valeur et moyen de l'échange marchand et du paiement des dettes. Elle est a priori désirée pour elle-même, pour la jouissance qu'elle procure par sa couleur, son éclat, sa « liquidité » (Keynes). Il est ainsi rationnel que les détenteurs d'argent le conservent par devers eux, même si ce faisant ils partent de l'idée fautive que la convention monétaire est la négation de la loi de nature. Il revient alors au pouvoir législateur de réinscrire les usages de la monnaie dans le cadre de cette loi. Celui-ci doit remettre au travail l'argent oisif pour éviter le gaspillage de sa puissance productrice. Pour Locke là encore il s'agit d'un principe de bonne administration politique destiné à assurer l'accroissement du stock monétaire national mais aussi celle du niveau de vie des non possédants maintenus au minimum de subsistance, sauf à ce qu'ils se révoltent et minent la légitimité du régime politique institué⁵³.

C'est dans cette perspective que Locke soutient l'idée que l'argent est une richesse aussi légitime que la terre et que l'intérêt est de la même nature que la rente foncière (en cela il rompt clairement avec les scolastiques), ce qui implique une valorisation de la richesse mobilière à la parité avec la richesse foncière. La monnaie

peut grâce à l'intérêt produire un revenu annuel [...] et en cela sa nature est semblable à la terre [...] (Locke, 2011, 55). [...] il est tout aussi équitable et légal de faire un bénéfice en prêtant des espèces que de percevoir une rente pour la terre [...] (ibid., 63). La monnaie, considérée dans son usage normal, n'est rien d'autre qu'une marchandise qui passe de l'un à l'autre par l'échange. Tout ce que fait l'intérêt, c'est de lui ajouter par un accord

53 Cf. note 14 supra.

mutuel ou par l'action de l'autorité publique, une propriété qu'elle n'a pas naturellement, à savoir la faculté de croître de 6 % chaque année (ibid., 71).

Ainsi le pouvoir législateur doit favoriser le prêt à intérêt pour que la monnaie soit sans cesse remise en circulation. Or la stabilisation de la valeur de la monnaie, condition nécessaire, ne suffit pas à assurer l'essor du prêt à intérêt. Aussi Locke considère-t-il la nécessité de développer un « marché financier » en laissant le taux de l'intérêt se fixer par la loi de l'offre et de la demande⁵⁴. Il semble ce faisant, en affirmant qu'« on ne peut régler le prix des choses par la Loi » (ibid., 109) et que le taux « naturel » de l'intérêt est celui du marché, qu'il soit influencé par ses accointances avec la médecine néo-hippocratique. Ainsi il considère qu'au lieu de baisser par une loi le taux d'intérêt pour aider les producteurs agricoles endettés, le pouvoir législateur doit plutôt empêcher la rente foncière de baisser en corrigeant le comportement dispendieux de l'aristocratie foncière qui entraîne son endettement et une offre de terre en excès. Néanmoins cela ne l'empêche pas de juger nécessaire de « réguler l'intérêt » en fixant un taux d'intérêt légal valant dans certaines conditions spécifiques de défaillance de la loi de l'offre et de la demande :

If this be so, that Interest cannot be regulated by Law, or that if it could, yet the reducing of it to Four per Cent. would do more harm than good : What then should there (will you say) be no Law at all to regulate Interest ? I say not so. (ibid., 110)

Car tout d'abord

it is necessary that there should be a stated Rate of Interest, that in Debts and Forbearances, where Contract has not settled it between the Parties, the Law might give a Rule, and Courts of Judicature might know what Damages to allow. This may, and therefore should, be Regulated. (ibid., 110)

De même, du fait qu'il y a concentration de l'argent à Londres et entre quelques mains, il faut selon Locke fixer un taux d'intérêt qui permette de limiter le pouvoir trop grand et sans limite des quelques *money-jobbers* qui dominent le marché londonien et empêchent une répartition équitable du crédit entre les divers régions du pays :

In the present current of running cash, which now takes its course almost all to London, and is engrossed by a very few hands in comparison, young men, and those in want, might not too easily be exposed to extortion and oppression ; and the dexterous and combining money-jobbers not have too great and unbounded a power, to prey upon the ignorance and necessity of borrowers. There would not be much danger of this, if Money were more equally distributed into the several quarters of England, and into a greater number of Hands, according to the Exigences of Trade. (ibid., 110)

54 De là la participation de Locke à la fondation de la Banque d'Angleterre. Sur ce point, cf. Roche (2012).

Ainsi pour Locke,

dès lors qu'une sorte de monopole a, par consentement général, concentré cette marchandise universelle (qu'est la monnaie) aux mains de quelques-uns, sans doute faut-il effectivement une règle, bien qu'il soit malaisé de déterminer ce que devrait être le taux ainsi réglé de l'intérêt, étant donné le caractère changeant des affaires et le mouvement de la monnaie. On trouvera peut-être raisonnable de proposer qu'il soit compris entre des limites telles que d'un côté il n'absorbe pas entièrement le profit des marchands et commerçants, ce qui découragerait leur activité, et que d'autre part il ne soit pas non plus trop bas, car les gens hésiteraient alors à risquer leurs espèces en d'autres mains, et choisiraient de les tenir à l'écart du commerce plutôt que de les aventurer pour un si maigre gain. (ibid., 111)

Il s'attache alors à montrer que le taux d'intérêt légal à long terme en Angleterre devrait être de l'ordre de 6 %, un taux qu'il établit comme juste et raisonnable du fait qu'il équivaut sensiblement à celui de la rente foncière (5 %) ⁵⁵, compte tenu des incertitudes et discontinuités plus grandes que connaissent les prêts à intérêt ⁵⁶. Ce faisant Locke œuvre à l'établissement des vraies « correspondances et connections » entre la terre et l'argent, la rente et l'intérêt, susceptibles de servir de remèdes à administrer aux *monied men* dévoyés pour réancrer leurs folles (et criminelles) spéculations.

Concluons cet aperçu de la philosophie politique de la monnaie de Locke et du rapport que celui-ci établit entre monnaie, politique et économie au sein du *Commonwealth* en le synthétisant et en le resituant par rapport aux conceptions correspondantes de Hobbes.

55 Le prix de la terre correspondant à 20 années de rente conformément aux pratiques en cours.

56 « But this being perhaps too general, and loose a Rule, let me add, that if one would consider Money and Land alone, in relation one to another, perhaps it is now at Six per Cent. in as good a proportion as is possible, Six per Cent. being a little higher than Land, at Twenty Years Purchase, which is the Rate pretty near, that Land has generally carried in England, it never being much over nor under. For supposing 100 l. in Money, and Land of 5 l. per Annum, be of equal value, which is Land at Twenty Years Purchase : 'Tis necessary for the making their value truly equal, that they should produce an equal Income, which the 100 l. at 5 l. per Cent. Interest is not likely to do. » (Locke, 2011, 110) Selon Homer (1963, 131), ce taux de 6% fut en pratique en Angleterre le taux limite légal pour les crédits commerciaux à court terme de 1651 à 1714, et le niveau supérieur du taux des crédits hypothécaires en 1696, ainsi que du taux d'escompte de la Banque d'Angleterre entre 1694 et 1699. C'était aussi le taux que les orfèvres payaient sur les dépôts au début des années 1690 et qu'il reprêtaient au roi Guillaume III à 10-12% (voir à 25-30% si les emprunts publics n'étaient pas adossés à des revenus spécifiques) (ibid., 126-127).

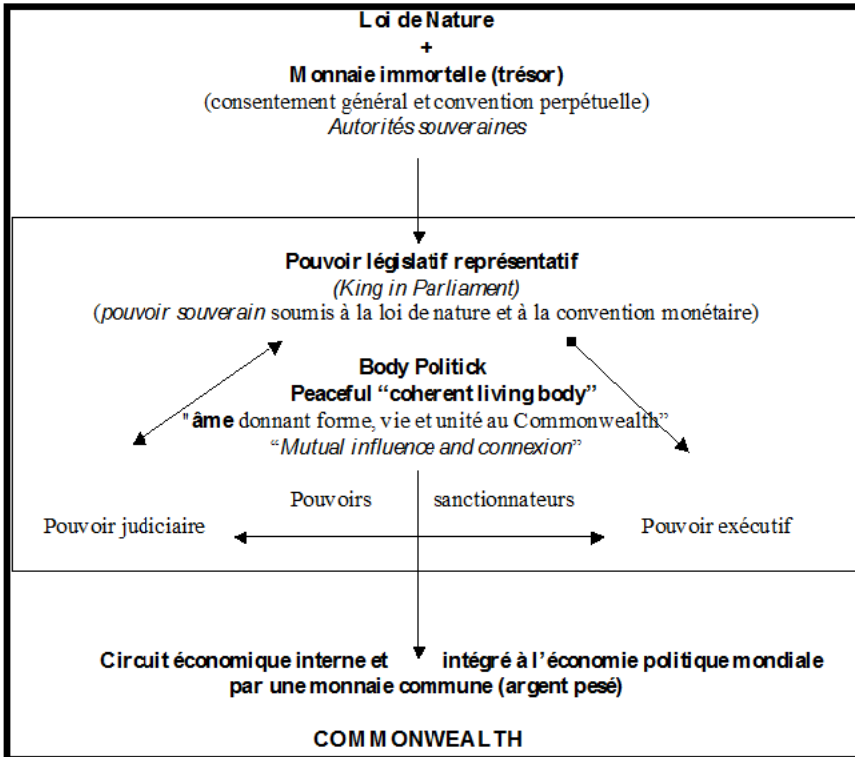
Comme l'illustre la figure 3 (supra), pour Locke la monnaie fondée en légitimité par une convention immémoriale est en position d'autorité souveraine vis-à-vis d'un Etat réduit à un pouvoir d'exécution devant faire allégeance à cette autorité. L'Etat ne saurait modifier la définition de la monnaie fixée par consentement tacite dès l'état de nature. Que le nouveau système politique, encore bien fragile, de la monarchie constitutionnelle anglaise issu de la Grande Révolution dont Locke a été un acteur et un penseur clef, sacralise la monnaie en confortant la valeur définitionnelle de la monnaie dont il hérite, apparaît ainsi comme une condition essentielle de sa légitimité comme de celle des institutions financières qui le soutiennent comme la Banque d'Angleterre (Théret, 2008b ; Wennerlind, 2011). Ainsi se confirme que « la politique chez Locke n'est qu'une adjonction à la morale et à l'économie » (Dumont, 1970, 38), et que « la monnaie est un problème crucial de la pensée lockienne, et non [...] un thème annexe » (Garo, 2000, 9). Mais il faut corriger l'assertion de Dumont selon laquelle, pour Locke, « l'économique [...] est hiérarchiquement supérieur » au politique (Dumont 1977, 82) en précisant que pour celui-ci, c'est la monnaie et non l'économique qui occupe une telle place et est « suprême dans notre univers » (ibid., 74), une monnaie qui certes doit irriguer et dynamiser le circuit économique, mais n'en reste pas moins une convention sociale, expression d'une volonté générale, et est donc pleinement politique. Comme l'illustre la figure 5 (qui se veut un équivalent de la figure 1 concernant Hobbes), l'économique en tant que tel est dominé, voire instrumenté à des fins de pouvoir chez Locke comme chez Hobbes, tous deux partageant une position mercantiliste. La monnaie en revanche est chez Locke désinstrumentalisée et se retrouve, tant vis-à-vis du politique que de l'économique en une position hiérarchiquement supérieure qu'elle partage avec la loi de nature.

Pour Locke, par-delà la fonction circulatoire de base de la monnaie, dans sa forme objectivée et fractionnée sous la forme d'espèces sonnantes et trébuchantes⁵⁷, un de ses caractères essentiel est d'être

57 La métaphorisation de la monnaie en tant que sang circulant dans le corps politique est absente des écrits monétaires de Locke. Certes Locke considère que « la monnaie est une marchandise universelle, aussi nécessaire pour le commerce que la nourriture l'est à la vie », (Locke 2011, 9), « la monnaie en circulant met(tant) en mouvement les différents rouages du commerce » (ibid., 35). Mais en stipulant que « le flot (*current*) de monnaie fait tourner la roue du commerce » (ibid., 21), c'est à une métaphore hydraulique et physique et non biologique ou médicale qu'il a recours. Ce qui s'explique par le fait que pour Locke, la monnaie est avant tout un stock de richesse (trésor), un actif financier et non un fluide circulant comme chez Hobbes. Selon lui, la monnaie, par essence métallique, n'est pas « naturellement » liquide, mais solide, et doit donc préalablement être liquéfiée pour être mise en circulation. C'est pourquoi l'intérêt sur les prêts d'argent doit pour Locke être reconnu comme légitime au même titre que la rente foncière ; en tant qu'incitation à réintroduire l'argent dans le circuit commercial et

un moyen d'accumulation et de transmission de la richesse et du pouvoir qui va avec, la quasi-éternité de sa substance et de sa valeur conventionnelle garantissant via l'héritage et le prêt à intérêt la préention à une immortalité terrestre de ceux qui peuvent en disposer.

Figure 5 : Politique et économie dans le *Commonwealth* de Locke



productif, il joue en effet un rôle central dans ce « travail » de liquéfaction en assurant que la monnaie soit à la fois « à proportion du commerce d'un pays » et « à proportion des dettes mutuelles entre (ses) habitants » (ibid., 13). Une telle conception de l'argent-monnaie n'est guère compatible avec l'assimilation de la monnaie à une substance naturelle – une « humeur » – comme le sang irriguant un corps social assimilé au corps humain comme dans le modèle hobben. En fait, « the Age of Newton saw a major shift in the relation between the body (and its ills) and the economy and its "ills" [...]. The period when an almost magical similitude between the object of medicine, the body-mind microcosm, and the object of political economy, the macroscopic field of monetary exchanges, was the basis of an extended discourse came to an end. [...] But the medicine-money nexus did not end with the demise of belief in micro-macrocosm correspondences. In its place came a new interest in multiplying the power of medicine over individual bodies and minds as a way of creating large-scale effects on the body politic. [...] the medical study of the ideal "economic agent" led to economic strategies and regimens that in turn were meant to create rational monetary exchangers. » (Cafentzis, 2003, 228)

Ainsi Locke est-il bien simultanément à la fois puritain et utilitariste lorsqu'il donne à penser que l'accumulation économique de richesse monétaire, propriété et « travail » convertis en argent et susceptibles de s'accumuler librement par le prêt à intérêt, n'est pas seulement un signe religieux de salut *post-mortem* de l'âme humaine, mais permet aussi à l'homme de se perpétuer sur terre en combinant accumulation de richesse et procréation biologique de descendants chargés de maintenir cette richesse en vie. Mais pour que la monnaie soit bien le vecteur de ce désir d'immortalité terrestre, il faut qu'elle soit substance ancrée dans la nature, qu'elle soit trésor fait de métal précieux, qu'elle soit donc adossée à ou gagée sur un métal qui résiste éternellement au temps. Il faut également que la convention fondatrice de la valeur en poids de métal de l'étalon monétaire soit respectée indéfiniment et apparaisse donc comme sacrée⁵⁸. On peut ainsi établir une correspondance entre le type libéral lockien de souveraineté politique – le pouvoir législatif représentatif est souverain dans l'ordre politique- et une monnaie d'origine et de valeur conventionnelle, mais qui peut être marchandisée et capitalisée en tant que réserve de valeur du fait qu'elle est gagée sur des métaux précieux.

Alors que pour Hobbes, on l'a vu précédemment, la monnaie n'est que le liant qui permet à l'Etat de se reproduire éternellement en assurant le bon fonctionnement d'une société constituée de relations contractuelles interindividuelles, pour Locke la monnaie émerge dans l'état de nature au sein d'une économie d'autosuffisance agrémentée d'échanges réciproques de surplus ; elle précède l'Etat, elle en est même la cause, et en tire autorité sur lui ; sa valeur n'est pas fixée par le Léviathan, mais est le produit d'une double convention établie par consentement mutuel dans l'état de nature et que le gouvernement civil du *Commonwealth* ne saurait modifier mais seulement garantir⁵⁹.

58 Ainsi on peut comprendre « la sacralité dans laquelle Locke tenait la monnaie, de même que les raisons pour lesquelles il était anxieux de voir qu'elle ne soit pas l'objet d'une continuelle intervention et manipulation étatique. Le processus d'accumulation et l'Etat étaient pré-conditionnés par le système monétaire; la faillite de celui-ci ne pouvait qu'entraîner l'effondrement de ceux-là » (Caffentzis, 1989, 163).

59 Ainsi pour Roche (2009, 15), Locke exprime « [...] une compréhension duale de la monnaie et pour laquelle [...] on doit noter la cohérence philosophique avec le principe même du jusnaturalisme. Tant il est vrai 1/ que le métal, d'un côté, est [...] la cause de toute transaction ; c'est [...] le gage qui explique l'échange du point de vue du Droit Naturel [...] : "men in their bargains contract not for denomination or sounds, but for the intrinsic value ; which is the quantity of silver by publick authority warranted to be in pieces of such denominations" (Locke, 2011, 252) ; 2/ mais réciproquement, la dimension de l'unité de compte relève de la loi civile, laquelle certifie la grandeur du métal engagé : "the intrinsic value [...] is the quantity of silver by publick authority warranted to be in pieces of such denominations" (ibid.). Et l'on peut vérifier ici que cette "loi civile monétaire" sert bien, mais ne fait que servir à valider un principe d'action relevant de la loi naturelle : la transaction gagée. C'est donc une définition entièrement fon-

C'est, en ce cas, non plus l'âme du corps politique qui est souveraineté représentant l'immortalité du peuple, mais la monnaie en tant que première convention volontaire qui tient sa « quasi-éternité » de son ancrage dans une substance inaltérable (argent ou or). Pour Locke, contrairement à Hobbes, l'âme du corps politique réside en son sein, c'est le pouvoir représentatif législatif (cf. figure 5)⁶⁰. Même si elle peut être considérée par les partisans de la souveraineté parlementaire comme le lieu du pouvoir souverain (*King in Parliament*), cette âme n'a rien d'immortelle, car elle reste soumise aux autorités souveraines (éternelles quant à elles) de la loi de nature (expression de la volonté divine) et de la convention monétaire ancestrale (expression immémoriale de la volonté générale fondatrice de la société civile).

Et si la monnaie gagée sur l'argent et expression de la « volonté générale », pour parler comme Rousseau, est supérieure en valeur au gouvernement civil, c'est parce qu'en se diffusant dans toute la société, elle permet à tout individu propriétaire d'atteindre sa part d'éternité en perpétuant son identité par l'accumulation et la transmission d'avoirs monétaires (ses propriétés évaluées en monnaie) à l'aune desquels son « être » est évalué et sa personne vaut. La monnaie en tant qu'autorité souveraine immanente et intramondaine, im-

dée dans le Droit Naturel que Locke fait émerger ici, ou si l'on veut une définition totalement rationnelle. [...] si les mots ont un sens, (la monnaie) c'est une institution exclusivement humaine [...]: ce sont les hommes qui confèrent au métal sa valeur comme gage: "par leur consentement". Ce sont les hommes et non pas Dieu, lequel tout au plus aura créé un métal inutile. Et ce sera la société civile qui définira la monnaie à partir de ce gage. N'est-ce pas là une définition laïque d'une institution ? ».

60 Locke n'utilise pas non plus la métaphore d'un corps politique isomorphe à une personne humaine à la manière de Hobbes. L'anthropomorphisme à la Hobbes du corps politique, le fait de le doter d'un corps et d'une âme, tient une place restreinte et est de nature différente chez Locke. Selon Saccharo-Battisti (1983), même si « in the seventeenth century the conception of a human as composed of soul and body was used by Hobbes, Spinoza, and Locke to symbolize the relation between sovereign authority and citizens », Locke, après Spinoza, « gives us another example of changing metaphors. In his *Second Treatise of Government* (1690) the word "body" acquires a specialized political meaning: "When any number of Men have so consented to make one Community or Government, they are thereby presently incorporated and make one Body Politick, wherein the Majority have a Right to act." [...] Inside this political body a balancing of governmental power should be reached "by placing several parts of it in different hands," that is, by distinguishing mainly the legislative power from the executive and the judicial powers. Members of a peaceful society combine together in a representative legislative power and make up "one coherent living body" which is in turn "the soul that gives form, life, and unity to the Commonwealth." From this soul the members of the body politic "have their mutual Influence, Sympathy, and Connexion." [...] Concepts like "mutual influence and connexion" are foreign to Hobbes's mechanical engine as well as to Spinoza's conception of the parallelism between mind and body. » (35-37)

posant ses normes au gouvernement civil, fonde ainsi le simulacre d'une souveraineté de l'individu, simulacre en effet puisque l'individu lockéen reste assujéti à l'obligation divine de travailler selon la loi de nature et aux limitations de la loi civile relatives aux divers usages de la monnaie.

Ainsi chez Locke, dès lors qu'il se soumet aux lois naturelle et civile qui lui enjoignent de travailler et de faire travailler ses « actifs », un individu peut s'imaginer accéder à l'éternité et à la souveraineté sur terre en s'appropriant une part de la monnaie. Nous avons donc ici une configuration tout à fait spécifique du rapport entre souveraineté politique et souveraineté monétaire, configuration dans laquelle on peut parler de monnaie souveraine au sens d'une monnaie mise en position de souveraineté *per se*.

4. Fichte : le papier-monnaie inconvertible, signe de souveraineté nationale

Venons-en alors à Fichte. Ce dernier fait comme Locke l'objet de controverses. Disciple de Jean-Jacques Rousseau, il a pu être considéré comme ce dernier aussi bien comme un individualiste radical que comme un collectiviste ou un socialiste, voire un précurseur du national-socialisme des années 1930⁶¹. Néanmoins ses écrits de type économique et notamment son livre central à cet égard, *L'Etat commercial fermé* écrit en 1800, ont fait l'objet de relativement peu de commentaires, surtout en comparaison des écrits monétaires de Locke. Ainsi comme pour Hobbes, nous n'avons guère besoin de choisir parmi différents courants d'exégèse de son œuvre pour mettre à jour sa conception de la monnaie et le rapport qu'elle entretient avec la question de la souveraineté politique.

Avec Fichte, nous entrons dans une configuration politique/monnaie strictement opposée aux deux précédentes. Le modèle monétaire que Fichte construit dans *L'Etat commercial fermé* s'oppose tant à celui de Hobbes - car comme chez Locke la construction monétaire y fonde la construction du corps politique national - qu'à celle de Locke - car la monnaie y est dépouillée de toute dimension substantielle et de toute capacité naturelle à s'auto-accumuler. Pour Fichte la monnaie n'est pas la cause efficiente du contrat social et du gouvernement, mais seulement un instrument mobilisé et formaté pour faciliter sa mise en place ; elle est de type purement chartal et autoréférentiel. Elle n'est pas adossée à la nature, mais aux institutions politiques nationales qui garantissent la stabilité de sa valeur. Elle se rapproche, sous ce rapport, de celle de Hobbes, car c'est une monnaie de l'Etat, asservie au développement du corps politique national avant que de servir par sa fonction circulatoire au développe-

61 Cf. par exemple Friedrich, 1934.

ment économique. Fichte enfin s'oppose simultanément à Hobbes et Locke par un antimercantilisme qu'il reprend de Rousseau⁶².

Fichte partage en effet avec ce dernier (Hoffmann, 1963) la conception d'une souveraineté protectrice de la société contre les inégalités entre citoyens qui attisent les tensions sociales, et il pense que la mission de l'État, qui est classiquement de sécuriser l'existence de ses mandataires, est rendue impossible dès lors qu'existe des échanges commerciaux internationaux. Fichte comme Rousseau considère donc que le commerce international est à proscrire en tant qu'il est fauteur de guerre. En effet, tout commerce international est nécessairement inégal et les inégalités entre pays, loin de s'équilibrer par le jeu des échanges internationaux et la division internationale du travail comme le pensent les libéraux avec Adam Smith, s'élargissent de plus en plus, la guerre commerciale conduisant alors à la guerre tout court. C'est pourquoi Fichte, comme Rousseau, est partisan d'une indépendance nationale qui doit passer essentiellement par une autarcie économique.

Sans renier la perspective kantienne, Fichte pose [...] le problème des relations interétatiques d'une manière nouvelle dans *l'État commercial fermé* (1800). [...] Fichte tente en fait de concevoir un ordre international pacifique original fondé sur le refus des colonies et sur l'isolement commercial volontaire des États. L'ouvrage part d'une théorie de l'État conforme au droit et à la Raison, puis décrit les conditions réelles des relations, notamment commerciales, entre les États et enfin propose des voies pour passer de l'État réel à l'État de raison. Il ne s'agit donc pas d'une "utopie" au sens classique du terme, mais plutôt d'une analyse de l'inadéquation de l'État historique réel au modèle absolu de l'État selon la Raison. Le passage de l'État historique à l'État de raison du point de vue économique réside dans la "fermeture" de l'État commercial. Fermeture territoriale (les frontières naturelles) et commerciale (l'État acquiert le monopole du commerce extérieur). La fermeture est la condition de l'égalité sociale, de l'accès au nécessaire, du droit général au travail et de la disparition progressive de l'armée et de la répression intérieure. La perspective de la fermeture n'est pas celle de l'isolement culturel ou du nationalisme xénophobe, mais celle de la rationalisation de l'espace économique international pour le bien de tous, car un État qui renonce au profit du commerce extérieur ne cherche pas la guerre. (Bélissa, 2006, 7-8)

62 « Deux thèses semblent visées par Fichte dans ces analyses : d'une part les thèses que l'on dirait aujourd'hui libérales, qui reposent sur l'intérêt et l'enrichissement de l'individu, d'autre part, un certain type de mercantilisme, celui qui prône le nécessaire enrichissement de l'État par l'enrichissement de ses marchands. » (Thomas-Fogiel, 2005, 39) On entend ici par mercantilisme toute conception de l'État qui « s'inscrit effectivement dans ce que l'on pourra appeler le cadre très général du mercantilisme : recherche du pouvoir, de l'honneur et de la richesse dans un cadre défini par l'État, politique d'expansion (notamment à propos des colonies), développement de la puissance de l'État » (Marquer, 2003, 373).

Néanmoins Fichte refuse de suivre Rousseau dans sa défiance à l'égard de toute espèce de monnaie (O'Neal, 1986, 459-460) et la transforme en un rejet de la seule monnaie métallique. Rompant avec la vision libérale lockéenne d'une monnaie nécessairement gagée sur le métal, il développe une conception alternative de la monnaie comme institution à la fois politique et économique propre à assurer la survie d'États-nations autonomes et le maintien de la paix entre eux. Il abandonne par là-même l'idée rousseauiste que la seule solution au problème de la paix internationale passe par une confédération lâche de sociétés essentiellement agricoles et de petite taille. Pour Fichte, l'autarcie ne conduit pas nécessairement à l'anti-industrialisme si l'État développe une politique économique et monétaire adéquate.

Ainsi puisque les États se mesurent à des fins agonistiques en calculant d'une façon ou d'une autre leur puissance économique et monétaire, la raison qui recherche la paix –« l'État de raison »– exige qu'on supprime toute possibilité de mesure ; c'est ce que permettent en rendant les divers États incommensurables entre eux, la fermeture du commerce, l'indépendance économique et la non convertibilité de la monnaie de chaque État, puisqu'il n'y a plus alors de référent commun pour évaluer leurs forces relatives. La suppression du change entre monnaies nationales suffit à empêcher toute conversion en inégalités de richesses des différences économiques entre pays en termes de valeurs d'usage. Le mercantilisme fauteur de guerre devient donc impossible⁶³. De même à l'intérieur des frontières le rôle

63 Keynes (1935) est très proche de Fichte sur ce point en considérant que l'attachement de Locke et des mercantilistes à la monnaie métallique dans un cadre de libre-échange était facteur de guerre. « Les mercantilistes ne se faisaient pas d'illusion sur le caractère nationaliste de leur politique et sa tendance à favoriser la guerre. C'étaient de leur propre aveu des avantages nationaux et une puissance relative qu'ils recherchaient. Nous pouvons leur reprocher l'indifférence apparente avec laquelle ils acceptaient cette conséquence inévitable d'un système monétaire international. Mais sur le plan intellectuel leur réalisme est bien préférable aux idées confuses des partisans contemporains d'un étalon-or international fixe et du laissez-faire en matière d'emprunts internationaux, pour qui ce sont précisément ces politiques qui serviraient le mieux la cause de la paix. [...] On n'a jamais inventé au cours de l'histoire de système plus efficace que celui de l'étalon-or – ou autrefois de l'étalon-argent - international pour dresser les intérêts des différentes nations les uns contre les autres. Dans ce système en effet la prospérité intérieure de chaque pays dépend directement du résultat d'une lutte pour la possession des marchés et pour la satisfaction des besoins de métaux précieux. La compétition a pu être un peu moins âpre à certaines époques lorsque par un heureux hasard la production d'or et d'argent était relativement abondante. Mais le développement de la richesse et l'affaiblissement de la propension à consommer ont tendu à la rendre de plus en plus meurtrière. [...] La vérité est précisément à l'opposé. C'est par une politique fondée sur un taux d'intérêt autonome, dégagée des préoccupations internationales et sur un programme d'investissement national propre à rendre maximum le volume de l'emploi intérieur, qui est doublement bienfaisant, en ce sens qu'elle profite à la fois au pays qui l'applique et aux pays voisins. » (Keynes, 1975, 344-345) Keynes peut être

de la monnaie doit être réglé de telle sorte que la circulation monétaire n'engendre pas d'inégalités de richesse⁶⁴. Pour cela, la monnaie nationale doit être également dépouillée de toute fonction de réserve de la valeur, même si son pouvoir d'achat doit être stabilisé. La rupture avec Locke est ainsi consommée, et cela bien avant que Keynes ne s'attache à la réaliser en pratique en se faisant le fossoyeur de l'étalon-or dans les années 1930.

Fichte est en fait d'accord avec Locke et Hobbes pour considérer que l'or et l'argent sont appropriés pour servir de monnaie internationale dès lors qu'il existe « un accord universel » sur leurs valeurs⁶⁵. Et c'est précisément pour cela qu'il considère que la monnaie nationale ne doit pas avoir de substance métallique. En d'autres termes, Fichte reprend la vision lockéenne selon laquelle l'invention de la monnaie gagée sur des métaux précieux inaltérables et son usage en

considéré également en matière de conceptualisation de la monnaie, via la théorie chartaliste, comme un héritier de Fichte dont il actualiserait le programme. Sur ce point, cf. Caffentzis (1989, 89-100) qui considère que Keynes joue, dans le nouveau contexte économique, épistémologique et scientifique du capitalisme des années 1930, un rôle qui est similaire à celui que Locke a eu de son temps, même s'il s'est agi cette fois de liquider l'héritage lockéen de l'étalon-or en tant que dimension « substancielle » de « l'idée de monnaie » (« it is ironic that Keynes should so invert Locke, even though he is so similar and sympathetic to his predecessor », 96). On observe en effet dans les années 1930 non seulement le « collapse of the gold standard and [...] the demise of Lockean metaphysics as well » (97), ce qui correspond en fait à la fin de la domination anglaise sur le monde dont Locke a posé les fondements intellectuels, voire institutionnels près de 250 ans auparavant.

64 Là encore la proximité de Keynes à Fichte mérite d'être soulignée. Dans ses « Notes finales sur la philosophie sociale à laquelle la théorie générale peut conduire » (chapitre 24), Keynes considère que sa théorie conduit à faire disparaître « l'une des principales justifications sociales des grandes inégalités de fortune. [...] (Sa) théorie [...] influe tout particulièrement sur notre façon d'envisager les droits de succession. Car certaines considérations qui légitiment l'inégalité des revenus ne justifient pas en même temps l'inégalité des héritages » (Keynes, 1975, 367).

65 « Il serait trop long de rechercher comment il est arrivé que les hommes se soient entendus pour utiliser l'or et l'argent, et rien d'autre à leur place, comme signe de toute valeur. [...] Mais ce sur quoi il me faut expressément insister, c'est que la valeur de ces métaux ne repose que sur un accord universel concernant leur valeur. Chacun les accepte en échange de sa propre marchandise selon une certaine proportion, car il a la certitude que tous ceux avec lesquels il entrera en relation l'admettront à nouveau, selon la même proportion. La valeur intrinsèque vraie de ces métaux, leur utilité en vue d'une transformation, ne pèse guère au regard de leur valeur externe, reposant sur l'accord général. Les objets manufacturés obtenus à partir de ces métaux ne tiennent leur valeur qu'en considération de la monnaie dans laquelle on pourrait à nouveau les transformer ou qu'on n'aurait pu faire à partir d'eux. On paie donc la matière monétaire qui réside en eux. Or précisément pour la raison [...] que la valeur de la monnaie mondiale par rapport à la marchandise n'a point d'autre garantie que l'opinion publique, cette proportion est fluctuante et variable tout comme celle-ci. » (Fichte, 1980, 122-123).

tant que réserve de valeur créent des inégalités d'accès aux ressources et des transferts de propriétés au bénéfice des uns et au détriment des autres. Mais il en tire une conclusion inverse de celle de Locke, à savoir que ces transferts ne sont pas légitimes puisqu'ils sont préjudiciables à la paix sociale comme à la paix mondiale. Plus fondamentalement il ne pense pas, contrairement aux libéraux de son époque comme Kant qui suivent Locke sur ce point, que les inégalités sont propices à la bonne vie et à la maximisation des utilités et commodités, et que pour assurer la paix, il suffit seulement d'organiser l'équivalent d'un gouvernement civil à l'échelle mondiale confortant des droits exclusifs de propriété et légitimant les entreprises coloniales⁶⁶.

En tant qu'il défend le Droit des peuples en tant que nations, il développe au contraire un modèle autarcique d'économie de substitution des importations et des exportations dont la généralisation doit assurer la paix mondiale, les échanges entre nations étant alors limités à des échanges culturels et scientifiques, en dehors de quelques cas exceptionnels pour lesquels il ne serait pas possible de substituer des produits nationaux aux produits importés. En d'autres termes, pour Fichte, « l'Etat de raison », le seul qui est susceptible d'assurer tant à l'intérieur de ses frontières qu'à l'extérieur la paix et la sécurité des existences, doit être un « Etat commercial fermé ».

D'un point de vue général, l'Etat fichtien a le devoir absolu de garantir à chaque citoyen les moyens de sa survie et, pour se faire, de lui assurer le droit au travail. Or pour être en mesure de garantir ce droit matériel, il doit contrôler l'ensemble des richesses produites. Sa finalité, [...] implique donc sa fermeture puisque dans un système où les exportations et les importations de marchandises seraient non contrôlées, l'Etat ne pourrait plus offrir cette garantie. De surcroît, et conséquemment, il doit également contrôler la quantité de monnaie en circulation. Cette nécessité doit le conduire à mettre en circulation une monnaie qui ne puisse avoir de valeur à l'étranger. La monnaie qui, fondamentalement, ne doit avoir aucune valeur intrinsèque – c'est-à-dire n'être ni d'or, ni d'argent, mais simple signe-papier fabriqué par l'Etat - ne doit correspondre qu'aux biens effectivement produits dans le pays. (Thomas-Fogiel, 2005, 39)

Fermer l'économie, c'est en effet empêcher les monnaies d'or et d'argent, à vocation mondiale, de pénétrer l'économie nationale, et ainsi d'interférer avec la logique propre de cette économie qui est de garantir l'existence et le progrès des conditions de vie de tous les citoyens.

66 En revanche dans son compte rendu du projet de paix perpétuelle de Kant (1795), Fichte, chez qui « le Droit cosmopolitique résulte d'une conception de la communauté juridique comme forme d'autolimitation réciproque [...] susceptible de s'étendre aux principes des relations commerciales et politiques entre les Etats [...] » admet en 1796 qu'un « "fédéralisme d'Etats libres" ou une "confédération d'Etats libres" est une étape nécessaire pour fonder un droit cosmopolitique universel » (Maesschalk, 2005, 6).

La constitution économique de l'Etat de raison, dit Fichte, comporte nécessairement sa fermeture complète, faute de quoi la propriété de chacun, à savoir le travail qui est le sien en exclusivité, n'est pas garantie, et son droit à l'existence n'est pas assuré. (Schulthess, 1980, 30)

Fichte a sans doute en tête ici les conséquences sociales, acceptées par Locke, de l'accumulation en monnaie métallique à valeur universelle, à savoir la division du corps social entre propriétaires et « surnuméraires » (pour reprendre l'expression de Rousseau dans son *Discours sur les inégalités*), et le rejet de ces derniers hors du peuple souverain. C'est à cause de cela qu'il conçoit la monnaie comme un papier-monnaie signe national –i.e. émis par l'Etat-Nation– inconvertible, sans valeur substantielle, sans valeur externe et ne pouvant servir de réserve de valeur, mais assurant l'emploi de tous⁶⁷.

[...] Il en ira de même dans l'Etat de raison que dans tous les Etats policés ; un moyen d'échange particulier et signe de toute valeur devra être introduit : la monnaie. [...] Il est évident que la monnaie sera introduite dans l'Etat de raison, mais sa valeur restera immuable, ou du moins elle ne pourra être modifiée sans intervention de l'Etat lui-même, qui là encore se conformera à de solides principes. (Fichte, 1980, 99-100)

La monnaie-signe de Fichte est une monnaie fiscale, émise et garantie par l'Etat⁶⁸.

La monnaie n'est rien en soi ou pour elle-même ; elle ne *représente* quelque chose que par la volonté de l'Etat. La somme totale de la monnaie en circulation est une représentation de la somme totale des marchandises présentes dans le commerce public. (ibid., 101)

L'Etat prélève ses impôts en numéraire, pour assurer à la monnaie nationale une validité générale. Il rétribue donc ses fonctionnaires au moyen de ce qu'il obtient des citoyens, le numéraire. [...] La valeur de la monnaie en échange de la marchandise (est) déterminée par la loi, de façon durable... (ibid., 105).

67 « Plus ce signe est en soi et pour soi inutilisable, moins il a de valeur intrinsèque, et plus il est apte à servir de simple signe ; car tout ce qui est utilisable s'intègre à la richesse intérieure de la nation qui doit pouvoir en jouir, sans que cela soit mis au service d'un autre but. La monnaie doit donc être fabriquée avec le matériau le moins utilisable. » (Fichte, 1980, 100)

68 « Un Etat commercial fermé, dont le citoyen n'a pas de contact immédiat avec l'étranger, peut transformer en monnaie ce qu'il veut, pour autant qu'il déclare ne vouloir se faire payer que par le moyen de cette monnaie, à l'exclusion de toute autre. Car ce qui importe à celui qui dispose de monnaie, c'est qu'il puisse l'échanger avec un partenaire qui l'accepte de sa main à la même valeur que celle à laquelle il l'a obtenue. Le citoyen d'un Etat commercial fermé ne peut ainsi l'échanger qu'avec un citoyen du même Etat, à l'exclusion complète de tout autre homme. Tous les citoyens sont contraints de se procurer la monnaie avec laquelle le plus grand créancier peut être payé. Il s'agit bien sûr de l'Etat, auquel chacun, immédiatement ou médiatement, doit verser des impôts, et qui encaisse de cette manière infiniment plus qu'une quelconque personne ou maison de commerce dans le pays. Ainsi naîtrait une monnaie nationale, à propos de laquelle on n'aura même pas à se demander si elle sera admise à l'étranger ou non. » (ibid., 100)

Mais pour que la monnaie nationale soit acceptée par les usagers, l'Etat doit en garantir la stabilité.

[...] La loi fondamentale de l'Etat devrait être d'accepter lui-même la monnaie qu'il a émise en tout temps, à la même valeur par rapport à la marchandise, et à la maintenir à cette même valeur aussi pour les citoyens de l'Etat. (ibid., 123)

Le gouvernement garantira à perpétuité la valeur de la monnaie qu'il émet, à savoir sa valeur en marchandises, qu'elle obtient au moment de son émission. Une fixation des prix sera introduite en même temps que la monnaie nationale [...], laquelle sera maintenue à perpétuité. [...] aucun gouvernement ne pourrait entreprendre uniquement l'opération monétaire décrite, comme un moyen commode de s'enrichir, et omettre la fermeture de l'Etat commercial, la régulation des échanges publics, la fixation des prix, la garantie de la situation de tous, sous prétexte qu'il s'agirait là de tâches incommodes, ni se réserver de battre monnaie arbitrairement à la première occasion où la nécessité s'en ferait sentir, pour la mettre en circulation. Un tel procédé introduirait l'insécurité de la propriété et un désordre incroyable, conduirait bientôt le peuple au désespoir et à la révolte contre ce gouvernement tout à fait injuste. (ibid., 156-157)

Comment celui-ci peut-il alors procéder pour ajuster la quantité de monnaie à la quantité de marchandise produite, de manière à ce que la monnaie reste stable en termes de pouvoir d'achat ? Outre le fait que l'Etat doit « disposer de la certitude que sa monnaie ne sera pas imitée » (ibid., 101) en rendant impossible son imitation (ibid., 104), Fichte prévoit un politique monétaire active visant à cet ajustement.

Tant que la proportion entre la valeur des marchandises en circulation et la monnaie en circulation reste la même, les prix ne peuvent varier ; la nature des choses, la nécessaire volonté de tous et la loi s'accordent. [...] Les marchandises en circulation devraient toutefois en partie augmenter, et en partie s'ennoblir avec la perpétuation de l'Etat [...]. L'Etat tient un contrôle précis de cette augmentation, car elle résulte de sa propre direction. Il pourra donc déterminer la proportion de la monnaie à cette valeur croissante ; ou bien, si les prix des marchandises doivent rester les mêmes, il remettra en circulation autant de monnaie que la valeur des marchandises en circulation aura augmentée ; ou, si la masse de monnaie en circulation doit rester la même, il répartira sur toute la masse de monnaie la valeur supplémentaire des marchandises, et il diminuera d'autant qu'il convient, après calcul, le prix des choses. La somme de monnaie en circulation ne peut pas, pratiquement, être augmentée, sans provoquer ni désordres, ni inégalités, autrement que par des allocations en numéraire aux pères de famille, sans autre équivalent, soit autant qu'il revient à chacun selon les circonstances. L'Etat ne leur donnera ainsi rien d'autre que leur part légitime à la prospérité croissante de toute la nation. La solution la plus sage consisterait en l'usage simultané des deux moyens : celui de l'allocation en numéraire et celui de la diminution des prix, pour appuyer et compléter l'un par l'autre, et rétablir ainsi l'équilibre perturbé entre marchandise et monnaie. (ibid., 102-103)

L'Etat devra également tenir compte de « la diminution de monnaie due à la thésaurisation et à l'épargne des citoyens » pour lesquelles

« on ne saurait imposer des mesures prohibitives pour s’y opposer, car le recours à de telles mesures constituerait une limitation de la liberté légitime et méritée des citoyens » (ibid., 104).

Enfin, Fichte prévoit une période de transition pendant laquelle des échanges extérieurs continueraient sous un régime de monopole étatique du commerce extérieur et où donc un dualisme monétaire prédominerait, une monnaie à base métallique utilisée uniquement pour les échanges extérieurs cohabitait avec une pure monnaie signe pour la circulation intérieure et l’épargne. Pour mettre fin à cette période de transition, il n’y aurait nul besoin « de sévérité, d’interdiction, de lois pénales, mais uniquement d’une très légère et très naturelle disposition par laquelle *en un instant, tout l’or et tout l’argent seront rendus totalement impropres à tout autre usage que l’échange avec la nouvelle monnaie nationale* » (ibid., 157, souligné dans le texte).

Pour Fichte donc, la monnaie adéquate au concept d’Etat commercial fermé est purement fiduciaire (une pure *fiat money*), c’est un instrument économique dans les mains de l’Etat de raison. Elle est adossée à sa fiscalité et mise en circulation à travers ses dépenses ; son acceptabilité sociale est fondée sur la confiance dans l’Etat qui est l’émanation du « corps éthique » qu’est le peuple, un peuple qui se pense comme une nation qui est « objet de foi »⁶⁹. L’absence de toute valeur intrinsèque de la monnaie nationale est un réquisit fonctionnel à la reproduction pacifique au jour le jour du corps social et politique, à la pérennisation du peuple souverain « au sein duquel se déploie la liberté propre de l’individu dont l’action n’est pas limitée à la satisfaction immédiate, mais qui affirme au contraire sa pérennité jusqu’aux générations futures ».

D’une manière générale, Fichte valorise l’être et non l’avoir. Si comme Locke il pense que l’homme doit rechercher l’immortalité terrestre, il ne pense pas en revanche qu’il puisse le faire de façon individualiste à travers l’accumulation d’argent et de propriétés, mais qu’il ne peut le faire qu’à travers ses apports à l’enrichissement culturel et au bien être de son peuple et de sa patrie, et par là de l’humanité tout entière :

Quel homme de noble caractère ne veut pas et ne souhaite pas revivre sa propre existence dans ses enfants, et à nouveau dans les enfants de ses enfants, en la voyant améliorée, et continuer encore à vivre sur cette terre, longtemps après sa mort, ennobli et devenu plus parfait à la faveur de la

69 « Ce peuple pour Fichte, “c’est l’ensemble d’hommes vivant en société, se reproduisant sans cesse par eux-mêmes, spirituellement et naturellement, obéissant à une certaine loi particulière d’après laquelle le divin peut s’épanouir au sein de cette communauté” (Fichte). [...] Si le peuple est un corps éthique, la nation est ce même corps envisagé comme but et comme objet de foi, elle est le mouvement par lequel l’individu dépasse sa propre finitude et prolonge ainsi sa vie propre à l’infini; la nation est donc la présence de l’infini au sein même de la finitude historique des hommes » (Mairet, 1997, 114-115).

vie de ceux-ci ? Qui ne souhaite soustraire à la mort et déposer, comme constituant ce qu'il lègue de meilleur à la postérité, dans les âmes de ses descendants, pour qu'à leur tour ceux-ci puissent un jour, après les avoir embellis et intensifiés, les transmettre à nouveau, l'esprit, l'intelligence et la moralité grâce auxquels, durant ses jours, il repoussa peut-être la perversion et la corruption, en consolidant l'honnêteté, en secouant la paresse, en dynamisant le découragement ? Quel noble caractère ne souhaite, par ses actes ou par sa pensée, répandre autour de lui le grain qui va germer pour permettre que se prolonge à l'infini l'amélioration de son espèce, introduire dans le temps quelque chose de nouveau et qui n'avait jamais existé auparavant, afin que cet élément puisse y demeurer et devenir une source intarissable de créations inédites ? Qui ne voudrait payer sa place sur cette terre, et le bref espace de temps qui lui est alloué, en offrant quelque chose qui, même ici-bas, durera éternellement, en sorte que, dans sa singularité, même si l'histoire ne conserve pas son nom (car l'appétit d'une gloire posthume est une méprisable vanité), il laisse néanmoins derrière lui, selon sa propre conscience et sa conviction, d'évidents témoignages qu'il a lui aussi existé ? (Fichte, 1992, 219)

La monnaie nationale chez Fichte, en l'isolant économiquement des autres peuples, protège donc le peuple constitué en nation contre les effets délétères du mercantilisme dont la monnaie métallique est porteuse. Le commerce entre peuples pour Fichte doit être culturel et scientifique, il doit rester une conversation pacifique.

Il n'y a pas par ailleurs d'accumulation capitaliste possible dans l'Etat de raison de Fichte qui est établi sur une théorie de la propriété qui s'oppose à sa définition libérale comme « possession exclusive d'une chose » et dans laquelle la propriété est conçue comme un droit non exclusif attribué et garanti par l'Etat « à une certaine sphère d'action » (Fichte, 1980, 107-108). Un tel type de droit de propriété interdit l'appropriation privée de terre ainsi que la conversion de la monnaie en capital via le prêt à intérêt. La monnaie est ici purement circulatoire et exclusivement destinée à promouvoir les échanges entre égaux. Du fait qu'elle ne peut donc s'auto-accumuler, la monnaie de Fichte protège également le peuple contre lui-même en empêchant que ne s'y développent les inégalités entre ses membres.

Ainsi la monnaie fichtéenne est modelée de façon à avoir le pouvoir de pacifier tant les relations interindividuelles que les relations internationales.

En fait pour Fichte la nation et la monnaie sont faites d'une même foi commune dont l'Etat, par sa politique monétaire, est le gardien. Fichte, en effet, a une conception de la souveraineté politique dans laquelle l'autorité du peuple constitué en nation faisant l'objet d'une foi sociale s'impose à un Etat qui n'en est qu'un agent, un instrument. Le peuple-nation est souverain et l'exercice de sa souveraineté passe par les pouvoirs politiques dont est doté l'Etat. L'Etat commande à la monnaie mais dans les limites éthiques du maintien de la confiance de la nation dans sa politique : en d'autres termes, l'Etat ne peut manipuler la monnaie à ses propres fins ; il a pour mission de maintenir

constante son pouvoir d'achat et de la distribuer équitablement. C'est donc plutôt d'un pouvoir de limitation des usages de la monnaie dont l'Etat dispose et de surveillance du bon niveau de son émission en rapport avec le volume de la production, condition de la stabilisation de sa valeur en dépit de son caractère purement conventionnel.

Témoigne de cette hiérarchie de valeur entre Peuple-Nation et Etat, ce passage de son huitième Discours à la nation allemande :

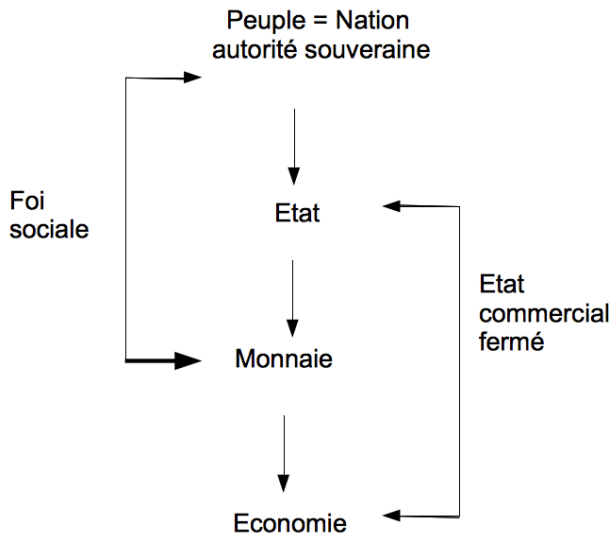
Le peuple et la patrie, si on les conçoit ainsi, comme supports et gages de l'éternité terrestre, comme ce qui, ici-bas, peut être éternel, dépassent largement l'État, au sens habituel du terme : ils vont au-delà de l'ordre social, tel qu'il est conçu dans la simple notion claire que nous en avons, et tel qu'il est établi et conservé conformément à cette notion. Cet État requiert un droit bien assuré, une paix intérieure, et il veut que chacun, grâce à son labeur, trouve de quoi entretenir et prolonger son existence terrestre aussi longtemps que Dieu veut lui en accorder la possibilité. Tout cela est simplement le moyen, la condition et la charpente de ce que souhaite proprement l'amour de la patrie, à savoir l'épanouissement de l'éternel et du divin dans le monde, toujours plus pur, plus parfait et plus achevé au fil d'un progrès infini. Ce pourquoi cet amour de la patrie doit régir l'État lui-même, comme une autorité suprême, ultime et indépendante, en le limitant tout d'abord dans le choix des moyens nécessaires pour atteindre son premier but : la paix intérieure. (Fichte, 1992, 220)

La politique monétaire doit ainsi veiller à ce que la foi sociale dans la nation puisse être reportée sur la monnaie en tant qu'institution économique. En retour la foi dans la monnaie ne peut que venir renforcer la foi dans la nation et la croyance en son immortalité terrestre, condition de l'immortalité des humains qui la composent. Le schéma 4 illustre la hiérarchie enchevêtrée de valeur liant ainsi Nation, Etat, monnaie et économie⁷⁰.

Dans cette configuration, Nation et Etat composent l'ordre de la souveraineté politique en tant qu'autorité supérieure en valeur et pouvoirs d'exécution, monnaie et économie composent l'ordre économique dominé politiquement. Mais Nation et monnaie sont liés par delà le pouvoir monétaire de l'Etat par une commune foi sociale immanente à la nation et nécessaire à la monnaie. L'Etat et l'économie (la propriété) sont aussi, par delà la monnaie, liés par la fermeture commerciale de l'Etat.

70 Sur la mise à jour d'une hiérarchie enchevêtrée entre la Nation et l'Etat chez Fichte, cf. Dumont (1983).

Figure 6 : Monnaie, politique et économie chez Fichte



5. Conclusion

Au cours de cette étude des philosophies politiques de la monnaie chez Hobbes, Locke et Fichte, nous avons pu constater qu'effectivement on était en présence d'une pluralité, voire d'une hétérogénéité de conceptions de la souveraineté politique et de la monnaie. Les trois philosophes nous donnent à voir trois types d'Etat, de peuple et de souveraineté, trois formes de monnaie et d'enchâssement de celles-ci dans ceux-là.

La monnaie de Locke gagée sur le métal précieux est mise en position de souveraineté et est la cause du gouvernement civil ; elle est unique⁷¹ et vaut de la même manière pour toute l'humanité et donc à l'intérieur du *Commonwealth* comme à l'extérieur dans l'espace mondial ; elle a une portée universelle comme la loi de nature ; elle s'accumule et peut ainsi être transmise entre générations, servant de la sorte à l'immortalisation terrestre des individus à travers leurs avoirs, ce qui vient redoubler la représentation de la richesse comme bien de salut dans l'au-delà. Ainsi les individus lockéens qui ont eu la chance d'être touchés par la grâce, les propriétaires accumulateurs, partagent avec la monnaie une position de souveraineté, sachant que la véritable autorité souveraine au sein du *Commonwealth* réside dans

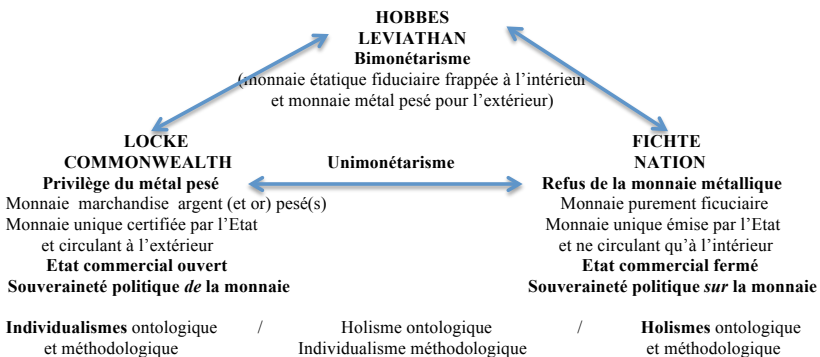
71 Bien que Locke considère l'or également comme un métal monétaire, il s'oppose à tout bimétallisme en refusant que soit instituée une parité fixe entre l'or et l'argent, la valeur des espèces d'or en argent, qui est le seul véritable étalon, étant fixée au jour le jour par la loi de l'offre et de la demande (cf. Locke, 2011).

la monnaie comme dans la loi de nature, et que la souveraineté des individus qui en héritent n'est que simulacre. Le Parlement anglais institué par la Grande Révolution en pouvoir souverain au sein du corps politique n'est en fait qu'un organe de régulation et de sanction au service – et leur devant allégeance - de la loi de nature et de la convention monétaire fondatrice du *Commonwealth*.

La monnaie de Hobbes et le peuple des individus rationnels qui ont contracté avec Léviathan en abdiquant définitivement leur souveraineté et en le lui transférant, ne disposent pas d'un tel statut de souveraineté. La monnaie est d'abord en ce cas le sang qui irrigue et nourrit le corps du Léviathan, mais elle se dédouble car elle peut servir aussi à nourrir les relations entre les divers Léviathans. Les individus, corps et âmes, sont irrémédiablement mortels, seul l'homme artificiel qu'est Léviathan dispose d'une âme pouvant postuler à l'immortalité s'il arrive à acquérir assez de puissance pour ne pas être détruit par d'autres Léviathans.

La monnaie de Fichte n'est pas non plus souveraine, mais elle est néanmoins liée symboliquement à l'autorité souveraine qu'est la Nation, car, en tant que signe sans ancrage substantiel, elle doit être comme celle-ci « objet de foi ». La monnaie nationale purement fiduciaire de Fichte, même si elle aussi est unique, est en fait tout le contraire de la monnaie des propriétaires lockéens. Et si chez Fichte les individus peuvent aussi dans le cadre de la Nation accéder à la souveraineté en devenant immortels, c'est en participant non pas à l'accumulation d'argent par le jeu de l'intérêt, mais à celle du patrimoine culturel de la Nation par leurs œuvres artistiques, intellectuelles, scientifiques, etc.

Figure 7 : Tout social et monnaie chez Hobbes, Locke et Fichte



Aussi, bien que Locke et Fichte aient des conceptions radicalement différentes de la monnaie (métal pesé versus pur signe) et de l'Etat (ouvert versus fermé), ils partagent une même structure de raisonnement : c'est à travers la monnaie souveraine que les individus lockéens peuvent penser accéder à l'immortalité terrestre comme c'est à travers la nation souveraine que les individus fichtéens peuvent s'éterniser sur terre, l'Etat pour Locke comme la monnaie pour Fichte étant instrumentalisés à ces fins. Dans les deux cas, l'individu peut s'imaginer accéder à une immortalité terrestre et donc à une forme individuelle de souveraineté à travers son auto-soumission ou son adhésion à l'autorité souveraine qui fonde symboliquement le groupe d'appartenance en tant que peuple. Les deux conceptions restent marquées par la religion dont il s'agit en quelque sorte d'organiser le rapatriement sur terre ; elles s'opposent ainsi en commun à la vision bimonétaire et radicalement athée de Hobbes par l'unicité monétaire qu'elles postulent, et par cette prégnance de la religiosité (cf. figure 7).

Ces trois rationalisations philosophiques, qui mixent différemment individualisme et holisme ontologique et méthodologique, ne sont pas que des discours abstraits ; elles ont été à la base de représentations et de croyances qui ont été des facteurs importants dans le développement sous des formes diverses des Etats de droit territoriaux en Europe ainsi que des différentes formes que le capitalisme a pris dans ces divers Etats. Locke immédiatement, Hobbes et Fichte à travers la postérité de leurs idées se sont immortalisés en participant activement à la conformation des institutions politiques et monétaires des pays européens. Leurs idéaux-types de souveraineté et de monnaie ont eu une large influence, notamment par hybridation des uns par les autres, et ils constituent encore des référents incontournables pour penser le temps présent. Tant les places et les rôles qu'ils assignent à l'Etat que les formes et les fonctions qu'ils imputent à la monnaie, se retrouvent dans les référentiels de pensée contemporains qui servent de cadres cognitifs aux politiques économiques et monétaires ainsi qu'aux processus d'institutionnalisation actuels.

Le legs de Locke a été abondamment documenté. Evident pendant les 250 années qui ont vu la montée en puissance et l'apogée de l'Empire Britannique, il a semblé prendre fin lors de la grande crise des années 1930 qui a vu la montée du paradigme monétaire keynésien et témoigné du déclin anglais ; mais le néolibéralisme libertarien l'a remis au goût du jour depuis une trentaine d'années (Vaughn 1980a et b ; Rothbard, 1995). Le legs de Hobbes a aussi été récemment revalorisé avec le développement de la théorie du choix rationnel en science politique et l'évolution de la pensée économique néo-classique (Moss, 1977 ; Neal 1988 ; Cartelier, 2011). Il continue d'informer la théorie des relations internationales, et son modèle du circuit monétaire et de non neutralité de la monnaie, même s'il a été marginalisé par les économistes néolibéraux, continue d'être au cœur

de nombre d'innovations monétaires. Le legs de Fichte a été quant à lui largement oublié et/ou dévalué ; son nationalisme cosmopolitique, après avoir été réinterprété par les romantiques allemands dans un sens réactionnaire, a été dévalorisé par l'usage qu'en ont fait les nazis qui l'ont assimilé à leur nationalisme ethnique et totalitaire (Kohn, 1949) ; quant à sa vision de la monnaie dans un Etat de raison, elle était sans doute dans sa radicalité trop en avance sur son temps. Pourtant Fichte propose une des premières conceptions chartalistes de la monnaie comme pur signe, monnaie fondée sur la foi sociale qui fonde la nation, monnaie dont l'Etat a pour souci essentiel de maintenir le pouvoir d'achat et qui ne saurait rapporter un intérêt, même si elle peut être épargnée. En réalité sa conception de la monnaie comme pur « mode mixte » pour parler comme Locke a eu une longue postérité. Sa philosophie de l'argent et son « nationalisme monétaire » ont été en effet d'abord repris et prolongés dès 1808-1809 par Adam H. Müller, un philosophe et homme politique anti-libéral qui a joué un rôle important dans le mouvement romantique allemand dans la première moitié du XIX^{ème} siècle et que l'on redécouvre aujourd'hui⁷². Puis la pensée de Müller a connu en Allemagne une large diffusion, au point que celui-ci peut être considéré comme le fondateur de l'école historique allemande d'économie (Hutter, 1990)⁷³. La conception de la monnaie qu'il reprend de Fichte et qu'il prolonge en la généralisant est prémonitoire de théories qui se développeront pleinement seulement à la fin du XIX^{ème} siècle et surtout avec la grande crise de l'Etat libéral et de l'étalon-or qui sanctionnera dans l'entre-deux guerres la fin de la domination britannique sur le monde. Les idées monétaires de Fichte et de Müller à sa suite annoncent celles de Simmel, de Max Weber, de Knapp, de Keynes et de Commons, ainsi que les théories monétaires institutionnelles actuelles.

Cette rémanence de représentations diverses de ce qu'est la monnaie montre la nécessité de dépasser les approches fonctionnalistes et instrumentalistes du fait monétaire privilégiées par la plupart des économistes depuis la naissance de l'économie politique.

72 « Alors que pour les économistes postclassiques, la conception fichtéenne de la monnaie est apparue comme une rechute dans une pensée embrouillée, elle fut saluée par les romantiques comme une révélation. Elle confirmait le caractère fructueux d'une approche universaliste et idéaliste, même si elle nécessitait encore une élaboration et un raffinement de son concept et de ses principes. L'architecte de cette doctrine révisée de la monnaie fut Adam Müller » (Mann, 1958, 351). Cf. également Gray (2003, 548).

73 Adam Müller a écrit un ouvrage entièrement consacré à la monnaie intitulé *Versuche einer neuen Theorie des geldes* (Essai sur une nouvelle théorie des monnaies) écrit en 1812 et publié en 1816. Cet ouvrage fait suite à un autre portant sur l'Etat, *Elemente des Staatskunst* (Eléments de l'art politique), publié en 1809, dans lequel de nombreuses pages sont déjà consacrées à l'économie et à la monnaie (Meyer, 2005).

Références bibliographiques

- Appleby, Joyce O. 1976. Locke, Liberalism and the Natural Law of Money. *Past and Present*, 71(May): 43-69.
- Audard, Catherine. 2009. La souveraineté de l'individu et le proto-libéralisme de John Locke. In C. Audard, *Qu'est ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*. Paris, Gallimard, 48-71.
- Belissa, Marc. 2008. Les projets de paix perpétuelle : une "utopie" fédéraliste au siècle des Lumières. In E. Marienstras, M.-Cl. Strigler et S. Nacouzi (dir.), *Fédéralisme et fédérations dans les Amériques : utopies, pratiques, limites*. Paris, Institut Charles V, CRHEU, Universités Paris VII, Paris X, Paris XII, Picardie, Poitiers.
- Berthoud, Arnaud. 1988. Morale et enrichissement monétaire chez J. Locke. *Économies et Sociétés*, série PE, 10: 3-19.
- Bootle Attié, Katherine. 2008. Re-membering the Body Politic : Hobbes and the Construction of Civic Immortality. *ELH*, 75(3): 497-530.
- Caffentzis, C. George. 1989. Clipped Coins, Abused Words, and Civil Government. John Locke's Philosophy of Money. New York, NY, Autonomia.
- Caffentzis, C. George. 2003. Medical Metaphors and Monetary Strategies in the Political Economy of Locke and Berkeley. *History of Political Economy*, 35(Annual supplement): 204-233.
- Cartelier, Jean. 2011. Money and Sovereignty : A Comparison Between Hobbes and Modern Money Theory. In Heiner Ganssmann (dir.), *New Approaches to Monetary Theory*. Londres, Routledge, 83-103.
- Christensen, Paul P. 1989. Hobbes and the Physiological Origins of Economic Science. *History of Political Economy*, 21(4): 689-709.
- Coleman, William O. 2000. The Significance of John Locke's Medical Studies for His Economic Thought. *History of Political Economy*, 32(4): 711-731.
- Commons, John R. 1934-1990. John Locke. In J. R. Commons, *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, 2 vol. New Brunswick et Londres, Transaction Publishers, 13-52.
- Dang, Ai-Thu. 1994. Fondements des politiques de la pauvreté : notes sur "The Report on the Poor" de John Locke. *Revue économique*, 45(6): 1423-1441.
- Dang, Ai-Thu. 1995. Libéralisme et justice sociale : la clause lockéenne des droits de propriété. *Revue française d'économie*, 10(4): 205-238.
- Dang, Ai-Thu. 1997. Monnaie, libéralisme et cohésion sociale : autour de John Locke. *Revue économique*, 48(3): 761-771.
- Descendre, Romain. 2003. Raison d'État, Puissance et Économie. Le mercantilisme de Giovanni Botero. *Revue de métaphysique et de morale*, 3(39): 311-321.
- Desmedt, Ludovic. 2007. Les fondements monétaires de la « révolution financière » anglaise : le tournant de 1696. In Bruno Théret (dir.), *La monnaie dévoilée par ses crises*, vol. I. Paris, Éditions de l'EHESS, 311-338.

- Desmedt, Ludovic et Jérôme Blanc. 2010. Counteracting Counterfeiting ? Bodin, Mariana, and Locke on False Money as a Multidimensional Issue. *History of Political Economy*, 42(2): 323-360.
- Diatkine, Daniel. 1988a. La monnaie dans la philosophie politique de John Locke. *Économies et Sociétés*, série PE, 9: 3-16.
- Diatkine, Daniel. 1988b. Morale et enrichissement monétaire. Réponse à A. Berthoud. *Economies et Sociétés*, série PE, 10: 21-26.
- Dockès, Pierre. 2005. Hobbes et l'économique. *Astéris*, 5: 133-168.
- Dumont, Louis. 1970. Religion, Politics, and Society in the Individualistic Universe. *Proceedings of the Royal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, 1970, 31-41.
- Dumont, Louis. 1977. Les "Deux traités" de Locke : l'économique s'émancipe du politique. In *Homo Aequalis I. Genèse et apanouissement de l'idéologie économique*. Paris, Gallimard, 68-82.
- Dumont, Louis. 1983. Une variante nationale. Le peuple et la nation chez Herder et Fichte. In *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*. Paris, Seuil, 134-151.
- Dunn, John. 1991. La pensée politique de John Locke. Paris, PUF.
- Fichte, Johann G. 1980 (1800). *L'Etat commercial fermé*. Lausanne, VD, L'Âge d'Homme.
- Fichte, Johann G. 1992 (1807). *Discours à la nation allemande*. Paris, Éditions de l'Imprimerie Nationale.
- Friedrich, Carl. 1934. Review of H. C. Engelbrecht, Johan Gottlieb Fichte : A Study of his Political Writings, with Special Reference to his Nationalism, New York, Columbia University Press, 1933. *American Political Science Review*, 28(3): 523-524.
- Gaba, M. Jeffrey. 2007. John Locke and the Meaning of the Takings Clause. *Missouri Law Review*, 72(2): 525-579.
- Gaffard, Jean-Luc et Joël Ravix (dir.). sd. *Marché, souveraineté et monnaie*. Université de Nice - Sophia Antipolis, miméo.
- Garo, Isabelle. 2000. Monnaie et richesse chez John Locke. Une politique de l'économie. *Revue de synthèse*, 4(1-2): 9-43.
- Goyard-Fabre, Simone. 1983. Introduction. In John Locke, *Traité du Gouvernement Civil*. Paris, GF-Flammarion, 11-126.
- Gray, Richard T. 2003. Economic Romanticism : Monetary Nationalism in Johann Gottlieb Fichte and Adam Müller. *Eighteenth Century Studies*, 36(4): 535-557.
- Hart, Keith. 2000. *The Memory Bank : Money in an Unequal World*. Londres : Profile Books.
- Hoffmann, S. 1963. Rousseau on War and Peace. *American Political Science Review*, 57(2): 317-333.
- Homer, Sidney. 1963. *A History of Interest Rates. 2000 BC. to the Present*. New Brunswick, NJ, Rutgers University Press.
- Hundert, E. J. 1972. The Making of the Homo Faber : John Locke Between Ideology and History. *Journal of the History of Ideas*, 33(1): 3-22.
- Hundert, E. J. 1977. Market Society and Meaning in Locke's Political Philosophy. *Journal of the History of Philosophy*, 15(1): 33-44.

- Hutter, Michael. 1990. Organism as a Metaphor in German Economic Thought. In Philip Mirowski (ed.), *Natural Images in Economic Thought*. Cambridge, Cambridge University Press, 289-321.
- Israel, Jonathan I. 2005. Les lumières radicales. La philosophie, Spinoza et la naissance de la modernité (1650-1750). Paris, Éditions Amsterdam.
- Keynes, John Maynard. 1975 (1935). *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*. Paris, Petite Bibliothèque Payot.
- Kohn, Hans. 1949. The Paradox of Fichte Nationalism. *Journal of the History of Ideas*, 10(3) : 319-343.
- Laslett, Peter. 1957. John Locke, the Great Recoinage, and the Origins of the Board of Trade : 1695-1698. *The William and Mary Quarterly*, 3rd Ser., 14(3): 370-402.
- Laslett, Peter. 1964. The Political Theory of Possessive Individualism, Hobbes to Locke by C. B. Macpherson. *The Historical Journal*, 7(1): 150-154.
- Lazzeri, Christian. 1998. Droit, pouvoir et liberté. Spinoza critique de Hobbes. Paris, PUF.
- Locke, John. 1992 (1690). *Traité du gouvernement civil*. Paris, GF-Flammarion.
- Locke, John. 2011. *Ecrits monétaires*. Paris, Classiques Garnier, Éditions bilingues.
- Macpherson, C. B. 1951. Locke on Capitalist Appropriation. *The Western Political Quarterly*, 4(4): 550-566.
- Macpherson, C. B. 1954. The Social Bearing of Locke's Political Theory. *The Western Political Quarterly*, 7(1): 1-22.
- Maesschalk, Marc (2005). Cosmopolitisme, solidarité et apprentissage social. *Les Carnets du Centre de Philosophie du Droit*, 115, UCL.
- Mairet, Gérard. 1997. Le principe de souveraineté. Histoires et fondements du pouvoir moderne. Paris, Gallimard.
- Manent, Pierre. 1986. Hobbes Thomas, 1588-1679. Leviathan, 1651. *Dictionnaire des œuvres politiques*. Paris, PUF, 417-429.
- Mann, Fritz K. 1958. The Romantic Reaction. *Zeitschrift für National Economic*, 18(3): 335-367.
- Marquer, Eric. 2003. Les controverses à propos de la nature du commerce chez les premiers mercantilistes anglais. *Revue de métaphysique et de morale*, 39(3): 365-377.
- Mesnard, Pierre. 1969. L'essor de la philosophie politique au XVI^{ème} siècle. Paris : Vrin.
- Meyer, Daniel. 2005. L'anticapitalisme réactionnaire dans les pays de langue allemande : d'Adam Müller (1779-1829) à Othmar Spann (1878-1950). In Colloque *La pensée économique allemande*, Montpellier 1/04/2005, CIRAC-Forum, n° 67.
- Moss, Laurence S. 1977. Some Public Choice Aspects of Hobbes's Political Thought. *History of Political Economy*, 9(2): 256-272.
- Moulds, Henry. 1964. Private Property in John Locke's State of Nature. *American Journal of Economics and Sociology*, 23(2): 179-188.
- Moulds, Henry. 1965. John Locke and Rugged Individualism. *American Journal of Economics and Sociology*, 24(1): 97-109.

- Neal, Patrick. 1988. Hobbes and Rational Choice Theory. *The Western Political Quarterly*, 41(4): 635-652.
- O'Brien, John. 2007. John Locke, Desire, and the Epistemology of Money. *British Journal for the History of Philosophy*, 15(4): 685-708.
- O'Neal, John C. 1986. Rousseau's Theory of Wealth. *History of European Ideas*, 7(5): 453-467.
- Polanyi, Karl. 1983 (1944). *La Grande Transformation*. Paris, Gallimard.
- Raynaud, Philippe. 1986. Locke John, 1632-1704. Deux Traités du gouvernement civil, 1690. In *Dictionnaire des œuvres politiques*. Paris, PUF, 575-588.
- Roche, Claude. 2009. La mécompréhension moderne de Locke. Manuscript.
- Roche, Claude. 2010. Réhabiliter la pensée économique et monétaire de Locke. Contribution au 1^{er} Congrès international de l'AFEP, Sciences-Po Lille, 9-10 décembre.
- Roche, Claude. 2012. Locke, l'institutionnalisation du système financier et l'origine de l'économie politique classique. Contribution au Colloque international *Philosophie économique*, Sciences-Po Lille, 21-22 juin.
- Rothbard, Murray. 2006 (1995). Mercantilism and Freedom in England from the Civil War to 1750. In *An Austrian Perspective on the History of Economic Thought*, vol. 1, *Economic Thought Before Adam Smith*. Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 307-342.
- Saada-Gendron, Julie. 2005. L'analyse des passions dans la dissolution du corps politique : Spinoza et Hobbes. *Astéris*, 5: 9-52.
- Saccaro-Battisti, Giuseppa. 1983. Changing Metaphors of Political Structures. *Journal of the History of Ideas*, 44(1): 31-54.
- Schulthess, Daniel. 1980. Introduction. In Fichte Johann G. (1800-1980), *L'État commercial fermé*. Lausanne, VD, L'Age d'homme, 9-41.
- Spinoza, Baruch. 2002 (1675). *Traité politique*. Paris, Livre de poche.
- Théret, Bruno. 1995. Du statut des métaphores médicales en économie politique : essai d'approche archéologique. *Cahiers de l'Association Charles Gide pour l'étude de la pensée économique*, numéro spécial « Faire l'histoire de la pensée économique ».
- Théret, Bruno. 2008a. La souveraineté : des référentiels philosophiques pluriels, des régimes politiques hybrides. In O. Giraud et Ph. Warin (dir.), *Politiques publiques et démocratie*. Paris, La découverte, 381-406.
- Théret, Bruno. 2008b. Les trois états de la monnaie ? Approche interdisciplinaire du fait monétaire. *Revue économique*, 59(4): 813-842.
- Thomas-Fogiel, Isabelle. 2005. Sens et statut de la théorie des échanges commerciaux dans le système de Fichte. *Astéris*, 5: 33-55.
- Vaughan, C. E. 1960 (1925). The Social Contract : Locke. In C. E. Vaughan, *Studies in the History of Political Philosophy. Before and After Rousseau*, vol. 1. New York, NY, Russell & Russell, 130-203.
- Vaughn, Karen. 1980a. John Locke's Theory of Property : Problems of Interpretation. *Literature of Liberty : A Review of Contemporary Liberal Thought*, vol. III, n° 1. The Online Library of Liberty : http://oll.libertyfund.org/?option=com_content&task=view&id=166&Itemid=259

- Vaughn, Karen. 1980b. *John Locke : Economist and Social Scientist*. Chicago, IL, The University of Chicago Press.
- Wennerlind, Carl. 2004. The Death Penalty as Monetary Policy : The Practice and Punishment of Monetary Crime, 1690-1830. *History of Political Economy*, 36(1): 131-161.
- Wennerlind, Carl. 2011. Capital Punishment in Defense of Credit. In C. Wennerlind, *Casualties of Credit*. Cambridge, MA, Harvard University Press, 123-157.

